

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

Revue Trimestrielle
de la
Société Fouad Ier. d'Economie Politique, de Statistique et de Législation



OCTOBRE 1912
XXIII^e ANNÉE
N^o 270
LE CAIRE

SOCIÉTÉ FOUAD I^{er} D'ECONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LEGISLATION

La Société a été fondée en 1904 sous l'impulsion du très regretté Roi Fouad I^{er} dont elle se propose de porter le nom. Son objet est de promouvoir les études et recherches dans les domaines économique, statistique et juridique.

Elle publie la présente revue qui est à la quarante troisième année de sa fondation et consacre aux études de différentes matières traitées du double point de vue scientifique et pratique.

Elle facilite la consultation des principaux ouvrages et revues égyptiens et étrangères dont sont richement dotés sa bibliothèque et sa salle de lecture.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : ABDEL HADID HADAWI, Ancien Ministre, Juge à la Cour Internationale de Justice de la Haye.

Vice-Président : KAMEL ELBOURSY, Ancien Ministre de la Justice.

Secrétaire Général : HELMI RAHMAN HADAWI, Sous-Directeur Général du Crédit Foncier Égyptien.

Traésorier : MOHAMED AMIN FIKRI, Gouverneur de la National Bank of Egypt.

Membres du Comité : AHMED ARBOUD, Président et Administrateur-Délégué de la Société Générale des Rueseries et de la Raffinerie d'Égypte ; AHMED KAMEL, Ancien Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie ; ALY EL GHASINI, Président du Conseil d'Administration de la National Bank of Egypt ; HAFEZ AFIFI, Ancien Ministre ; NADIR HENTEN, Directeur Général de la Société Anonyme des Eaux du Canal ; MAHMOUD CHOUKRI, Ancien Ministre ; MOHAMMED HELMI ISHA, Ancien Ministre de la Justice ; S. SIDABOUES, Ancien Ministre Délégué d'Égypte à Washington ; A. J. BOYE, Directeur de l'Institut des Hautes Études Françaises en Égypte ; Comte JEAN P. DE GRAILLAT, Agent Supérieur de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez ; ABDEL BAZZAK AHMED EL SANHOUBI, Président du Conseil d'État ; M. JACQUET, Avocat-consulte ; HASSAN MOUHITAR RAHMI, Ancien Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Finances ; ABDEL HAKIM EL BIFAL, Président du Conseil d'Administration du Crédit Hypothécaire Agraire d'Égypte ; HUSSEIN FAHMY, Ancien Ministre des Finances ; ISRAHIL BAYKUMI MADMOUDI, Ancien Ministre ; M. SANDY LOCKARY, Ancien Vice-Président de la Cour des Comptes ; ZAKI ABDEL NOTAL, Ancien Ministre des Finances ; Sir A. KEOWN BOYD KIRK, C.B.E., Président et Administrateur Délégué de la Société Souda Dyers ; M. VINCENOT, Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Égyptien.

Secrétaire : J. G. LEVI, Ancien Directeur Général de l'Administration de la Statistique, Membre Titulaire de l'Institut International de Statistique.

Censeurs : Dr. ISCANBAR, A. BOSS et PAUL DEMANGEY.

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

(XLIII ANNEE, OCTOBRE 1952, No. 279).

Prix P.T. 40

IMPRIMERIE MONDIALE
16, Rue Darîh Saad
Tél. 25017 — LE CAIRE, 1952

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Les membres actifs de la Société sont de deux catégories : les membres titulaires payant une cotisation de L.E. 1 par an et les membres donateurs s'inscrivant pour une cotisation de L.E. 10 au minimum. Ils sont nommés par le Conseil sur leur demande appuyée par au moins un membre de la Société et ont tous droit au service gratuit de la Revue de la Société.

La Société compte actuellement environ 600 membres.

CONDITION D'ABONNEMENT

Le prix de l'abonnement à la revue est de L.E. 1 pour l'Égypte et le Soudan et 25 shillings pour tous les pays faisant partie de l'Union Postale.

Les numéros non réclamés par Messieurs les Membres et Abonnés dans l'intervalle entre la parution de deux fascicules consécutifs ne leur seront livrés que contre paiement du prix.

Le prix du fascicule est de P.T. 40 pour l'Égypte et 8 shillings et 12 pence pour l'étranger.

Les opinions émises par les collaborateurs de la revue n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit soumis à « L'Égypte Contemporaine » devient la propriété de la Société.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'information doivent être adressées au Secrétariat de la Société, Boîte Postale No. 732.

Siège : Le Caire, 16 Charch El Maleka — Téléphone 13707

SOMMAIRE

EN LANGUES ETRANGERES

ARTICLES

	Pages
Dr. YEHIA EL MOLLA. — Features of Expansion and Contraction in the Egyptian Economy	1— 18
Dr. ZAKI HASHIM. — The Trade Pattern of Developing Countries	21— 34
JEAN G. ECONOMIDES. — Le problème de l'endettement rural en Egypte	35— 65
Dr. GEORGES VAUCHER. — Aperçu sur l'exécution de la Réforme Agraire en Italie	67— 96

ACTUALITES

Analyses et Comptes Rendus. — UMBERTO RICCI : Théorie de la valeur, par Dr. I. G. L. — EMILE JAMES : La Monnaie, par Dr. I. G. L.	97— 99
Ouvrages reçus, troisième trimestre 1952	101—102
Relevé des principaux articles parus dans les revues égyptiennes et étrangères, troisième trimestre 1952	103—119
Législation économique et financière, troisième trimestre 1952 ..	121—126
Tableaux statistiques	127—151

EN LANGUE ARABE

ARTICLES

Dr. MOHAMED HOSNI SAID. — Les salaires des ouvriers agricoles et la politique salariale en Egypte	1— 14
ZAKARIA MOHAMED CHAFIK. — Le bénéficiaire du Wakt est-il soumis à l'impôt général sur le revenu ?	15— 46
Dr. GEORGES VAUCHER. — L'exécution de la Réforme Agraire en Italie. Formule d'un acte de vente des terrains expropriés ..	49— 69

ACTUALITES

Législation économique et financière, troisième trimestre 1952 ...	61— 79
--	--------

FEATURES OF EXPANSION AND CONTRACTION IN THE EGYPTIAN ECONOMY

by

Dr. YEHIA EL MELLA

Faculty of Commerce, Alexandria University.

It is commonly accepted now that "an increase in a country's exports leads to an expansion in the volume of domestic income, expenditure and employment" (1). This takes place through the multiplier mechanism, and tends to produce a synchronization of economic fluctuations in different countries. This phenomenon is commonly described as the propagation mechanism.

It is interesting to note, however, that some of the features which characterize the different phases of cyclical movements and commonly prevail in the various economies, are, in the case of Egypt frequently absent. We do not mean to say, of course, that Egypt, for one reason or another, is usually able to impede cyclical propagations or to cushion its internal economy against the outside influences. On the contrary, it is most likely that these outside effects will be transmitted to Egypt's internal economy. (2) But, granting that fact, one must say, however, that cyclical changes in Egypt are of a peculiar type. There is usually very little in common, between the characteristic features of cyclical changes, in an industrial country and what we usually observe in Egypt under similar conditions.

(1) R. Nuckse : "Domestic and International Equilibrium." *The New Economics*. New York, 1947. p. 269.

(2) As Nuckse pointed out, "Any expansion or contraction originating in the domestic economy tends to spread abroad through its effects on the demand for imports. A domestic investment boom will "spill over" to other countries, since part of the increased money income "leaks out" for the purchase of additional imports. This leakage, is what transmits the expansion process outward." *Ibid.* p. 269.

Whenever an upward movement takes place, say in the United States economic activity, a similar movement is likely to develop in the Egyptian economy (with or without a lag), but the features of prosperity phase will differ in both cases. A downward movement abroad is bound to produce a downward movement in the Egyptian economy, but still the manifestations of the contraction process, in both cases, will be quite different.

Usually, for instance, the expansion process is characterized by an increase in the volume of investment, employment, and monetary circulation. These, in conjunction with a rise in prices, wages and salaries, constitute the main features of the prosperity phase of the cycle. The regular features of the movement in the opposite direction are frequently a contraction in the volume of investment, production and employment. This contraction is associated (if not caused) by a monetary deflation and the latter usually brings the level of wages and salaries to a lower level.

Which of these manifestations in each phase does the Egyptian economy show ? During the interwar period four phases of cyclical movement could be marked : the short boom that followed the first World War, the sharp recession of 1921-1922, the steady recovery of the twenties which reached its peak in 1928-29, and then the great depression. During these various stages of prosperity and depression, the value of Egypt's exports has shown a parallel movement, and it is expected, *a priori*, that the whole economy has followed suit. But was there any expansion or contraction in the volume of investment, production or employment ? Did these variables reveal any change between, say, a period of depression and a period of recovery ?

Before carrying out our analysis any further, a word must be said regarding Egypt's economic structure. Production in Egypt covers two fields : a very unimportant one, concerned with industrial activity, construction, etc., and employs usually not more than 300,000 persons in average, and a main field which employs in a direct or an indirect way, the rest of the population (1). The contribution of the first field to the total

(1) The number of industrial employees, as revealed by the 1927 census figures, was 215,432, and it increased to 272,467 in 1937. About

national income is obviously very small. In addition, industrial activity in Egypt is highly dependent upon importations from foreign countries. With the exception of a few raw materials and labor, Egypt must obtain her requirements of iron, steel, coal, timber, tools, machinery and most of the industrial plant and equipment from abroad (4). Any expansion in industrial or constructive activity must involve, then, a similar increase in her import requirements of these materials, and their volume could perhaps be considered as a significant sign of expansion or contraction in the general industrial activity. (5)

In connection with the industrial field production (as revealed by the figures of producers' import goods) does not seem to have shown any marked tendency for expansion or contraction in the periods when it was supposed to. For example, between 1913 and 1919, the imports of timber for construction purposes fell off from 653,733 cubic metres, valued at L.E. 1,357,956, to 52,770 cubic metres, valued at L.E. 490,921, coal from 1,721,415 tons, valued at L.E. 2,911,587 to 565,520 tons, valued at L.E. 3,000,973, cotton piece goods decreased from 19,997 tons to 12,873 tons, although values rose from L.E. 2,531,054 to L.E. 5,339,192, and iron and steel goods increased in value from L.E. 3,145,379 in 1913 to L.E. 3,742,635 in 1919, although the quantity imported fell off by approximately 40,000 tons. (6)

A further comparison is carried out in Table I. The table covers the years from 1919 to 1922, and by such constitutes the

12,000 of these employees were foreigners, and the total population was about 14,000,000 in 1927 and 16,800,000 in 1937. See "L'Annuaire Statistique de Poche", Cairo, 1943, pp. 5 and 44, Table X, Les établissements industriels et les employés égyptiens et étrangers d'après les recensements de 1927 et 1937.

(4) See "Annual Statement of the Foreign Trade," Cairo, Egypt, 1913, 1919, 1923, 1932, and 1937. None of these essential materials for industry is produced in Egypt.

(5) It could have been easier and more accurate to examine the figures of employment in the various branches of industrial activity, had they been available. Unfortunately, the only figures available in this respect are the census figures for 1927 and 1937. However, assuming that the technical process of production is fairly stable in Egypt (and it is likely to be so, considering the size of the industrial unit and its very simple organization) the change in the capital requirements, industrial raw material, fuel, etc., could give a fairly good idea of the industrial activity in the country.

(6) "L'Annuaire Statistique", 1913, 1919 and 1923.

TABLE I.
IMPORTS OF INDUSTRIAL MATERIALS

	1919	1920	1921	1922
A. — Oils				
(1) Oil for soap manufacture (Kilos) ..	552,429	589,310	1,137,000	248,871
(2) Kerosene (M Tons) ..	122,209	122,707	120,971	144,467
(3) Benzine (M Tons) ..	21,201	5,004	12,365	11,240
(4) Oil Fed (Masse) (M Tons) ..	29,2404	183,243	62,971	97,679
(5) Mineral Oils and Greases, Lubricating (Kilos) ..	6,716,362	8,497,893	6,422,820	8,469,716
B. — Wood & Coal				
(1) Timber, Saw-ble. Pine, Spruce (M. Met.) ..	31,022	229,290	321,003	631,603
(2) Raw Timber (Kilos) ..	37,037	329,571	376,332	1,779,251
(3) Railway Sleepers (Numbers) ..	66,006	197,037	321,133	29,129
(4) Furniture Woods (Kilos) ..	49,117	60,229	72,457	140,310
(5) Woodstave and Flare for packing (Kilos) ..	523,218	102,118	90,611	245,536
(6) Charcoal (Tons) ..	2,120	31,694	32,747	10,806
(7) Coal (Tons) ..	503,542	889,259	891,553	751,617
(8) Peatm. Fuel (Tons) ..	—	82,142	22,719	37,046
(9) Coke (Tons) ..	2,149	16,254	6,000	7,673
C. — Stone, Earthenware and Glassware				
(1) Lime (Kilos) ..	129,003	9,417,728	12,923,802	24,893,722
(2) Cement (Kilos) ..	8,382,451	41,308,356	50,162,196	61,952,676
(3) Plaster of Paris (Kilos) ..	1,780,448	5,562,742	7,082,267	12,265,263
(4) Tiles, Roofing (Numbers) ..	55,451	107,205	526,400	673,357
(5) Tiles, Flooring (Numbers) ..	200,005	1,255,386	1,545,001	3,265,696
(6) Earthenware Pipes (Numbers) ..	11,232	34,124	64,206	102,800
(7) Window Glass (Cases) ..	10,335	38,629	76,003	46,211

	1913	1920	1931	1932
D. — Yarns and Textiles:				
(1) Cotton Yarn, Grey, Bleached and Dyed (Kilos)	3,135,048	2,160,383	3,214,142	2,672,875
(2) Sewing Cotton (Kilos)	42,229	76,918	23,595	64,255
(3) Linen Thread for sewing (Kilos)	32,731	17,541	15,825	19,006
E. — Metals and Metalware:				
(1) Metallic Cues (Kilos)	133,517	24,349	231,475	50,735
(2) Iron or Steel Bars and Billets (Kilos)	4,173,202	19,183,208	11,031,825	24,836,143
(3) Iron or Steel Angles and Tees (Kilos)	686,635	1,253,873	828,931	1,311,065
(4) Iron or Steel Girders and Joists (Kilos)	1,828,925	4,341,329	8,690,909	12,487,738
(5) Iron or Steel Sheets and Plates (Kilos)	2,964,917	7,542,020	4,323,985	8,172,044
(6) Iron or Steel Wires, constructed or partly constructed (Kilos) ..	633,287	2,635,550	2,571,407	1,987,466
(7) Wrought Iron or Steel Pipes and Fittings (Kilos)	1,903,584	4,216,408	3,748,167	3,160,321
(8) Iron or Steel Rivets, Bolts, Nuts and Washers (Kilos)	368,324	1,297,722	1,120,031	1,328,768
(9) Implements and Tools, Industrial not Agricultural (L.E.)	76,945	176,168	118,409	69,222
(10) Nails and Screws (Kilos)	969,337	3,690,829	1,845,197	5,011,287
(11) Cast Iron Pipes and Fittings (Kilos)	674,844	1,842,459	4,456,261	6,896,116
(12) Tool Steel (Kilos)	299,180	141,322	345,429	323,136
(13) Pig Iron (Kilos)	1,731,259	1,486,889	1,601,257	1,481,544
(14) Machine Tools and Parts Thereof (L.E.)	3,101	21,965	41,407	28,033
(15) Textile Machinery and Parts (L.E.)	18,027	63,470	20,426	2,841
(16) Electrical Machinery and Parts (Dynamo, Accumulators, etc.) (L.E.)	18,122	135,252	237,284	156,408
(17) Machines and Parts Thereof, not otherwise enumerated (L.E.)	215,684	456,117	1,163,723	620,646
(18) Electric Wire Cables, Insulated (Kilos)	154,349	602,709	578,136	600,534
(19) Uninsulated Electric Copper Wire (Kilos)	62,237	42,474	118,853	151,402

TABLE II.

Imports of Industrial Materials.

	1927	1928
A. — Oils		
(1) Oil for Soap Manufacture (Kilos)	1,315,325	1,690,356
(2) Kerosene (M Tons)	259,966	290,629
(3) Benzine (M Tons)	49,934	61,853
(4) Oil Fuel (Motor) (M Tons)	125,765	136,309
(5) Mineral Oils and Greases, Lubricating (Kilos)	19,325,759	20,164,656
B. — Wood & Coal		
(1) Timber, Sawed-Dr. Pine, Spruce (Cu. Met.)	611,708	561,358
(2) Raw Timber (Kilos)	—	964,963
(3) Railway Sleepers (Number)	295,951	272,253
(4) Furniture Woods (Kilos)	176,009	72,393
(5) Woodwool and Fibre for packing (Kilos)	235,196	404,255
(6) Charcoal (Tons)	11,179	11,480
(7) Coal (Tons)	1,297,324	1,221,916
(8) Peat Fuel (Tons)	30,256	24,714
(9) Coke (Tons)	20,694	14,771
C. — Stone, Earthenware and Glassware		
(1) Lime (Kilos)	9,678,173	8,732,725
(2) Cement (Kilos)	224,843,117	250,504,560
(3) Plaster of Paris (Kilogs)	14,618,003	11,736,613
(4) Tiles, Roofing (Number)	890,249	777,435
(5) Tiles, Flooring (Number)	7,886,487	7,519,293
(6) Earthenware Pipes (Number)	566,191	270,923
(7) Window Glass (Cases)	64,515	69,638
D. — Yarns and Textiles		
(1) Cotton Yarn, Grey, Bleached and Dyed (Kilos)	3,638,867	2,621,903
(2) Sewing Cotton (Down)	3,612,217	2,594,239
(3) Linen Thread for Sewing (Kilos)	30,419	35,262
(4) Silk Yarn (Kilos)	253,666	231,234
(5) Artificial Silk Yarn (Kilos)	267,335	263,685
E. — Metals and Metalware		
(1) Metallic Cans (Kilos)	462,678	730,806
(2) Iron or Steel Bars and Billets (Kilos)	42,671,564	43,152,612
(3) Iron or Steel Angles and Tees (Kilos)	1,296,928	1,995,643
(4) Iron or Steel Girders and Joists (Kilos)	12,868,367	14,545,964
(5) Iron or Steel Sheets and Plates (Kilos)	6,741,253	12,071,979
(6) Iron or Steel Works, constructed or partly constructed (Kilos)	7,515,629	11,259,391
(7) Wrought Iron or Steel Pipes & Fittings (Kilos)	4,120,487	6,290,559

	1927	1928
(8) Iron or Steel Rivets, Bolts, Nuts and Washers (Kilos)	1,570,764	1,889,916
(9) Implements and Tools, Industrial not Agricultural (L.E.)	56,369	53,427
(10) Nails and Screws (Kilos)	4,737,146	4,829,359
(11) Cast Iron Pipes and Fittings (Kilos)	18,094,820	14,073,290
(12) Tool Steel (Kilos)	621,224	402,131
(13) Pig Iron (Kilos)	2,566,273	3,478,506
(14) Machine Tools and Parts Thereof (L.E.)	44,581	40,177
(15) Textile Machinery and Parts (L.E.)	2,626	29,185
(16) Electrical Machinery and Parts (Dynamo, Accumulators, etc.) (L.E.)	311,268	152,389
(17) Machines and Parts (Boilers, Machinery, Mechanical Apparatus and appliances and parts) (L.E.)	691,832	569,350
(18) Electric Wire Cables, Insulated (Kilos)	384,267	322,236
(19) Uninsulated Electric Copper Wire (Kilos)	304,285	309,437

boom of 1919-20 and the short recession of 1921-22. It contains five series, which, to my belief, represent the movement in the industrial producers' goods with regard to Egypt. The choice of these series has been based on the analysis of the industrial activity as revealed by the industrial census of 1927.

For instance, the textile industries and the manufacture of clothing rank as the most important industries in Egypt. They employ between them more than 70,000 workers, out of the total industrial population amounting to 215,438. (7). Moreover, of the total establishments numbering 70,314, there are about 45 % of them concerned with these two branches of industry (8). Section D in our table has been selected to indicate the movement in these activities as reflected by their import requirements.

Next to these industries in importance are, food industries, furniture making, woodworking and basket works : then come preparation of materials for construction, construction works, metallurgy and preparation of metals. (9) The total activity

(7) "Industrial and Commercial Census, 1927, Cairo, 1931, pp. 133 and 194.

(8) *Ibid.*, p. 19.

(9) The number of establishments concerned with food industries was 6,333, employing 23,793 ; in construction, there were 1,782 establishments employing 14,164 persons, in wood-working and furniture, there were 7,396 employing 19,898 and in Metallurgy, there were 6,179 establishments employing 29,213 workers and employees. *Ibid.* pp. 176-193.

in these industries, as reflected by their import requirements, has been represented in the above table by Sections B and C. The choice of the groups of materials included in each section was based partly on their importance as essential materials for the industries and partly on their qualification as producers' goods.

As to Sections A and E, which do not obviously belong specifically to any of the above industries, their inclusion in the table is justified on another ground. The materials included in these two sections are clearly of basic importance to every branch of industry and are highly essential to their operations. A part of the groups of materials in Section B has been added also for that purpose. An expansion or contraction in the total industrial activity is likely to cause, generally, a corresponding movement in the country's requirements of these latter articles.

A final remark should be added, however, in connection with the interpretation of the above-mentioned sections. The articles selected in each group are supposed to be limited, specifically, to the producers' goods. In fact, a part of these materials, (probably the greatest part) is used directly for consumption purposes, and do not enter into any industrial process. Consequently, they must be considered as consumers' goods. This limitation must be imposed on the use of the above series for analytical purposes. (10)

Now, in connection with Section A, Oils, it is readily apparent that some of the items included have shown a cyclical change, whereas others have not. It is interesting to note, for instance, that one item, namely, oil for soap manufacture has shown not only an insignificant change between the boom and recession years, but a change in the opposite direction. Egypt's imports of this article increased from 389,316 kilos in 1920 to 1,337,069 kilos in 1921. This implies that soap manufacturing industries had undergone probably an expansion instead of a contraction. The figure dropped again, however, in 1922, to a much lower level. Item 4 (oil fuel) and Item 5 (mineral oils, etc.) have shown both a decline between 1920 and 1921. However Egypt's requirements of these two groups of articles did

(10) We will confine our remarks, however, to the groups of articles which are mainly of the producers' goods class.

not change much in average between the boom and recession years, as the two items increased again in 1922 to the boom year level.

In regard to Section B, the items of which reflect presumably a part of the public works and construction activities, there was apparently no significant cyclical change in many of its items. The only item that showed a decline was item 5, woodwork and fibre for packing. This industry has undergone probably a slight contraction on account of the probable slack in commercial transactions under the prevailing circumstances. Item 1 and 2 of this category have shown, however, a tremendous increase between 1919, 1920 and 1921, 1922. It is conceivable that expansion in construction activities, presumably planned previously, had not been hindered in the least by the short recession of 1921-22.

This is evidenced again by the behavior of construction materials in Section G. The country's requirements of lime, cement, plaster of Paris, tiles for roofing and flooring, have all increased in the recession years, 1921 and 1922. Some items, however, have shown a perfect timing, in accord with the cyclical change. Cement and window glass imports, for instance, have both dropped between 1920 and 1921, but they increased again in 1922. Generally, therefore, the signs of contraction in this field were not very conspicuous.

The effect of recession was exceptionally clear in connection with the textile and the manufacture of clothing industries. Cotton yarn, grey, etc., (Item 1, Section D) imports have stood almost constant between 1919, 1920 and 1921. But they disclosed an absolute decrease in 1922. On the other hand, the import figures of sewing cotton, linen thread for sewing, have shown a definite slump in 1921 and 1922, compared to the boom year. Sewing cotton imports in 1921 were more than 50 % below the 1920 level. They showed some increase in 1922, but their volume was still less than the 1920 level. In regard to the third item, imports in 1921 were more than six thousand kilos less than the 1920 level. They increased again in 1922 but were far behind the 1919 level.

In connection with Section E (Metals and Metalware), it is hard to pass an accurate judgment regarding expansion or

contraction tendencies. Some of its items have shown a striking decline in 1921, compared to the 1919 and 1920 figures. Imports of iron or steel bars and billets group (Item 2) have dropped heavily between 1920 and 1921. The case was so in connection with Item 3. Both of these groups have recovered and regained their previous level in 1922. Imports of pig iron (Item 13) have stood out unchanged during the whole period. But, on the other hand, Item 4 did not show any decline between the boom and recession years. Imports of cast iron pipes and fittings (Item 11) have increased, apparently, probably because of the wide expansion in the construction activities. Items 9, 15, 16 and 17 related to implements and machinery parts, have probably stood out unchanged or declined slightly between the boom and recession years. The figures for these items are given in value terms and their comparability is rather impossible.

The expansion and contraction tendencies in the industrial field in Egypt seem to have been less ambiguous and more systematic in their behavior, in the recovery and depression years that followed the short recession of 1921-1922. Only very few series have shown signs of contraction between 1922 and 1927-28. In the first group of commodities, (oils, Section A) all of the items have shown an apparent increase, which is probably attributed to a general expansion in the industrial activity. It could otherwise indicate a possible tendency for mechanization in the various production and consumption activities of the country.

As far as each field of industrial activity is concerned, it does not seem possible that the woodworking and furniture industries had undergone any substantial expansion between 1922 and 1928 (the recovery period). The essential raw materials for these industries (Section B, Items 1, 2 and 4) did not reveal any material increase during this period. (11) On the contrary, the volume of imports related to these three items has shown an obvious decrease. (12)

The production and transmission of power, heat, light and water distribution have all shown some signs of expansion,

(11) See Table 2.

(12) Compare the relevant figures on Tables 1 and 2.

judging by the increase that took place in the coal, oil, fuel and other mineral oils imports.

The flow of construction materials to the country between 1922 and 1928 shows clearly that the construction activities have probably undergone significant expansion. (13) Textile and manufacture of clothing industries did not seem to have expanded much during this period. The country's imports of cotton yarn, sewing cotton and linen thread for sewing stood out almost constantly, between 1921, 1922 and 1927, 1928. The first item, cotton yarn, grey, etc. was 3,214,169 kilos in 1921, 2,652,875 kilos in 1922 and decreased slightly to 3,028,806 kilos in 1927 and 2,623,655 kilos in 1928. The country's imports of silk yarn and artificial silk yarn were probably higher in 1927, 1928 than in the recession years. (14)

All industries connected with metals and metal-ware seem to have shown some expansion during the period. The country's imports of iron and steel have apparently increased between 1922 and 1928. The items in Group E (particularly those from 1 to 8) point clearly to that. For the rest of the items included in this group, some of them have decreased in value between the two years. It is difficult, however, in the absence of the quantity figures, to pass any accurate implication as far as these articles are concerned. But it is clear from the study of the items, that many branches of industrial activities must have shown at least some slight expansion.

The effect of the great depression on the industrial activities in Egypt seem to have been felt but still only slightly. There was a tendency for contraction in almost every field of industry, the implications of which were reflected in the country's import requirements for industrial raw materials, motive power, tools and machinery and generally all the essential materials for industry.

The annual statistical figures for Egypt's foreign trade point clearly to that fact. With the exception of the articles included in Group A, oils, which have shown sometimes an increase instead of a decrease, many items in the rest of the

(13) Compare Items 1 to 7, Section C in Table 1 and Table 2.

(14) The figures for these two items do not stand out clearly in Egypt's annual statistics for foreign trade for 1921 and 1922.

sections have shown a slight downswing. Cotton yarn imports decreased from 2,623,865 kilos in 1928 to 812,924 kilos in 1932. Natural silk yarn was about 30% below the 1928 level. Pig iron imports in 1931 and 1932 were about one million kilos below the 1928 figure. (15) Many items in Groups B and C have shown the same tendency and so was the case with Group E, which supposedly reflects the general trend of activity in the industrial field.

Generally speaking, in the few incidents when world-wide cyclical fluctuations took place, the industrial production and probably employment in Egypt have shown only minor cyclical variations. The examination of the country's requirements for industrial raw materials, fuel and industrial equipment seems to point to that fact.

In the second and main field of economic activity in Egypt (agriculture) production remained during the whole period practically constant. It did not seem to show any signs of cyclical fluctuations. To elaborate this fact, we shall take the cultivated area to represent the volume of production. Employment is assumed to fluctuate in proportion to the former variable (16).

In 1918-1919, which marked the beginning of the First World War boom, the area cultivated was 7,691,793 feddans. In the next year the area was slightly higher, when it amounted to 7,806,792. Strangely enough, the area under cultivation was about half a million feddans higher in the recession years compared to the peak year level. In 1929-1931, for instance, it was 8,068,276 feddans and it increased again to 8,204,200 feddans in 1931-1932. (17).

The behavior of production in this field was as peculiar in the great depression and the recovery period which preceded it as in the previous period. The area cultivated increased slightly between 1922 and 1927, 1928 when it stood out at

(15) There was a change in the units of measurement in Egypt's statistical figures for foreign trade and in their classification between 1928 and 1932, which has made the comparison of many items extremely difficult.

(16) There has been no change, either in the technical process of cultivation or in the agricultural regime of Egypt, since the introduction of perennial irrigation in 1840.

(17) "L'Annuaire Statistique de l'Egypte," years 1919 to 1932.

8,045,750 feddans and 8,023,329 feddans in the two latter years, respectively. In the depression years, however, agricultural production did not seem to show any decline. It remained practically constant between 1928-1929 and 1930-1931. (18) And, in 1931-1932 it reached the highest value on record for the whole interwar period where it stood out at 8,735,001 feddans.

The above figures disclose one of the most interesting peculiarities in the Egyptian economy, and probably pertain to all other agricultural countries. There seems to be no cyclical expansion or contraction in the economic activity of Egypt in marked contrast to industrial production in the industrial states. Production stays constant and highly stable in prosperity as well as in depression years. The farmer has no alternative but to go on farming, and because of the rigid agricultural regime of Egypt, he may go on growing the same crop year after year. He may try to make up for the fall in price by working harder and increasing his output, and that is probably why we may witness a noticeable increase in production in the years of depression. But, generally, prosperity and depression may pass away without leaving any traceable effect on production. Moreover, unemployment in the form in which it appears in industrial communities presents itself only to a very limited extent in Egypt though she usually contains a substantial amount of "disguised" unemployment in the form of superfluous labor on the farms. But the problems of unemployment and full employment in the sense they figure in contemporary discussions do not seem to present themselves in the Egyptian economy.

This inertia of productive activities in Egypt calls for some explanation. It might well be true that Egypt has reached its economic maturity in the form of disappearing frontiers of natural resources and investment opportunities. However, this is not so much the main factor as it is probably the inherent institutional factors. As far as investment in land is concerned, its volume is essentially tied to the governmental long-run plans and policies designed to promote the cultivable area and the irrigation facilities. Therefore, no matter how high the individual initiative may be, any expansion in this field of pro-

(18) In 1928-29 the area cultivated was 8,546,304 feddans. Ibid., 1932.

duction is, in the short-run, very limited. Progress in this field of production, in quantitative terms, at least, is not conceivable, outside the governmental help.

In the industrial field, there may be some fairly promising investment opportunities, but Egyptians seem to follow sincerely the old Egyptian wisdom : "Nothing is like land... it could not be burnt nor could it be stolen." In addition to the lack of enterprise spirit in Egypt, the monetary facilities in the form of providing capital and credit through industrial and commercial banks are very limited. This fact has been repeatedly asserted:

"The amount of domestic capital available for industrial purposes in Egypt is very limited, as those who have saved mostly prefer an investment in land or else leave their money on deposit at their banks. For the deposit banks to assist in the creation of industries or in the development of existing ones would, I need hardly say, lay the seeds of trouble ; their liabilities are short-term and their assets must therefore be kept liquid, whereas industrial finance is essentially long-term and must be supplied by share or debenture capital ; ordinary banking facilities must, therefore, be temporary and confined to meeting purely seasonal requirements." (19)

Hence, on the one hand, there is an inherent reluctance on the part of individuals to embark on industrial plans, and, on the other hand the shortage of capital and financing facilities act as additional restraining factors.

It is these general circumstances that have tended to prevent the emergence of cyclical expansion in the many instances when profit-making would have justified an increase in investment and production. They are also partly responsible for the lack of progress which is usually associated with the prosperity phase and is one of its main characteristics. (20) It

(19) "National Bank of Egypt," Governor's Speech, 1932.

(20) We mean the technological progress in the production process emerging from the dynamic influences of inventions, new discoveries, new resources, improved methods, increasing capital accumulation, and so forth.

follows that, in the case of Egypt, and in contrast to many other economies, the long-run progress (the trend) which may appear in one or another aspect of production, is perhaps due to influences distinct from those that create the cyclical fluctuations and does not, as Professor Schumpeter contends, "simply embody the results of the latter." (21)

Cyclical Fluctuations in Egypt have, however, their own characteristic features. One of them stands in common with what we usually find in industrial economies, namely, the change in the price level consequent upon inflationary and deflationary tendencies. The wholesale price index for Egypt stood out at 231 percent and 316 percent in the boom years which followed the first World War. In the following recession years 1921 and 1922, the index dwindled to 173 and 145, respectively (See Table III). (22) In the recovery period, from 1922 to 1929, the index was above the base year level. It showed a systematic movement again in the depression years when it fell of to 97% in 1931, 84% in 1932 and 73% in 1933. (23)

The cost of living index had shown a similar systematic movement during the period as a whole. It showed, however, some rigidity compared to the former index. The fall and rise in the index were not as pronounced as the case had been in the wholesale index (See Table III).

These fluctuations in the price level are, by far, the main characteristic feature of cyclical variations in the Egyptian economy. Indeed, it is the only feature that presents itself whenever a cyclical change takes place, and the various manifestations of cyclical variations to which we referred previously are all reduced, in the case of Egypt, to one feature, namely, a rise in the price level, in the prosperity phase, and a fall in that wholesale index (See Table III).

(21) J. A. Schumpeter : *Analysis of Economic Change* : "Review of Economic Statistics", May, 1933. Professor Schumpeter's theory possibly pertains to industrial communities only.

(22) These figures are given in "L'Annuaire Statistique" de l'Égypte. The base period covered from January, 1913 to August, 1914, and 50 weights were used.

(23) See Table III.

(24) Hence, we could safely conclude that cyclical variations in Egypt are more or less a price phenomenon.

TABLE III.

*Cost of Living Index		Wholesale Price	
Year	Monthly Average	Year	Monthly Average
1917	143	1915	143
1918	183	1916	128
1919	263	1917	176
1920	266	1918	211
1921	194	1919	231
1922	173	1920	216
1923	159	1921	175
1924	132	1922	145
1925	133	1923	132
1926	131	1924	121
1927	143	1925	129
1928	138	1926	115
1929	132	1927	154
1930	125	1928	97
		1929	84
		1930	72

Furthermore, the rise in prices associated with the prosperity phase and caused by the increase in the flow of domestic money supply, is likely to spread all over the Egyptian economy. Farmers and landlords are likely to ensure an increase in their money income because of the current rise in the prices of agricultural products. They will, in turn, seek to acquire more land. Under the influence of a sustained demand, backed, in many cases, by suddenly acquired fortune to which the buyer was quite unaccustomed, the price of land will be pushed up, in many cases to quite uneconomic heights. This phenomenon, we mean the rapid rise in the price of land, usually characterizes every prosperous period in Egypt, and counts, by far, as the most conspicuous one. Furthermore, the persistent demand for land, unrestricted by the rise in its prices, forms the main channel through which the accumulated savings and previous

*Base from January 1913 to August 1914. In this connection see the Report on Cost of Living—Supplement to Monthly Agricultural Statistics November 1920. See also «L'Annuaire Statistique de l'Egypte», years from 1919 to 1924.

boardings disappear, and it operates as the greatest restraining factor in the way of alternative investments. (23)

In the years of depression, there is particularly one important feature which always presents itself. The fall in the price of all agricultural commodities which characterize the depression, and is originally caused by the contraction in the supply of money, necessarily leads to a corresponding reduction in the income of farmers and small landowners. This class of people is, as a rule, heavily indebted and the major immediate influence of a depression on them is financial. The great majority of Egyptian farmers do not possess sufficient working capital to provide for their cultivation expenses, and, therefore, require short-term loans, repayable when the crop is harvested and sold. Others, for one reason or another, need loans of longer terms; for example, in order that land newly brought under irrigation may be properly exploited.

These agricultural debts present a real problem in Egypt, whenever the price of cotton falls, and the money income of farmers undergoes a substantial reduction. The following quotation from the Governor's speech in 1930 explains fully the nature of the problem:

"The war of 1914-18 had everywhere left behind it a great inflation of prices, which continued for more than ten years. The bubble then burst and in 1930 there occurred the great world slump, producing a widespread economic crisis. This was especially severe in countries mainly dependent on agriculture where debts had been incurred, either for the purchase of land or for the expenses of exploitation or of cultivation, at a time when the money value of agricultural produce was much

(23) The significance of that is closely related to the fact that in Egypt, the origin of poverty and slow development lies in a shortage, rather than an excess of savings; the large increase in investment needed to increase productivity requires, under these circumstances, either a curtailment of consumption, forced savings or an import of capital, and curtailment of consumption in Egypt, where the standard of living is already very low, can hardly be effected, save by compulsion, and at the cost of serious hardship. There are many serious limitations on the operation of either of the second two alternatives.

Land is described in this respect as "a bottomless sink," in the sense that it swallows up all available and prospective savings.

higher. At the new level of prices which became established all over the world in 1931, it would have been impossible for a large number of debtors, however conscientious, completely to discharge their liabilities. The enforcement by creditors of their full rights would have involved wholesale expropriations which might have produced a social upheaval. In most agricultural countries, therefore, including Egypt, governments found it necessary to intervene and to enforce some sort of composition between creditor and debtor. State intervention on behalf of debtors is a dangerous medicine to use ; the relief to holders is obvious : the dangers are less apparent, but none the less real. In such a crisis as arose nine years ago, intervention was justifiable on a choice of evils. To avoid the dangers, intervention should be applied rapidly but should then cease ; if the dose is repeated, or the proceedings are allowed to drag on, certain mental habits reinduced which are inimical to the country's economic health. Once the composition has been made, the State should immediately withdraw, and there should be no further interference with the normal relations between creditor and debtor. No one has any sympathy with Shylock. But it is to invite trouble if the good lender is discouraged and in self-protection prefers in future to put his money to other uses ; in the long run it is the borrowing class which suffers.

In the case of Egypt it cannot be said that the pitfalls have been altogether avoided. The case of the larger landowners was fairly easy to deal with. Such persons have been accustomed to borrow the capital, needed for the purchase or exploitations of their land, by obtaining loans from one or other of the mortgage institutions which specialize in this important business, making repayment by annuities spread over a long period.

Negotiations for the relief of such debtors were opened by the Government in 1932 and ended in an agreement which adequately recognized the fact that there are two parties concerned, both of importance to the State, and that usually creditors themselves have financial liabilities, for the discharge of which they are dependent on the collection of their debts. The case of the smaller debtors and also all agricultural debts secured by mortgage of second or subsequent rank, or by attachment, made before the end of 1932, was dealt with much more slowly.

Meanwhile, the creditors were prevented by legislation from carrying out expropriation proceedings and the period for which such moratorium would operate has been extended from time to time.⁽²⁶⁾

The inference we draw from this is that the type of problems which face Egypt in the periods of depression are obviously quite different from those which face, usually, an industrial country.

The questions of unemployment, shrinkage in investment and production, lack of investment outlets and so forth, do not seem to have exercised much the best minds in Egypt, as far as cyclical variations have been concerned.

Dr. Y. S. EL MALLA.

(26) National Bank of Egypt, Governor's speech, 1932.



THE TRADE PATTERN OF DEVELOPING COUNTRIES

by

Dr. ZAKI HASHEM

INTRODUCTION.

The pattern of foreign trade of an under-developed country undergoes substantial and progressive modification with each phase of its economic development. The change in foreign trade is a natural and a necessary consequence of the growth of industries and the rise in incomes which create demand for new imports and provide the country with new possibilities for export trade. The character and the degree of the change in the structure and terms of the external trade will depend upon the basic economic characteristics of the particular country and upon the nature and pace of the development process.

The change in the pattern of foreign trade is only one aspect of a profound transformation in the economic, social and political conditions of the developing country and the alteration of its position in the international community. The response of its social and political system to the needs and forces of economic development and the state of international conditions prevailing at the time the development process is undertaken will in turn have a great influence upon the speed and content of the process and, hence, upon the new trade matrix which emerges.

Most writers who deal with this subject try to demonstrate that development and industrialization do not seriously affect the foreign trade of highly industrial countries and then proceed — in a rather apologetic way — to justify the new trend. This paper emphatically rejects this approach, for I believe that world conditions : political and economic as well as social, psychologic-

al and emotional—render the movement towards development and industrialization almost inevitable. The impact on industrial countries, therefore, should not engender any pressure to discourage that movement if it proves a sound and necessary means for the revival of the under-developed countries. The probable shifts in the international pattern of relative forces resulting from that movement, could take place harmoniously and peacefully, instead of the friction that is bound to come out of an attempt to resist an inevitable process.

I—CHARACTERISTIC FEATURES.

Minor Significance of Foreign Trade

With limited exceptions, and relative to the size of their populations and land areas, few of the under-developed countries of the world contribute to any substantial extent to the volume of international trade. Although brought into the world economic system through the stimulus of a demand for primary products and a search for export markets which emanated from the more advanced countries, their role in world trade remained restricted.

The economically less developed countries contribute to the trade of the world much less than in proportion to their size and population. For example, Albania, Bulgaria, Greece, Hungary, Poland, Rumania, Turkey and Yugoslavia together represented in 1935 a third of Europe's area, over a fourth of its population, but only 6 per cent of its imports and 8 per cent of its exports. India and China account together for 39 per cent of the world's population, but for only 5 per cent of its international trade. (1)

The reasons for this are to be found in the particular conditions and circumstances of the countries concerned. Where an under-developed country became closely linked politically and economically with an industrial country, a pattern of colonial

(1) Eugene Staley : *World Economic Development* (Montreal 1943), p. 139.

trade often developed and remained constant so long as the relationship continued to be enforced. Not infrequently, the economic development of these dependencies has been deliberately inhibited by the dominating power. As Chang has pointed out:

The mother country regards its agricultural colonies merely as a supply source of raw materials and a market for the manufactured goods. To achieve this the highly industrial country acquires 'concessions' from the colonies to obtain the sole right or monopoly of trade. By this means the colony's economy is made not only complementary to that of the mother country, but actually bound to it, affording opportunities of profits on such a scale as to attract a considerable amount of capital from the mother country. (1)

Moreover, the economies of many of the under-developed countries, characterized as they are by markedly low productivity, are capable of producing only a small surplus for export. The bulk of the primary production is essential for meeting domestic demand. Hence, such a country will command only a modest volume of imports, usually consisting of food and light manufactured goods, many of which are in the luxury class. In contrast to the situation of certain economically advanced countries, this small share of international trade is not a reflection of self-sufficiency, but, quite the contrary, of a meager level of productivity and income which limits both the country's capacity to export and its ability to import.

It should be pointed out, however, that the minor share of the under-developed countries in world trade does not take away from the fact that the raw materials which they do supply often figure very importantly in the over-all world trade picture. In particular, mention should be made of the fact that these raw materials are often crucial to trade in manufactured goods among the more advanced countries.

Industrial countries usually acquired by such (multilateral) trade many primary goods that were

(1) Pei-Kang Chang, *Agriculture and Industrialization* (Cambridge, 1949), p. 220.

key products in their economy. Reference may be made to the heavy net imports of the United States from South-East Asia arising from the large trade in rubber and tin. It is obvious, too, that much bilateral trade in manufactured goods is dependent for its existence upon the multilateral trade by which the necessary raw materials were acquired. (1)

Commodity Structure.

The external trade of under-developed countries reflects, so far as commodity structure is concerned, the continuing primitiveness of their economies. Their exports are predominantly primary products while their imports consist mostly of manufactured consumer goods. In the absence of local manufacturing, no processing of local raw materials takes place and goods are imported essentially for consumption purposes. Africa is a striking illustration of this relationship.

Africa's trade represents a typical exchange of primary goods against manufactured articles. Three-fourths of the continent's imports consist of manufactured goods and 25 per cent of its merchandise exports consist of foodstuffs and raw materials. (2)

Furthermore, owing to the low level of national incomes, price rather than quality is the determinant factor. In other words, for the overwhelming mass of the population, effective demand exists only in relation to cheaper goods. This fact underlies the success of Japanese textile industries in capturing Asian and African markets from British industries which were exporting textiles of higher quality, but also at higher prices. On the other hand, a small high-income sector of the population—usually providing a considerable portion of the aggregate demand for foreign goods—are typical consumers of imported high-quality goods, mainly luxuries.

Whereas this exchange of raw materials and foodstuffs against manufactures comprises an important part of total world

(1) League of Nations, *Network of World Trade* (Geneva), 1942, p. 22.

(2) *Ibid.*, p. 43.

trade, it does not occupy the dominant position in trade which is so frequently attributed to it. Nor is the exchange of manufactures for manufactures the number one category of world trade relations. According to Hirschman :

... another category which is hardly ever mentioned in discussions about the structure of world trade, is seen to be of quite impressive proportions : the exchange of foodstuffs and raw materials. Consistently the largest single item of the four classes into which we have subdivided world trade, it oscillates between two-fifths and one-third of the total. (1)

Hirschman listed only four countries, Switzerland, Roumania, Turkey and the Netherlands Indies, for which this type of trade—which he calls "compensated trade in raw materials and foodstuffs" constituted in 1937 less than 20 % of the total. He further pointed out that it constitutes over 48 per cent of the total trade of such advanced countries as the United States, Sweden, Norway, the U.S.S.R., Belgium, the Netherlands, and others.

These statistics are significant because they throw some light on the relationship of the under-developed countries to the world trade pattern. Apparently, the under-developed countries are more than merely a source of supply of raw materials for the industrially advanced countries, in exchange for which the latter nations export their manufactured goods. They also play an indispensable role in supplying many of the raw materials and foodstuffs which go into the "compensated trade" in these products, carried on on such an extensive and fairly steady scale, by the more advanced countries.

The exports of under-developed countries are, further, made up of a few products frequently one or two. In 1938, petroleum constituted 92 per cent of the value of exports of Venezuela and 73 per cent of Iran : cotton made up 77 per cent of the value of Egypt's exports ; coffee amounted to 87 per cent of the value of exports of El Salvador, 65 per cent for Guate-

(1) Hirschman, *Commodity Structure of World Trade*, *Quarterly Journal of Economics*, Vol. LVII No. 4, p. 587.

maize and 53 per cent for Columbia ; tea accounted for 65 per cent of the value of China's exports. (1) While it is rational for any given country to devote much of its efforts to utilize its natural resources, such a high concentration as seen in these figures renders it over-vulnerable to fluctuations in demand and prices. The fact that such products of under-developed countries are generally mobilized for foreign markets, makes the situation all the more serious. Closely linked with this aspect, is the control by foreign interests of the sources of these products—apart from any political influences involved—in the form of concessions or plantations. In these cases, these natural resources are, in varying degrees, detached from the national economies thus seriously limiting the direct benefits by the latter of the utilization of those resources. As a matter of fact, it is symptomatic of under-development that the countries concerned rarely develop industries for the processing of the raw materials that they produce. Their production is, moreover, carried out by the same obsolete implements and inefficient techniques that are characteristic of the under-developed economies.

Concentration of this type, therefore, contrasts with the specialization and high productivity that arise from a general framework of comparative advantages. Moreover, the rational division of labor contemplated in the pure theory of international trade, assumes the existence of conditions that are not fulfilled in reality. For in the actual world, the mobility of economic factors—a prime condition—is far from being a reality ; on the contrary, whatever degree of mobility these factors enjoyed has been seriously reduced since the depression of the thirties. Mobility, rather than the rule, is a rare exception.

Geographical Orientation

The geographical orientation of trade of under-developed areas does not conform to the scheme which would result from the unhindered operation of purely economic forces. Political ties have exercised considerable influence in the shaping of that pattern.

(1) United Nations, *Relative Prices of Exports and Imports of Under-developed countries*, table 12, pp. 22-23.

The nature of the export items of the under-developed areas brings with it a certain orientation of their trade, and is another factor which should be considered here. Primary production which is earmarked for exportation will be logically directed to the industrialized countries which can make use of it. The League of Nations report on world trade gives a clear picture of the intermeshing of these two factors.

Of Africa's imports, over two thirds are normally derived from Europe, and of Africa's merchandise exports, Europe absorbs over four-fifths (Table 24). This high dependence on Europe is naturally due in the first instance to the fact that African agriculture and mining is complementary to European manufacturing industry, and vice versa. But attention should also be paid to existing political and financial ties. Only three African countries—Egypt, Ethiopia and Liberia—representing 7 % of the territory, 16 % of the population and 14 % of the trade of the continent, do not form part of "Empires" with European mother countries. (1)

In consequence, trade among under-developed countries themselves is insignificant, for they all share in the common trait of having a small role in world trade and moreover, their economies are similar and the need for exchanging raw materials against raw materials is limited for lack of local manufacturing industries.

II.—THE CHANGING PATTERN.

The foreign trade of a given country is tremendously influenced by the pattern of development pursued. Industrialization—stricto sensu—if carried out at the expense of factors of comparative advantage and with the aim of achieving self-sufficiency, will obviously shape a particular pattern of trade. The participation of the country in world trade is apt to be reduced to a minimum as it is transformed into an almost self-contained unit.

(1) League of Nations, Network of World Trade, p. 42.

Such an attempt may be dictated by considerations of security and the desire to insulate the national economy from outside disturbing influences, economic or political. The attainment of any measure of *autarky* will however be conditioned by the availability of necessary raw materials within the confines of the country. Without such natural resources a trend toward bilateralism and close economic links with the sources of those supplies will set in or an outright attempt at domination will follow.

The participation of foreign capital in the development process, may be expected to increase the export capacity of the country fairly rapidly. This usually occurs for two main reasons, first, foreign investors are inclined to push their investments into activities closely connected with exports in order to ensure the transferability of their incomes and capital. Secondly, because the under-developed country itself will be concerned with stepping up its exports in order to increase its capacity to import the necessary requirements for development as well as to repay its creditors.

The pattern of development based on public enterprise and national planning profoundly affects the foreign trade of the developing country. An invariable corollary of planned public development is the planning of foreign trade. Planning of this type is thus seen as interlocking necessity with the control of foreign trade. Thus a League of Nations report pointed out that : "National "planning" and the regulation of foreign trade are interdependent. While every new restriction on imports encourages the "regulation" of the industry concerned, industrial or agricultural regulation is impracticable without a control of competition, domestic and foreign. Thus the extension of national planning—a snowball process, each industrial plan postulating for its success the control of other industries—was inevitably accompanied by an extension of centralized control over foreign trade.

At an early stage of that process, direct quantitative restrictions and exchange control are found to be a useful adjunct to tariffs. At a later stage, such as that reached by Germany and Italy in the later thirties, when not only the character, the prices, the quantities, the destination and the provenance of

goods crossing national frontiers, but also all individual trading operations, are brought under state control such measures are essential." (1)

Structure of Imports.

Along with the development process, imports are likely to increase. For, by assumption, the economic progress being achieved raises incomes and hence the propensity to consume. Together with the latter, the propensity to import will—under normal conditions—rise and a portion of the increment in incomes will be diverted to imports. On the nature of these imports depends the impact of this leakage on the growth of national income through the acceleration principle.

This relationship between income growth and increase in imports was verified in Staley's study covering the development periods of Sweden, United States, Canada, Australia and Japan. He concludes that: "First, there is in every case a strong parallel between the long-run growth of national income and the growth of imports. Second, there is also in every case where annual data are available a clear conformity between the major up-and-down fluctuations of income as affected by prosperity and depression and the fluctuation of imports... Third, although imports rise in close conformity with growth in income, they do not rise quite in proportion to income. That is, over a long period there is a tendency, exhibited in all of the charts which cover enough years, for the ratio between imports and income to decline as income increases. This (is) in accord with the expectation suggested in the Introductory Summary that as a community grows more wealthy it will spend a somewhat larger percentage on so-called "tertiary" production, especially services of various kinds such as merchandising services, travel and transport, education, medical services, government administration, and professional services of many sorts. If such services are "imported" (for example, insurance, tourist travel, education, etc., purchased abroad) they do not show up in the trade statistics" (2).

(1) League of Nations, *Commercial Policy in the Inter-War Period* (Geneva, 1932) p. 142.

(2) Staley, *op. cit.*, p. 143-44.

The rising propensity to consume will, however, be conditioned by several factors, the inter-action of which determines its magnitude and its direction. It is to be expected that a certain scale of priorities will be set up and that capital equipment figures at the top. In order to keep the development process in full swing, the country has to divert the purchasing power for imports from consumer's to producer's goods. This may or may not entail various measures of tariff increases, exchange control, quantitative restrictions and the like interferences with the normal flow of trade. For, under the free play of economic forces, income elasticity of demand for manufactured articles would cause a considerable inflow which would have the double effect of absorbing a substantial part of the country's foreign exchange and of seriously competing with the nascent manufacturing industries. The pattern of income distribution also performs a significant part in regulating imports. Where higher income groups exist and exert a large portion of the country's effective demand, a diversion of a major share of this demand to imports will be expected. Imports of this group will consist of higher quality manufactured articles most of which fall within the category of luxuries. In contrast, where income is spread widely among the population and discrepancies are kept within closer limits, the propensity to import would not grow much. The structure of consumption expenditures of such groups would likely be attracted and satisfied by local products, usually not of higher qualities in the initial stage. The demand for luxuries would, by the virtue of this pattern of income distribution, be very restricted.

When the initial stage of heavy capital imports has passed and foreign requirements are back to normalcy, there is bound to occur, under normal conditions, various shifts in the structure of imports. Importation of consumer's goods increases in importance and their character will also be different. For it is likely that the industrializing country would have built up consumer's goods industries catering to the more essential needs of the masses, i.e. goods the demand for which is not elastic. These industries moreover, are usually labor intensive and require relatively less capital investment, thus fitting best the general framework of under-developed countries. Therefore, it

is expected that the developing country in this later stage would shift much of its foreign demand to higher quality and more advanced consumers goods—perhaps, in particular, those of a durable character. Thus, as the fruits of development are reaped internally, needs are diversified and raised to higher levels, the satisfaction of which will be closely linked to the advantages of international specialization.

Industrialization—under these normal conditions—further the international division of labor and spurs the growth of exchange on a world scale.

It is imperative, however, to point up the decisive impact of raising the levels of income on achieving this contemplated scheme. If social institutions and policies keep down those levels for a considerable—let alone the dominant—sector of the population, the shifts referred to above would not materialize. The major component element of typical incomes will continue to be expended on the most basic necessities—produced locally—and the limited imports—apart from capital goods—would continue to be of the luxury type. Instead of contributing to the growth of international trade, this would minimize it.

Export Development.

A country, unless it is naturally endowed with abundant and diversified resources, may find itself during the early stage of development pressed hard between two necessities. On the one hand, it has to step up its exports in order to command the necessary capital imports and moreover, to meet the charges and services of foreign loans and investments. Since, ex hypothesis, it is not as yet in a position to export manufactured goods, exportation of raw materials would seem to be the only possible item. The industrialization process underway increases, on the other hand, internal demand for local raw materials which would generally constitute the basis for the newly initiated manufacturing industry. Moreover, the process of development, by its very nature, absorbs a substantial portion of the country's resources into investment activities thus diverting them from immediate consumption purposes. A drive to step up exports might, under the circumstances, cut further into resources available for consumption and result in a lowering of

the standard of living. Such a consequence is apt to hamper and endanger the course of development for social as well as economic reasons.

Actual situations however, are imbued with factors that serve to avert a dilemma of that sort. Assuming an all-round self-generating development process and a prudent and productive use of foreign resources, the general rise in productivity may lead to increasing the output of raw materials in such a measure as to provide the nascent local industries with their requirements and still leave a surplus for export. The country may further export this surplus in a semi-processed way, an action which may appreciate the price it commands in the outside markets and usually reduces the cost of transporting it. The comparative advantage of the developing countries, particularly those with dense populations, lies in the abundance of cheap labor supply. Therefore, in such countries light industries with low capital outlay will be common. Those lines of production satisfy first the internal market and they may even be later developed to a point where they can export to under-developed countries which offer good markets for cheap products. The competitive power of such products on account of cheap labor and availability of local raw materials does not appear to be offset by the high technology and efficient organization of the industrially-advanced countries. This explains the growth, among others, of textile manufacturing in many under-developed countries which embarked relatively recently upon a period of industrialization.

Factors of comparative advantage, it should be pointed out, are not static : they are apt to change and progress. Moreover, development is a self-advancing process, through which a country not only accumulates capital and builds up material equipment, but also acquires technical knowledge and skill. The margin of comparative advantage of the developing countries will tend to widen and extend to new lines of production. Such developments are, however, of a long-term nature and the gains which accrue as a result are not necessarily immediate upon them. It is usually a considerable period of time before their full effects are felt. It is, nevertheless, very significant, as regards the future trend of development, to note the follow-

ing statement derived from a study of industrialization in the Orient.

It might seem that as Oriental countries turn more and more to the use of machinery they tend to lose their greatest relative advantage, since they are displacing their cheap direct labor with indirect labor in the form of equipment that in the beginning, at least, must be brought from the West, the gain is problematical. Under such circumstances, the Orient is making use of the indirect costs of countries with higher wage levels and must also add the cost of transporting the equipment from Europe or America and the expense of repairs. With the next stage of industrialization however, the manufacture of machinery in the Orient countries, the gain to the Orient becomes more apparent. The industries then have both cheap indirect and cheap direct labor. (1)

The gains from the shifts in the imports and exports of the developing country are directly reflected in its terms of trade. The movement of these terms is of paramount importance in enabling it to shoulder the burdens of the development process. A recent study by the United Nations reports that :

The general trend from the 1870's to the last pre-war year, 1938, notwithstanding marked fluctuations, was unmistakably downward. In other words, average prices of primary commodities relative to manufactured goods have been declining over a period of more than half a century. By 1938, the relative prices of primary goods had deteriorated by about 50 points or one third, since the beginning of the period and by about 40 points, somewhat less than 30 per cent, since 1913 (2).

The lessening of the countries dependence on the export of raw materials and the progressive expansion of local pro-

(1) John E. Orchard, *The Social Background of Oriental Industrialization in Exploration in Economics*, 1946, p. 129.

(2) United Nations, *Relative Prices*, op. cit., p. 28.

cessing on sound bases tend therefore to alleviate the adversity of the terms of foreign trade. The possible resultant appreciation in the prices of raw materials would be a positive benefit which should reduce the burden of financing the development activities. A deep insight into this consequence would reveal it of no perpetual harm to industrial countries. For the steady decline in the prices of raw materials reduces the purchasing power of the under-developed countries and consequently contribute to the recurrence of industrial depressions.

Dr. ZAKI HASHIM.

LE PROBLEME DE L'ENDETTEMENT RURAL EN EGYPTE

par Monsieur JEAN G. ECONOMIDÈS

Fondé de Pouvoirs du Crédit Foncier Egyptien.

L'endettement de la Propriété rurale ne présente plus actuellement l'importance préoccupante qu'on lui reconnaissait il n'y a pas si longtemps, et qui fit que des problèmes complexes se posèrent au crédit hypothécaire d'une part, à la fortune agricole de l'autre.

Les notes que nous avons réunies dans la présente publication, en sa première partie, remontent à 1932, à une époque où trois années de crise avaient déjà fait sentir leurs répercussions insidieuses dans les rapports entre débiteurs et créanciers hypothécaires. Nous avons pensé reproduire les données fondamentales auxquelles nous avions abouti en Juin 1932 et qui pouvaient à cette époque apporter une contribution à un projet d'intervention de l'Etat — que de vagues rumeurs annonçaient — tendant au soulagement de l'agriculture égyptienne.

Par souci de probité rigoureuse, que d'aucuns trouveraient excessive, nous n'avons pas cru devoir changer quoi que ce soit au texte du rapport privé écrit il y a vingt ans, et qui fait l'objet de la première partie de cette étude.

Telle phrase, tel commentaire, devraient peut-être appeler aujourd'hui des développements complémentaires.

Nous nous en excusons d'avance auprès du lecteur, à qui incombera l'effort d'adaptation historique dont nous nous sommes dispensé.

Nous faisons maintenant suivre ce travail d'une deuxième partie, dans laquelle sont passées en revue les mesures effectives prises par le Gouvernement Egyptien dans ce secteur et qui prirent place dans une période postérieure, soit de 1933 à 1945.

PREMIERE PARTIE

Dans cette partie de l'étude des moyens à mettre en œuvre en vue d'aider l'agriculture égyptienne, nous n'aborderons qu'un des côtés de la question, celle des charges hypothécaires ; l'objet de cette contribution est d'essayer d'en dégager quelques éléments essentiels, d'attirer l'attention sur quelques points et, à la lumière d'un exposé plutôt succinct, de contribuer à l'examen d'ensemble du vaste et difficile problème.

C'est donc dire que, sans faire nôtres les suggestions formulées dans les diverses sphères d'activité ou d'opinion, sans préconiser tel ou tel système de secours grâce auquel la propriété rurale pourrait être soulagée, nous nous limiterons à traiter d'une façon objective dans ces quelques pages — dans la mesure où une documentation puisée dans les sources du domaine public le permettra — des chapitres suivants :

- a) Importance de la dette hypothécaire rurale.
- b) Taux moyen et durée moyenne des prêts en cours.
- c) Annuité globale à la charge du fellah.
- d) Dette hypothécaire et annuité par feddan hypothéqué.
- e) Rente du sol.
- f) Mesures amiables déjà prises ; mesures proposées (essais de réduction et de prorogation).
- g) Commentaires.

Importance de la dette hypothécaire rurale :

Ce chapitre a déjà fait l'objet de plusieurs travaux d'estimation dont nous citerons les plus récents : l'étude de 1923 de M. E. Papasian, et celle de M. E. Mincot publiée en 1930. La remarquable « Essai sur la Richesse Foncière de l'Egypte » auquel nous recourrons volontiers, donnait pour la première fois une réelle vue d'ensemble sur cette partie importante de la Fortune Nationale et fixait à L.E. 32 millions l'ordre de grandeur de la dette rurale.

De l'inventaire que nous avons effectué, du rapprochement des chiffres obtenus, il ressort que loin de s'endetter davantage, la propriété foncière est débitrice de sommes qui sont plutôt en régression depuis 1929/1930. Le resserrement du crédit

provoqué par la crise accentuée de ces dernières années, a fait certes enregistrer, du fait du fléchissement des prêts nouveaux autorisés, une diminution des capitaux restant dus : et, bien que les postes accessoires des annuités arriérées et des intérêts de retard aient sensiblement enflé, l'ensemble du portefeuille hypothécaire qui ressort des derniers rapports d'Assemblées des quatre principales institutions spécialisées, accuse un décroissement de près de L.E. 2 millions sur l'année 1929.

Le tableau suivant indique le montant de la dette totale, urbaine et rurale, contractée auprès des établissements indiqués et sa répartition en dette principale et dette accessoire :

TABLEAU I.

Dates	Etablissements	Montant des Prêts L.E.	Ann. ar- riérées L.E.	Intérêts retard L.E.	En- semble L.E.
31. 3.1932	Agric. Bank of Egypt	600.000	105.000	12.000	717.000
31.12.1931	Crédit Foncier Egyptien ...	17.400.000	1.900.000	200.000	19.400.000
30. 9.1931	Land Bank of Egypt	4.800.000	825.000	88.000	5.713.000
31. 3.1932	Mortgage Cy. of Egypt ...	2.450.000	640.000	70.000	3.160.000
	ENSEMBLE:	25.250.000	3.470.000	330.000	29.050.000

Il convient de dégager de ces chiffres, la part incombant à la propriété rurale. Les rapports du Crédit Foncier Egyptien et de la Land Bank of Egypt nous fournissent, à ce sujet, des renseignements suffisants : quant à la Mortgage Cy. of Egypt, devant l'absence de données, on pourrait lui appliquer la même proportion que celle du Crédit Foncier Egyptien.

Nous avons condensé dans le Tableau II ci-après, les résultats de ces ventilations, en les accompagnant d'une comparaison avec les montants relatifs à l'année 1929 indiqués dans l'étude précitée de M. E. Minost :

TABLEAU II (1)

DETTE RURALE

Etablissement	Dettes totale	Pour- centa- ges	Montant	Dettes en 1929	Diffé- rences en moins
Agricultural Bank	717.000	160 %	717.000	1.320.000	613.000
Crédit Foncier Egyptien ...	19.460.000	78 %	15.200.000	16.400.000	1.200.000
Land Bank of Egypt	5.713.000	85 %	4.853.000	5.110.000	257.000
Mortgage Co. of Egypt	3.169.000	78 %	2.460.000	2.600.000	140.000
	29.059.000	80 %	23.230.000	25.430.000	2.210.000

L'Actif hypothécaire des principales sociétés de crédit, présente ainsi une diminution suffisamment remarquable. Et, à côté des causes générales dont nous parlions plus haut, il est intéressant de souligner le mouvement de liquidation continue des activités de ce genre auprès de l'Agricultural Bank of Egypt.

Mais là ne s'arrête pas, sans doute, le développement des dettes rurales. Il faut y ajouter les prêts consentis par les sociétés hypothécaires d'importance secondaire : de même, les sociétés foncières possèdent, à l'occasion de ventes de parcelles de terres, des créances garanties par le privilège du vendeur; il serait vraisemblable d'après les résultats de nos recherches, complétées à défaut d'autre indication par des hypothèses, d'évaluer les sommes dues à ce second groupe à L.E. 2.000.000 ou L.E. 2 millions 500.000.

Reste maintenant à mesurer l'importance des prêts sur hypothèques accordés par les particuliers, les Sociétés non

(1) Comme on a pu le remarquer, les dates des rapports de ces Sociétés ne correspondent point entre elles : l'Agricultural Bank et la Mortgage Co. clôturent leurs exercices à la fin du premier trimestre de l'année, alors que les deux autres Sociétés les font cinq ou six mois auparavant; l'état est d'autant plus significatif qu'il se place durant la pleine saison. D'un autre côté, le Crédit Agricole d'Egypte a effectué des versements au compte « Arriérés » de l'Agricultural Bank et de la Mortgage, dont nous aurions dû tenir compte. Comme nous manquons de précisions, mais considérant les sommes payées peu importantes, nous nous sommes abstenus pour le moment, de le faire. Quant au Crédit Foncier Egyptien et à la Land Bank, leurs bilans ont été établis à un moment où le Crédit Agricole n'avait pas encore initié ses opérations.

constituées par Actions, les Compagnies d'Assurances, etc. ; toutes les estimations précédentes se sont heurtées contre l'obstacle que constitue le manque de documentation, et, sur ce point, on a été réduit à exprimer le sentiment qu'on pouvait en avoir soi-même. Nous ne ferons donc que tabler sur un montant identique à celui proposé par MM. E. Papasian et E. Minost, et qui s'élèverait à 3 ou 4 millions de L.E.

Compte tenu de tous ces éléments, nous pensons qu'on serait légèrement au-dessus de la vérité, en assignant au Passif hypothécaire dont la Propriété rurale *hypothéquable* est grevée, un ordre de grandeur de 30 millions de L.E. en chiffres ronds.

Taux Moyen et Durée Moyenne :

Le taux mondial de capitalisation à long terme est loin d'avoir suivi, ces dernières années, les nervosités caractéristiques du taux à court terme, dues à l'influence de causes économiques et extra-économiques. Mais, d'une manière générale, on peut dire que la tendance de la courbe du taux à long terme était à la baisse. Si, en Égypte, le taux de l'intérêt marquait cette allure, il n'en fut plus de même depuis la dévalorisation de la Livre survenue le 21 Septembre 1931. En effet, les capitaux étrangers empruntés, qui avaient trouvé surtout dans l'agriculture égyptienne leur champ d'investissement, pouvaient éventuellement subir l'effet d'une augmentation de charges : et les organismes de crédit, dont le profit repose sur une marge raisonnable constituée par la différence entre le taux auquel ces capitaux étaient avancés et leur taux d'emprunt, risquaient de voir cette marge ne point subsister. Pour parer à ces fâcheuses perspectives, les conditions du crédit hypothécaire s'en ressentirent depuis.

Ces considérations faites rapidement, on peut avancer que le taux moyen des prêts *en cours* — soit L.E. 30 millions — gravite très vraisemblablement en 1932 autour de 7%. Si les particuliers, les Compagnies d'Assurances, etc., appliquèrent des taux se rapprochant plutôt du taux légal, les établissements de crédit hypothécaires de second rang prêtèrent à un taux voisin de 7 1/2 %, alors que la principale institution spécialisée enregistre un taux moyen inférieur à 6 1/2 % à cette époque.

Quelle est, d'autre part, la durée moyenne des capitaux dus ?

D'après les données puisées dans les rapports mêmes des Sociétés les plus importantes, on peut tenter de faire d'une façon très approximative le calcul de l'estimation de la durée moyenne des prêts en vie.

Le Crédit Foncier Égyptien et la Land Bank of Egypt y indiquent les couvertures globales des annuités échues durant l'exercice ainsi que les capitaux dus ; sur la base d'un taux moyen respectif comme signalé ci-dessus, on peut dégager le temps en se servant de la formule de l'annuité. En effet, il est permis d'envisager, avec ces éléments connus, un prêt, d'un montant égal aux capitaux restant dus, de pareil taux et de même annuité fixe ; le temps, seul élément inconnu, s'établit facilement, et correspondra à la notion de la durée moyenne restant à courir.

Par l'application de cette méthode, nous sommes arrivés à 12 années pour le Crédit Foncier Égyptien et à 14 années pour la Land Bank of Egypt ; il eût été plus exact de majorer légèrement ces périodes de temps, car nos calculs sont affectés par l'incorporation des immeubles urbains, sur lesquels les avances sont effectuées pour une plus courte durée.

Mais les autres groupes de prêteurs ont leurs créances échelonnées sur une période plus restreinte, généralement au-dessous de 10 ans. En tenant compte de ce fait, on peut assigner à la durée du total des prêts ruraux une moyenne de 12 années.

Annuité globale à la charge du fellah :

Avec le concours des éléments essentiels mis en évidence dans les chapitres précédents, il est possible de calculer maintenant, assez exactement, l'annuité globale qui est à payer par la propriété rurale sous hypothèque.

Tout d'abord, faisons ici une distinction : la notion de l'annuité ne doit s'entendre que pour les sommes qui, normalement, correspondent à la charge annuelle que subit le revenu agricole de l'année en cours ; partant de là, il convient d'exclure de l'évaluation de l'annuité normale tout ce qui constitue une charge antérieure non soldée, c'est-à-dire les « arrié-

ris » qui auraient dû grever le revenu des saisons précédentes ; néanmoins, du moment que finalement ils doivent entrer en ligne de compte, ces arriérés forment une annuité anormale, correspondant à une époque anormale. (1)

Dans le Tableau II ci-haut, les sommes fixées comprennent aussi bien les capitaux prêtés que les annuités arriérées et leurs intérêts moratoires ; pour la détermination du montant de l'annuité normale, il apparaît plus exact, ainsi que nous l'avons expliqué, de tabler uniquement sur le montant des capitaux dus, en laissant de côté les deux autres postes secondaires.

Les Prêts ruraux consentis par les quatre Sociétés de crédit hypothécaire se chiffrent, en se servant de la proportion du tableau I, à

$$\frac{\text{L.E. } 25.250.000 \times 23.230.000}{29.050.000} = \text{L.E. } 20.190.000$$

D'autre part, les sommes dues aux autres catégories de créanciers ont été évaluées à plus de L.E. 6.500.000 soit, pour cadrer avec le chiffre de 30 millions de L.E., à L.E. 6.770.000. Si on leur applique, pour dégager les capitaux des prêts, une proportion analogue, on obtiendra :

$$\frac{\text{L.E. } 25.250.000 \times 6.770.000}{29.050.000} = \text{L.E. } 5.885.000$$

ENSEMBLE : L.E. 26.075.000

L'annuité correspondant à ce capital de L.E. 26.075.000 remboursable à un taux moyen de 7%, et en une durée de 12 années, se traduit par L.E. 3.283.000.

Cette charge annuelle comprend les intérêts du capital em-

(1) La diminution de la durée moyenne est constatée surtout depuis la Guerre : elle est due au fait que les nouveaux prêts sont contractés pour un temps dépassant assez rarement 10 ou 15 ans ; d'autre part, les anciens prêts, qui étaient, à l'ordinaire, accordés sur une période avoisinant les 20 ou 25 ans, touchent à leur expiration.

prunté et l'amortissement d'une partie de ce capital, soit :

Intérêts	L.E. 1.825.250
Amortissement	= 1.457.750
Total	<u>L.E. 3.283.000</u>

Remarquons tout de suite que la part d'amortissement ne constitue point une charge pesant sur le revenu ; elle est plutôt un emploi du revenu net, (1) emploi d'ailleurs compensé, en principe, par un enrichissement de la terre. Mais dans une période anormale comme celle que le Pays traverse, où la valeur de la terre et celle de la rente du sol ont subi de notables fléchissements, cette compensation tend, en fait, à ne pas opérer : en outre, prise dans son ensemble, l'agriculture reçoit en un débit (très inférieur, (à cause du resserrement des avances) le montant à peu près égal aux capitaux remboursés qu'un circuit régulier de financement lui eût assuré dans le Passé. (2)

Nous basant sur la totalité de l'annuité, nous croyons en tout état de cause, mettre mieux en relief les réalités du moment.

Outre cette charge que nous avons appelée normale, il importe de ne pas négliger les deux autres rubriques accessoires Annuités arriérées et Intérêts de retard, qui forment les points sensibles de la dette hypothécaire : d'après les données indiquées plus haut, elles s'élèvent à :

L.E. 3.100.000 pour le groupe des 4 Sociétés
L.E. 800.000 pour les autres groupes

soit Ensemble L.E. 3.900.000

À quoi il faut ajouter les sommes versées au titre des arriérés par le Crédit Agricole d'Egypte pour le compte du Gouvernement Egyptien, aux différents créanciers inscrits parmi lesquels nous ne comptons pas le Crédit Foncier Egyptien et la Land Bank of Egypt qui clôturèrent leur exercice avant le début des opérations. Nous croyons pouvoir évaluer ces sommes à L.E. 100.000 sur un total versé de L.E. 850.000. Ce qui élève la dette accessoire à près de L.E. 4 millions qui se répartiraient ainsi :

(1) et (2) Voir « Etal sur le Revenu agricole de l'Egypte », par M. E. Mironet, en 1932.

L.E. 850.000 Crédit Agricole d'Égypte (750.000 Crédit Foncier et Land Bank et 100.000 aux autres groupes)

L.E. 3.150.000 Ensemble des créanciers

L.E. 4.000.000

Si, à l'égard de cette dette arriérée, on envisageait un remboursement qui s'échelonnerait sur une période égale à la durée moyenne des Prêts, soit 12 ans (ce qui laisserait supposer une consolidation des arriérés), on aurait une charge accessoire au taux moyen de 7 % de L.E. 504.000 environ et au taux de 7 1/2 % de L.E. 517.000 environ.

L'ensemble donc de la charge normale et de la charge accessoire ressortirait à :

Annuité normale L.E. 3.283.000.

Annuité accessoire L.E. 504.000 (1) ou 517.000 soit près de L.E. 3.800.000.

Dette et annuité moyennes par feddan hypothéqué :

On s'est souvent demandé quel serait, de manière générale, le montant de la dette dont est grevé en moyenne un feddan hypothéqué. La détermination dans le temps eût fourni aux statistiques existantes un appoint précieux ; en outre, elle eût permis d'apprécier, à travers l'évolution de la richesse nationale, la marge de sécurité existante, et par là renseigné sur le décret du crédit accordé, au moment considéré.

Malheureusement, en cette matière si intéressante, la documentation n'est pas abondante. Seul le rapport du C.F.E. de 1931 donne des indications sur ce point : 420.000 feddans étaient hypothéqués au 31.10.1931 pour un montant de L.E. 15.200.000 ce qui situe la moyenne de la dette à L.E. 36,- par feddan. Pour les L.E. 14.800.000 (20.000.000 — 15.200.000), on peut hasarder un chiffre moyen de L.E. 60 par feddan ; la moyenne générale

(1) Aucune décision n'a été encore prise, croyons-nous, quant aux modalités de récupération de ces L.E. 350.000 avancées par le Crédit Agricole, mais il serait entendu, ce n'étant qu'à l'état de Projet, que leur « remboursement » se ferait en 5 années à 6 % : dans ces conditions, signalons à titre indicatif que l'augmentation de la charge nouvelle accessoire serait d'environ L.E. 35.000 par rapport aux calculs résultant d'une consolidation théorique.

se traduirait par L.E. 48 le feddan. Mais comme nous l'avons fait plus haut à propos de l'annuité, faisons une discrimination similaire de cette dette en capital et arriérés.

On aura ainsi :

L.E. 41,00 dette du capital	
(annuité y relative L.E. 5,24 pour 12 ans à 7 %)	
L.E. 6,40 dette d'arriérés	
(annuité y relative L.E. 0,79 pour 12 ans à 7 %)	
<u>L.E. 48,—</u>	<u>L.E. 6,03</u>

Il importe de ne considérer ce chiffre que comme moyenne générale. Il eût été intéressant de faire une estimation géographique de l'annuité moyenne par moudirieh. Sous ce rapport, le Crédit Foncier Egyptien qui représente plus de 50% des créances hypothécaires, nous donne des renseignements à la date du 31.10.1931. Du tableau de classification par Moudiriehs des Prêts en cours, nous avons pu dégager la dette moyenne, capital et arriérés ; bien que les autres facteurs — taux et temps — ne nous soient connus que comme moyenne générale — 6 1/2 %, 13 ans — nous avons été tentés d'en déterminer l'annuité moyenne. Le tableau III qui suit, donne un aperçu de la charge annuelle par feddan hypothéqué auprès de cet établissement : cette charge a été établie sur la base du capital dû, et sur la base de la dette due, y compris les arriérés :

TABLEAU III.

**Dette et Annuité par feddan hypothéqué
au Crédit Foncier Egyptien**

Annuités par Feddan

Designation	capital	dette en capital et arriérés	en capital	en capital et arriérés	Dette-annuité par feddan l'annuité d'arriérés	% arriérés
BASSE-EGYPTE :						
Béhéra	20,2	23,7	2,36	2,67	0,31	11,6 %
Gharbia	32,0	36,8	3,83	4,39	0,47	10,9 %
Dakahlia	29,9	33,8	3,48	3,95	0,47	11,9 %
Charbia	28,6	32,—	3,32	3,84	0,51	13,2 %
Menoufia	48,2	54,8	5,62	6,40	0,78	12,2 %
Galioubia	44,4	52,—	5,16	6,05	0,89	14,7 %
HTE-EGYPTE :						
Gizeh	33,3	39	3,87	4,54	0,67	14,7 %
Béni-Souef	35,3	41	4,10	4,77	0,67	13,9 %
Fayoum	17,2	20	2,—	2,32	0,32	13,7 %
Minia	39,9	45	4,65	5,23	0,58	11,9 %
Assiout	29,2	44	4,56	5,11	0,55	10,7 %
Gourgas	20,9	25,6	2,44	3,02	0,58	19,2 %
Kéna	31,9	33,6	3,71	3,95	0,24	6 %
Assouan	18,4	19,7	1,20	1,28	0,08	6,2 %
Ensemble de la Moyenne	31,1	35,7	3,62	4,15	0,53	12,7 %

Il ressort que le minimum de la dette en capital est de 1,20, le maximum à 5,62, et la moyenne à 3,62 : le minimum de dette, en capital et arriérés, est de 1,28, le maximum à 6,40, et la moyenne à 4,15.

Les écarts aussi considérables que l'on observe peuvent s'expliquer par le fait que des moudiriehs — comme Assouan, Fayoum et Béhéra — doivent des emprunts anciens, dont l'importance a été sensiblement réduite par le jeu des amortissements, alors que les nouveaux prêts accordés ne doivent pas être nombreux :

d'autre part, les moudirihs de Menoufia, Galioubia, Minia, etc., par où passe le sommet de la courbe, ont contracté des prêts relativement récents, et d'une importance que justifiaient dans le passé la valeur et le rendement des terres.

Rente du Sol :

Cette question de base présente les plus sérieuses difficultés quand on veut s'en faire une idée précise. Dans l'Essai sur le revenu agricole en 1929/30, M. E. Minost était arrivé à un bénéfice net de L.E. 7,13 par feddan, en tablant sur une moyenne de prix de 31,68 talaris le Kantar de coton.

Mais le cadre de l'économie agricole a changé sous la pression des circonstances. Les calculs d'estimation de la rente du sol qui reposaient presque entièrement sur les résultats de la récolte du coton, peuvent difficilement s'établir. En effet, ce que l'on savait et ce que d'ailleurs les études et enquêtes avaient constamment vérifié, c'est que le bénéfice net (rente et profit) de l'agriculteur était constitué par le coton ; le produit des récoltes chétives (céréales, etc.), était affecté au règlement des impôts des divers frais, etc., alors que les récoltes séfi (bersim, doura, etc.), rémunéraient la main-d'œuvre.

La chute sans précédent des prix, bouleversant la balance commerciale, commandait la mise sur pied de moyens énergiques de défense. Une nouvelle répartition des cultures a été élaborée et l'on prévoit pour cette saison un peu plus de 4 millions de kantars de coton contre 3 millions de kantars l'année précédente. Nous sommes encore trop près des événements pour procéder à des calculs ; c'est dire que la nouvelle orientation de la vie agricole rend malaisé tout essai d'évaluation de la rente du sol, sur des bases précises. D'après une enquête faite autour des personnes que leur expérience rend particulièrement compétentes, on pourrait estimer le produit net de la propriété rurale à L.E. 3 1/2 environ par feddan en moyenne.

Pour autant que l'on est autorisé à le faire devant la pénurie des matériaux dont on dispose, on peut conclure de ce qui précède, qu'en moyenne un feddan hypothéqué dont le revenu net pourrait s'estimer à L.E. 3 1/2 environ, doit faire face

à une annuité hypothécaire de L.E. 0,03 (1) (5,24 + 0,59).

Du tableau qui vient d'être tracé — dont nous n'avons pu tirer toutes les précisions que nous eussions voulu — la situation de la propriété rurale hypothéquée eût apparu sans issue, si des mesures de secours n'avaient tâché d'en atténuer les sombres perspectives.

Le Crédit Agricole d'Egypte a réglé, pour le compte du Gouvernement, une partie des arriérés d'affaires susceptibles d'être aidées ; ces versements se sont élevés à L.E. 350.000 environ.

À côté de la sollicitude de l'Etat qui, — après avoir favorisé l'activité d'une société foncière, — procéda à la création d'une banque agricole, mentionnons l'initiative privée du Crédit Foncier Egyptien : les emprunteurs ayant leur compte à jour au 31.12.1930 peuvent différer, sans intérêts moratoires, le règlement des amortissements compris dans les annuités échues en 1931 ou venant à échéance en 1932 ; à partir du 31.12.1933, les annuités pleines étant payables à nouveau.

Si l'on imaginait que, d'une manière ou d'une autre, fût élargie cette mesure de soulagement provisoire, nous aurions à rechercher le montant du capital dû au 31.12.1930 au Crédit Foncier Egyptien et qui servirait, au taux de 5 1/2 % et en 13 années, à nous donner la part des intérêts payables se trouvant compris dans l'annuité.

De la fusion de statistiques se trouvant dans les rapports des Exercices 1930 et 1931, nous avons déterminé, le capital restant dû en 1930, après avoir distrait les capitaux remboursés postérieurement, en 1931, ainsi que les superficies dégrevées. Le Tableau IV donne également une répartition géographique de la part des intérêts laissés à la charge de la propriété foncière durant ce temps de répit.

(1) Nous avons fait abstraction dans les calculs des charges, du montant des avances sur récoltes qui correspondent à un autre cadre d'idées ; d'ailleurs les renseignements à ce sujet manquent presque totalement.

TABLEAU IV (1).

Désignation	Capital en En 1930	Super- ficie Fedd.	Moyen- ne par Feddou	Annuité L. E.	Intérêts payables	Amorti- sements différés
Béhéra	1 205.939	62.643	19,3	2,27	1,37	1,—
Gharbia	1 368.122	60.770	30,7	3,57	2,—	1,57
Dakahlia	1 521.746	53.888	27,2	3,16	1,77	1,39
Charbia	1 159.143	43.386	26,7	3,11	1,77	1,34
Ménoufia	1 044.683	22.193	47,1	5,48	3,06	2,42
Galloubia	753.046	17.591	42,8	4,68	2,78	2,20
Guiza	286.299	8.877	32,2	3,74	2,69	1,65
Béni-Souef	247.377	7.244	34,1	3,97	2,22	1,75
Fayoum	470.933	23.680	17,—	1,98	1,11	0,87
Minia	1 698.190	46.330	36,6	4,26	2,38	1,88
Assiout	743.436	20.128	36,9	4,29	2,79	1,30
Guirguia	202.758	14.239	20,6	2,40	1,34	1,06
Kéna	452.602	14.129	32,—	3,73	2,68	1,64
Ain-Huân	42.171	4.628	10,4	1,21	0,68	0,53
	11.586.457	404.155	29,1	3,38	1,89	1,49
						soit le 44 % de l'annuité

Comme on peut le constater, pour toutes les moudirichs, on est au-dessous de la rente du sol fixée par nous empiriquement à L.E. 3 1/2.

Et si l'on appliquait ce calcul à la moyenne générale des charges hypothécaires rurales, on aurait pour une annuité de L.E. 5,24, un montant exigible durant deux années de L.E. 3,67, ce qui nous ramène à peu près au niveau du rendement moyen par feddan.

Du point de vue pessimiste, les moyens adoptés en vue de venir en aide à la propriété rurale sont considérés comme des palliatifs ; leur portée resterait restreinte et se heurterait à des

(1) De l'examen de ce tableau il ressort que 50 % des Moudirichs présentent une annuité pleine, pouvant être compensée par le rendement moyen du sol, mais à la condition que les annuités arriérées soient épurées ; elles pourraient elles aussi trouver leur profit dans cette mesure amiable, car la différence conservée leur servirait à régler des dettes hypothécaires de rang inférieur, ou des dettes mobilières.

difficultés accrues, au cas où les prix des produits agricoles se maintiendraient aux niveaux actuels. On fait remarquer que les charges hypothécaires qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière, ont été conclues dans une période de prospérité : leur remboursement ne saurait être assuré que par un rendement du sol qui est loin d'être atteint à l'heure présente. D'aucuns sollicitent une intervention plus grande de l'État aux fins d'absorption des créances, alors que d'autres voudraient voir, d'une manière ou d'une autre, apporter des modifications aux contrats de prêts quant à la durée et même quant au taux.

Il n'est pas de notre ressort, ni de notre compétence, d'étudier, les difficultés juridiques très complexes qui prendraient forcément naissance, de ce fait. D'autre part, des modifications dans la durée des prêts risqueraient d'entraîner, de graves embarras aux établissements hypothécaires qui, pour faire face à leurs engagements obligatoires, et pour s'assurer une élasticité indispensable, ont assis leur trésorerie sur un certain rythme d'amortissement des prêts : quant à une réduction de taux (1) elle ne serait pas possible si la marge entre le taux de prêt et le taux d'emprunt ne subsistait, sauf si une compensation pouvait pratiquement avoir lieu.

Quoi qu'il en soit, et tout en espérant qu'une vague d'optimisme, appuyée sur un revirement de la situation instable de l'économie mondiale, vienne bouleverser tous les pronostics teintés de noir, nous donnons ci-après des chiffres tenant compte de modifications de la durée et du taux :

Annuité globale à payer pour une dette due de L.E. 30 millions, et annuité correspondante à L.E. 48 de dette moyenne par feddan (y compris les arriérés).

7%	12 ans	L.E. 3.780.000	actuellement	6,03.
6%	12 ans	L.E. 3.580.000	"	5,72.
6%	20 ans	L.E. 2.615.000	"	4,18.
6%	30 ans	L.E. 2.180.000	"	3,49.
5%	20 ans	L.E. 2.410.000	"	3,85.
5%	30 ans	L.E. 1.950.000	"	3,13.

(1) Le taux moyen de 7% est excessivement modéré, vis-à-vis de ceux qui sont appliqués dans les autres pays comme la Grèce, l'Italie, le Brésil, etc.

Annuité globale à payer pour un capital dû de L.E. 26 millions 75.000 et annuité correspondant à L.E. 41,69 de capital dû par feddan (arriérés non compris).

7%	12 ans	L.E. 3.285.000	5,24.
6%	12 ans	L.E. 3.110.000	4,95.
6%	20 ans	L.E. 2.275.000	3,63.
6%	30 ans	L.E. 1.895.000	3,02.
5%	20 ans	L.E. 2.095.000	3,34.
5%	30 ans	L.E. 1.605.000	2,71.

Partie émise en Juin 1932.

DEUXIEME PARTIE

MESURES D'INTERVENTION 1933-1936

Mais depuis juin 1932, bien des événements se produisirent et eurent leur répercussion sur le secteur économique que nous examinons.

Et d'abord les prix des produits du sol ne purent non seulement se maintenir, mais même esquissèrent un mouvement plus prononcé vers la baisse. Les espoirs que fit naître la réaction des années 1935/1936 furent factices et des pollers inférieurs progressivement atteints à un niveau que les esprits les plus pessimistes n'avaient osé prévoir. Le prix moyen de la récolte colonnière par cantar, qui était en 1932 de tallaris 12,84 tomba l'année suivante à tallaris 11,39, regrimpa deux années après à 13,63 puisregistra une chute sensible en 1937 à 10,77 et à 10,68 tallaris en 1938.

Quand on jette un regard sur le prix du principal produit agricole de l'Egypte durant l'espace d'une dizaine d'années, on ne peut qu'être frappé par l'acuité et la continuité de la crise qui s'abattit sur l'agriculture. Alors qu'en 1927, le prix moyen de la récolte colonnière était de 29,68 tallaris, on le retrouve en 1938 avec une dépréciation brutale de 65 %.

D'autre part, l'Etat égyptien n'attendit pas que les effets néfastes de cette malheureuse et longue conjoncture se fissent sentir irrémédiablement. Sollicité par les milieux influents des propriétaires fonciers que les dettes accablaient, mis devant plusieurs projets d'intervention, le Gouvernement — il convient de le souligner à son actif — chercha à écarter le danger en essayant de trouver un terrain de conciliation où les parties en présence, débiteurs et banques hypothécaires, devaient finalement se rencontrer dans un large esprit de compréhension, de sens social et d'intérêt commun.

Déjà, dès l'année 1931, avait été constitué sous les auspices de l'Etat, le Crédit Agricole d'Egypte dont le but essentiel était de faciliter aux cultivateurs l'achat d'engrais et de semences. De même, le Crédit Hypothécaire eut la même année pour objet de venir en aide à la petite propriété, puis étendit plus tard son rôle

en autorisant des prêts jusqu'à L.E. 10.000. Enfin une Société Foncière fut chargée — sous certaines conditions — de recouvrer les biens expropriés des débiteurs malheureux ou imprudents.

Dans la première partie de cette étude, nous signalions comme premiers signes d'intérêt agissant, la décision du Crédit Agricole de régler une annuité arriérée pour compte de débiteurs menacés d'expropriation et l'initiative prise par le Crédit Foncier Egyptien de différer provisoirement, sous certaines conditions, le versement de l'amortissement compris dans l'annuité échue en 1931 ou venant à échéance en 1932.

Mais devant l'ampleur des difficultés où l'on devait, comme la suite des événements l'a prouvé, se débattre longtemps, ces mesures ne pouvaient être que des remèdes provisoires, des palliatifs. Sitôt administrés, on devait retomber dans une situation paraissant sans issue.

LOI No. 7 de 1933.

C'est ce que comprennent les pouvoirs publics et les Accords conclus entre le Gouvernement Egyptien et les sociétés hypothécaires représentant plus des 2/3 des créances (Crédit Foncier Egyptien, Land Bank, Mortgage C^e) furent sanctionnés par la Loi N° 7 de 1933.

De la lecture de ces Conventions, se dégagent les objectifs suivants :

- a) prorogation de la durée des prêts sur une étendue de 30 à 35 années.
- b) limitation du taux de prêt à 6 1/2 % et 7 %.
- c) règlement par l'Etat des 2/3 des arriérés qui pesaient sur les créances de tout leur poids avec échelonnement de remboursement sur 30 à 35 années.

Atteintement et répartition de la charge annuelle de façon à la rendre plus supportable, voilà les deux principes qui inspirèrent cette intervention législative de 1933.

L'estimation totale des Arriérés traités par ces accords fut indiquée comme suit :

L.E. 4.150.000 pour le Crédit Foncier Égyptien

L.E. 1.456.000 pour la Land Bank of Egypt

L.E. 638.000 pour la Mortgage C^e of Egypt

Rassemble L.E. 6.232.000

la créance du Gouvernement par subrogation comprise dans ce total, atteignant plus de L.E. 4 millions.

D'après le rapport au 31.10.1933 du Crédit Foncier Égyptien, le total des créances touchées par la Loi N° 7 de 1933 était

L.E. 13.900.000 pour le Crédit Foncier Égyptien

L.E. 3.000.000 pour la Land Bank of Egypt

L.E. 1.700.000 pour la Mortgage C^e

L.E. 4.000.000 pour le Gouvernement Égyptien

Total L.E. 23.500.000

soit les 3/4 de l'endettement rural de l'agriculture égyptienne.

Les allègements d'annuité étaient, pour les deux premiers établissements indiqués au paragraphe précédent, de l'ordre de 30 %.

Les avantages retirés de cet arrangement de 1933, la hausse relative des prix en 1934/1935, l'augmentation du rendement des récoltes améliorèrent la position de la richesse rurale. On était en droit d'escompter de tous ces facteurs conjugués, une consolidation de la situation acquise, mais malheureusement comme nous le disions, la hausse du coton dissipa les perspectives optimistes de redressement durable.

LOI N° 48 de 1936.

Aux yeux de l'État, la Loi N° 7 de 1933 était le premier pas qui devait être suivi par d'autres plus décisifs. Ayant pour l'instant en vue un champ plutôt étroit de la protection foncière — problème qui concernait plutôt la collectivité entière — le Gouvernement intervint dans les rapports entre débiteurs et sociétés hypothécaires : il conclut donc de nouveaux accords avec le Crédit Foncier Égyptien et la Land Bank of Egypt (la Mortgage ayant cédé ses créances rurales au Crédit Hypothécaire d'Égypte). Le Décret-Loi N° 48 de 1936 vint homologuer les nouvelles conventions.

Quel en fut l'esprit ?

L'esprit dominant était d'arriver à une solution définitive avec les créances de premier rang détenues par ces Sociétés, en se réservant toutefois de résoudre le problème des autres créances par des méthodes plus drastiques.

Rien mieux que le critérium du rendement du sol, combiné avec celui de la valeur vénale de la terre, ne pouvait servir de base à un arrangement dont l'ambition était de se rapprocher le plus possible de la réalité des faits.

Pour arriver à ce but, deux mesures furent adoptées :

1^{re}) Réduction généralisée du taux initial des prêts ruraux, à 5 3/4 % pour le Crédit Foncier Egyptien, à 6 % pour la Land Bank of Egypt, le taux moralatoire étant en fin de compte ramené à 8 %.

2^e) Plus décisif devait être le second moyen qui reposait sur le critérium déjà cité de la « rente du sol » : les créances réductibles voyaient leur amortissement alémozé et reporté à la fin de la durée de prêt (pour le Crédit Foncier Egyptien) et au 1^{er} Janvier 1930 (pour la Land Bank of Egypt). L'intérêt de ces créances était réduit à un taux minimum, de 1 1/2 % à 3 %, selon des modalités de temps et de variations du prix du coton.

Les allègements restaient subordonnés aux évolutions empiriques du rendement et de la valeur vénale du gage dans chaque cas, de manière que les annuités ne fussent pas supérieures à la capacité de paiement du débiteur.

Ils ne profitaient, d'autre part, qu'aux débiteurs qui avaient fait montre de bonne volonté en réglant une partie de leurs annuités arriérées. En imposant cette condition, on voulut pénaliser les débiteurs récalcitrants qui attendaient encore de l'Etat des facilités ultérieures, créant ainsi un déplorable climat psychologique de carence contre lequel on essayait de lutter.

Quant aux deux sociétés, les sacrifices demandés étaient lourds. Elles ne pouvaient y consentir qu'à condition d'être affranchies des risques que leur faisait courir l'interprétation de la clause-or inscrite dans leurs emprunts obligataires, interprétation alors soumise aux tribunaux.

Pour ce motif, les accords négociés durant les premiers mois de l'année 1935, ne devaient être entérinés qu'en 1936 par la promulgation du décret-loi N° 48.

Restait un deuxième obstacle, qui aurait pu entraver la solution du problème de l'endettement limitée jusque là, ainsi que nous venons de le voir, aux seuls créanciers constitués par le Crédit Foncier et la Land Bank of Egypt : il s'agit de l'obstacle constitué par les créanciers de deuxième rang qui eussent bénéficié indirectement des conséquences des arrangements projetés. Sans attendre que cette difficulté fût résolue, les deux instituts de crédit hypothécaire renoncèrent à toute attitude négative, dans un esprit de solidarité cadrant avec l'intérêt général.

Dans cet ordre d'idées, à la suite des accords sanctionnés de 1936, signalons que le taux moyen des prêts ruraux était réduit de 6,25 % à 5,06 % pour le Crédit Foncier Egyptien et à 5,15 % pour la Land Bank of Egypt. Au Crédit Foncier 3033 prêts d'un montant de plus de 1.900.000 L.Eg. voyaient au 31.10.1936 leur amortissement différé et reporté à l'expiration de la durée des prêts, sans indication des modalités de remboursement à cette époque.

A la Land Bank of Egypt, au 31.12.1937, des prêts pour L.Eg. 840.000 ne s'amortissaient qu'à partir du 1er Janvier 1939 en 45 ans à 6 %.

Comme allègement retiré des deux accords dont nous venons de faire l'analyse, il est intéressant, pour reprendre l'exemple donné par le bilan au 31.10.1936 du Crédit Foncier Egyptien, de constater qu'alors qu'un million de L.Eg. de prêts impliquait en 1930 une annuité de 112.000 L.Eg., le même volume de crédit en 1936 n'exigeait plus qu'une annuité de 63.800 L.Eg., donc inférieure de 43 % à la précédente.

RESULTATS DE CES INTERVENTIONS

Le principe même d'une intervention portant atteinte au « caractère sacré des contrats » ne saurait échapper à des critiques fondamentales, surtout quand, dans l'intérêt de la collectivité, les méthodes ne s'adressent qu'aux parties en présence et n'élargissent pas le cercle de leur intervention sur le plan collectif de toute la nation.

A ce jugement défavorable de base, s'ajoutaient les critiques soulevées à l'occasion des interventions des Pouvoirs Publics, et qui trouvaient une force singulière dans la reprise qui,

s'étant amorcée en 1935, continuait son ascension relative en 1937. Mais dans ce domaine essentiellement instable des prix, telle mesure qui paraît avoir un caractère inopportun à un certain moment, tire sa justification sitôt que les conditions se détériorent. Il en a été de même ici, quand les années 1935 à 1938 connurent une chute prononcée des cours avec une récolte de coton déficitaire, notamment en 1938. On comprit alors que, par ces Accords, animés du « sens du social », on avait en fait évité le pire, c'est-à-dire les expropriations massives, génératrices de perturbations imprévisibles.

Bien que partielle, bien qu'inachevée puisque les créanciers de 2ème rang n'étaient pas encore touchés, la solution trouvée paraissait être la bonne, car elle fit ses preuves dans la chaîne des bourrasques économiques qui se suivirent jusqu'en 1940.

Ce qui ne veut pas dire que le crédit, fait de liberté et commandé seulement par les lois naturelles, ne fut pas désorienté par la suite. La prudence, la réserve dans les nouvelles opérations hypothécaires, en furent la caractéristique à côté d'une certaine restriction des demandes de prêts. Les rapports du Crédit Foncier Egyptien et de la Land Bank of Egypt montrent avec évidence cette orientation puisque les prêts accordés en 1938/1939 furent respectivement de L.Eg. 300.000 et L.Eg. 53.000 contre L.Eg. 350.000 et L.Eg. 90.000 en 1937.

ENDETTEMENT RURAL EN 1940

Mais arrêtons-nous en cette fin d'année 1940, où les hostilités, malgré leur phase critique, n'avaient pas coupé d'Egypte de sa Grande Alliée la Grande-Bretagne. Celle-ci, par l'achat de la nouvelle récolte de coton à des conditions satisfaisantes et par les dépenses de son armée, insufflait une prospérité remarquable dans les branches de l'économie égyptienne.

Comment se présentait donc à cette date l'endettement rural qui bénéficiait pleinement depuis quelques années des effets des législations promulguées en sa faveur ? Dans l'analyse de cette situation, nous nous efforcerons d'évaluer les éléments qui concouraient à la formation de la charge hypothécaire annuelle par feddan. La comparaison de celle-ci par rapport au rende-

nient par feddan nous donnera la réponse à cette question. Par la même occasion, nous rapprocherons les résultats obtenus de ceux de 1932 qui figurent dans la première partie de cet exposé.

DETTE MOYENNE PAR FEDDAN

Commençons, afin de suivre l'exemple donné par les pouvoirs publics eux-mêmes dans leurs négociations, par nous occuper des dettes hypothécaires contractées auprès des Sociétés de premier ordre, soit le Crédit Foncier Egyptien et la Land Bank of Egypt (l'Agricultural Bank ayant été liquidée et la Mortgage Cy. ayant cédé ses créances).

Au 31 Octobre 1940, le Crédit Foncier Egyptien indiquait L.E. 11.400.000 de prêts ruraux (y compris les arriérés) et la Land Bank L.E. 3.350.000 au 31.12.1940, laissant apparaître une dette moyenne respective de L.Eg. 30 et L.Eg. 42 par feddan, soit une moyenne de L.Eg. 32.

Mais tels qu'ils figurent dans les rapports de ces deux banques hypothécaires, ces renseignements sur la Dette de Capital peuvent prêter à confusion.

En effet, ces chiffres font abstraction des montants payés par subrogation par l'Etat en vertu des Accords de 1933. D'après les bilans des deux sociétés, ils s'élevaient en 1940 à L.Eg. 2 millions 300.000 au Crédit Foncier Egyptien et L.Eg. 1.087.000 à la Land Bank of Egypt. En incorporant ces Prêts de l'Etat dans les estimations, on trouvera une Dette de Capital moyenne de L.Eg. 36 et de L.Eg. 35, soit une Dette moyenne d'ensemble de L.Eg. 40 par feddan.

Une autre remarque, d'ordre inverse cette fois, vient tout de suite à l'esprit, qui fait que nous devons considérer cette moyenne de L.Eg. 40 comme un maximum.

Il convient en effet de distraire les montants représentant les amortissements atermoyés par la Loi N° 48 de 1936. Pour le Crédit Foncier Egyptien, ils s'élevaient en 1940 à L.Eg. 1.800.000 et leur report à la fin de la durée des prêts était effectué dans des conditions indéterminées. Pour la Land Bank of Egypt, ils étaient de L.Eg. 600.000, et il avait été prévu en 1935 que les amortissements pouvaient reprendre après le 1er Janvier 1950 sur une durée de 45 ans.

Est-on en droit dans des conditions normales excluant une procédure d'expropriation, de tenir compte de pareils montants relativement importants ? Nous ne le croyons pas et ces *montants* gelés entreront naturellement en ligne de compte dès que recommencera le fonctionnement de leur amortissement, c'est-à-dire à une époque où les dossiers étirés dont ils relèvent auront été déchargés de leur excédent de charges.

En attendant, il nous paraît légitime d'en minorer d'autant la *Dettes moyennes par feddan*. On trouverait ainsi L.Eg. 25 1/2 pour les prêts du Crédit Foncier Egyptien et L.Eg. 34,8 pour ceux de la Land Bank of Egypt, soit une moyenne d'ensemble de L.Eg. 27 chez ces deux Sociétés.



D'autre part, le portefeuille hypothécaire contient d'autres créances que celles que nous venons d'exposer et dont nous n'avons pas encore tenu compte. Mentionnons celles que détient le Crédit Hypothécaire d'Egypte et qui proviennent de la cession des créances rurales que lui fit la Mortgage Cy. of Egypt en 1935/1936. Il est vraisemblable de penser — faute de documentation à ce sujet — que les indications qui s'y rapportent, se rapprochent sensiblement des résultats moyens auxquels nous avons abouti pour les deux autres grandes Sociétés.

Reste à considérer les créances hypothécaires de tous ordres auprès des autres sociétés et des particuliers. Nous les avions estimées en 1932 à quelque 7 millions de L.Eg. et hasardé un chiffre de L.Eg. 60 représentant la dette moyenne par feddan, pour une durée de 10 ans, au taux moyen de 8 %.

Pour nos calculs de 1940, nous ne pouvons faire que maintenir les mêmes conjectures, en nous rappelant que si la Loi N° 3 de 1939 sur la réduction des dettes existait déjà, elle ne fut pas appliquée en fait, et finit par être abrogée par celle N° 12 de 1942.

En nous livrant jusqu'au bout à la détermination des moyennes, ne pardons toutefois pas de vue que si celles-ci sont commodes pour l'esprit, elles ne représentent pas, bien souvent, un tableau fidèle de la réalité et peuvent être l'objet d'interprétations assez confuses. Ici plus qu'ailleurs, on aura le sentiment d'avoir mélangé des opérations dissemblables. C'est sous cette réserve que nous nous efforcerons de dégager dans le tableau

suivant la Dette Moyenne de Capital par feddan en 1940 et qui repose sur le total des prêts ruraux.

TABLEAU V.

<i>Désignation</i>	<i>Montant en L.E.</i>
Particuliers	60
Sociétés, Etat (loi N° 7 de 1933) particuliers	45,2
Sociétés, Etat (loi N° 7 de 1933) particuliers moins amortissements atermoyés loi N° 48 de 1936)	42
Sociétés, particuliers	40 1/2
Sociétés, particuliers (moins amortissements atermoyés loi N° 48 de 1936)	38,3
Sociétés (Crédit Foncier, Land Bank)	32
Sociétés (moins amortissements atermoyés loi N° 48 de 1936)	27

ANNUITE MOYENNE :

Quelle était l'annuité moyenne correspondante à l'endettement rural de l'Egypte en 1940 ?

Pour la calculer, il est nécessaire d'en connaître le taux et la durée.

Procédons par élimination comme nous l'avons fait jusqu'ici :

a) Le taux moyen des activités rurales des deux principaux instituts de crédit ressort à un peu plus de 5 % sur la base des publications faites, et pour une durée moyenne restant à courir que nous estimons être de 23 ans. La charge annuelle y afférente se place donc entre L.E. 2 et L.E. 2 1/2 par feddan, selon que l'on considère la dette moyenne chez ces Sociétés à L.E. 27 ou L.E. 32.

b) Le taux moyen des opérations conclues par les particuliers, compte tenu d'une dette de L.E. 60 par feddan sur 10 ans, serait de 8 %. L'annuité y relative est de L.E. 9 dont L.E. 4,8 représentent la part de l'amortissement comprise dans l'annuité, laissant une charge d'intérêts annuelle par feddan de L.E. 4,20.

Ces deux grandes catégories, comme on le voit, dégagent des chiffres extrêmes, à l'intérieur desquels se situent les annuités intermédiaires des autres combinaisons dans lesquelles figurent les Dettes Moyennes du Tableau précédent.

En fusionnant les deux divisions principales — Sociétés, particulières — on arriverait aux résultats suivants :

1°) durée moyenne : 13 ans 1/2 environ.

2°) taux moyen : 5 3/4 environ.

d'où l'annuité moyenne serait de L.E. 4,40 par feddan.

Avec les Prêts de l'Etat, l'annuité moyenne payable pendant 16 ans à 5,80 % ressortirait à L.E. 4,42 par feddan.

RENDEMENT NET :

Suspendons ici ce jeu des moyennes, en observant que le Passif de la propriété foncière est maintenant suffisamment déblayé pour nous permettre d'étudier la contre-partie se trouvant à l'Actif de cette même richesse, et qui est formée par le rendement agricole net.

Après la longue suite de dépressions qui caractérisa la période 1932/1939, l'Egypte entre dans une nouvelle ère, précaire à cause de la Guerre et de ses méfaits, dynamique en raison des événements mêmes. Le prix moyen de la récolte cotonnière par cantar est de 14,04 tallaris en 1940 et ne devait plus connaître des déceptions sur la courbe ascendante.

Déjà, depuis le début des hostilités, la variété et la valeur des récoltes étaient en sensible amélioration. L'estimation de la récolte du coton passait de L.E. 24.700.000 à L.E. 29.000.000.

Le bénéfice net par feddan, la « rente du sol » que l'on considère généralement en Egypte comme constituée essentiellement par la vente du coton, fut estimé en 1940 comme étant de l'ordre de L.E. 5 par feddan, contre L.E. 3 1/2 en 1932, soit une amélioration de plus de 40 %.

La comparaison du revenu net agricole et de l'annuité moyenne nous permet de constater aisément que la position de la propriété foncière en 1940, prise dans son ensemble, était désormais assainie et se trouvait libérée des dangers dont elle était menacée précédemment. Ceux-ci devaient être largement dépassés par la suite. Ils s'estompèrent dans le lointain quand les

événements issus de la Guerre et l'inflation progressive imprimèrent à la courbe des prix un mouvement haussier qui ne devait plus se renverser.

Dans ce vaste rétablissement, acquis d'abord par les effets des interventions législatives que nous avons signalées et ensuite par les circonstances, seuls des cas d'espèce demeuraient obérés. Et les dettes hypothécaires envers les particuliers, elles-mêmes, ne paraissaient trop lourdes qu'à cause surtout du rythme rapide de leur amortissement.

Le Tableau ci-dessous résume la situation générale du problème de l'endettement rural. Les deux dates auxquelles nous avons arrêté les résultats de notre étude — 1932, 1940 — nous permettront, dans des comparaisons de moyennes, de mesurer le chemin parcouru :

TABLEAU VI.

DESIGNATION		1932	1940
I. — Dette rurale			
auprès des Sociétés hypothécaires	millions de L.E.	23	16 1/4
" du Gouvernement Egyptien			
(Loi No. 48 de 1936)	"	—	4
" des Particuliers, etc.	"	7	7
II. — Dette moyenne du CAPITAL par feddan :			
au Crédit Foncier et à la Land Bank of Egypt	L.E.	40	32
au Crédit Foncier et à la Land Bank (moins les amortissements différés en vertu de la Loi No. 48 de 1936)	L.E.	—	27
au Crédit Foncier, à la Land Bank et au Gouvernement (Loi No. 7 de 1933)	L.E.	40	40
chez les Particuliers, etc.	L.E.	60	60
Chez les Sociétés, Etat, particuliers	L.E.	48	43
III. — ANNUITE MOYENNE par feddan :			
au Crédit Foncier et à la Land Bank of Egypt	L.E.	4 1/2	2-2 1/2
chez les particuliers (dont L.E. 4,00 d'amortissement)	L.E.	0 1/2	0
chez les Sociétés, Etat, particuliers	L.E.	6,03	4,40
IV. — RENDEMENT NET par feddan		L.E. 3 1/2	0

PERIODE APRES 1940.

De la lecture chiffrée du Tableau qui précède, se dégage la nette impression que le problème de l'endettement rural avait enfin trouvé sa solution dans les rapports entre débiteurs et Sociétés hypothécaires.

Mais ce qui, comme nous l'avons déjà signalé, pesait sur l'économie agricole en 1939, c'est le poids, non pas tant des créances des particuliers, que de leurs exigences éloignées généralement de l'esprit de compromis qu'avaient manifesté les grandes Banques hypothécaires.

Dès le début des pourparlers avec l'Etat, cette question n'avait d'ailleurs nullement échappé à l'attention des Pouvoirs Publics, et les instituts de crédit hypothécaire étaient disposés à consentir dans l'intérêt général, des sacrifices non négligeables à la condition que leur adhésion aux projets du Gouvernement ne profitât pas aux créanciers de rang subéquent, à l'exclusion des débiteurs.

La Circulaire Ministérielle du 1er Février 1937 jeta les bases de l'action de l'Etat dans ce domaine. Mais cette fois, il ne sera plus question d'aménager les paiements, de les délayer à la hauteur des possibilités de paiement du débiteur. On ira beaucoup plus loin. On portera atteinte au « caractère sacré » des contrats en imposant une réduction des dettes au profit du débiteur. Le critérium du rendement net qui avait servi de support aux interventions de 1933 et de 1936 ne suffira plus. On se servira aussi de l'estimation de la valeur du gage : les créances dépassant les 70 % de la valeur vénale seront réduites à ce pourcentage (1), qu'elles soient de premier rang ou de rang inférieur. En même temps, le principe de la solidarité des héritiers d'un terrain agricole hypothéqué est mis en question dans cette Circulaire.

La loi N° 3 de 1939 eut pour but de réaliser cette réduction des dettes, projetée deux ans auparavant. Mais certaines de ses dispositions furent considérées comme inefficaces et surtout elle admettait le règlement par le Crédit Hypothécaire d'Egypte des dettes après réduction, soit en numéraire, soit en obligations émises, avec la garantie du Gouvernement Egyptien.

(1) Sauf les créances irrécouvrables résultant des Accords de 1936.

La loi N° 12 de 1942 vint l'abroger. Le but de cette mesure législative étant de protéger la richesse agricole de l'Égypte, le bénéfice en fut limité aux débiteurs dont les dettes dépassaient les 70 % de la valeur vénale des gages ruraux. Un maximum de 1 1/2 % de cette valeur fut assigné à l'annuité : tout dépassement était amorti jusqu'à la fin du prêt sans intérêts. Pour la même raison furent écartées les créances n'excédant pas les 45 % de la valeur de l'immeuble rural. Il en fut ainsi pour les créances dépassant les 95 %, mais leur montant pouvait être définitivement fixé.

Un organe juridictionnel à caractère arbitral, la « Commission de Règlement des Dettes hypothécaires » devait décider de la réduction des dettes. Elle seule avait le droit d'évaluer les immeubles, mais elle pouvait nommer un expert pour cette évaluation.

Cette loi No. 12 supprima aussi les deux dispositions de base de la loi No. 3 de 1939 : paiement par l'État des créances réduites et substitution du Crédit Hypothécaire d'Égypte à la foule des créanciers de second rang.

Deux lois postérieures vinrent compléter l'intervention de 1942 :

La loi No. 143 de 1944 modifia diverses dispositions de la Loi No. 12 de 1942, et celle No. 37 de 1945 édicta la purge de certains immeubles admis définitivement par la Commission de Règlement des Dettes hypothécaires.

Avec la Loi No. 43 de 1942 fut introduite la seconde réforme importante, dont le germe était contenu dans la Circulaire ministérielle du 1er Février 1937. Le but de cette mesure était de mettre fin dans certaines conditions à la solidarité réelle existant entre co-emprunteurs, afin, disait la Note explicative, que « l'associé conscient de ses obligations puisse recueillir le fruit de sa vigilance et de sa bonne foi ».

Ces quatre interventions de l'État furent en somme la conclusion des trois autres de la période précédente. Elles formèrent les derniers chaînons de la série des mesures décidées depuis 1933 et dont l'idée maîtresse, avouée ou non, tournait dès le début autour de la réduction des dettes rurales.

Lorsque finalement elles furent édictées, elles risquèrent pour ainsi dire de porter à faux, car les années de guerre s'étaient avérées profitables à l'agriculture.

La loi No. 3 de Janvier 1930 sur la réduction des dettes avait déclenché tout un travail d'estimation de la valeur vénale des biens hypothéqués basée sur les prix de 1928/1929. Quand la loi No. 12 de 1942 vint la remplacer, on ne pouvait ne pas s'apercevoir que la situation économique avait dans l'intervalle évolué avantageusement. Des plus-values sensibles de la terre et des produits du sol étaient enregistrées. La matière sur laquelle on tablait s'était améliorée fortuitement par le jeu des circonstances. On risquait dès lors de dépasser l'objectif souhaité, ou alors on voyait le cadre de la loi No. 12 singulièrement restreint à des cas réduits.

Mais la loi No. 12 de 1942 fut repêchée quand même, et son application restaurée, quand on décida d'avoir recours aux mêmes dossiers d'estimation qui avaient été établis trois années auparavant, c'est-à-dire à une époque de dépression qui ne correspondait nullement avec la situation de l'année 1942.

D'autre part, la loi No. 13 de 1942 sur la division des gages devait, dans l'esprit du législateur, « être une mesure définitive et non pas une mesure temporaire dont les effets s'effacent cinq années après sa mise en exécution ». Cette loi fut promulguée sans aucune restriction, ni limite raisonnable. On prépara ainsi, disait le rapport du Crédit Foncier Egyptien de 1943, des résultats qui font que les créances sont divisées parfois en morceaux de quelques livres, et les gages divisés en morceaux de quelques kirats.

CONCLUSION

La conclusion de ce travail est que, pratiquement depuis 1940, le problème de l'endettement rural de l'Egypte n'existe pas. La simple comparaison de la charge annuelle et du rendement net par feddan le démontre amplement. C'est ce qui permet d'affirmer que le fond de la situation économique du Pays est essentiellement sain.

Si au début, l'intervention de l'Etat se justifiait, il n'en fut pas de même à nos yeux par la suite, car on eut la faiblesse d'obéir à des considérations qui n'étaient pas toujours objectives. Ainsi, on sacrifia souvent des intérêts légitimes sans qu'il y eût en fait nécessité.

Aux mesures d'assainissement de 1933/1936 : réduction du taux d'intérêt, prorogation de la durée, paiement par l'Etat, attermolement de l'amortissement avec diminution drastique des intérêts, s'ajoutèrent des mesures plus brutales en 1942, à un moment où le domaine mouvant des prix avait de lui-même réglé la question : réduction des dettes sans contrepartie et division des gages.

Le crédit hypothécaire ne peut ne pas se ressentir des exagérations commises. Les enseignements du passé l'incitent déjà à plus de prudence.

Et comme une sentinelle, la loi No. 13 de 1942, insidieuse et dangereuse par ses excès mêmes, demeure vivante dans cet arsenal déjà ancien de moratoires et de lois, compliquant par sa présence et rendant plus onéreuses les conditions du crédit à l'agriculture égyptienne.

JEAN ECONOMIDES.

Avril 1952.



APERÇU SUR L'EXECUTION DE LA REFORME AGRAIRE EN ITALIE⁽¹⁾

per

Dr. GEORGES VAUCHER.

I. — Une attribution de terre à des paysans et ouvriers agricoles italiens en Septembre 1952.

Le 21 Septembre dernier, comme je rendais visite à Bari au Dr. Daniele Princi, directeur de la Section Spéciale pour la Réforme Foncière dans les provinces d'Apulie et de Lucanie, j'appris que le Ministre de l'Agriculture Fanfani procéderait, le lendemain, dans la petite ville agricole d'Irsina, à l'attribution de terres aux ouvriers agricoles de la région. J'exprimai le désir d'assister à cette manifestation de la réforme agraire italienne, à laquelle devaient d'ailleurs être présents des journalistes de la presse locale. Ma demande fut immédiatement agréée et c'est ainsi que, le 22 Septembre, une auto vint me chercher à l'hôtel à 7 heures du matin pour m'emmener à Irsina, grosse bourgade de la province de Matera, à environ 80 kilomètres de Bari.

Avant d'examiner les textes des lois italiennes régissant l'expropriation et la répartition des terres agricoles, je voudrais vous raconter cette enquête rapide par laquelle je me suis trouvé au cœur du mouvement de réalisation de la réforme agraire en Italie méridionale. Cette expérience m'a aidé à comprendre la raison et la portée des textes législatifs promulgués par la jeune république méditerranéenne.

Dans l'auto, aimablement mise à ma disposition, voyageait également le président du syndicat provincial des travailleurs chrétiens et je profitai du trajet pour lui poser de nombreuses

(1) Conférence prononcée à la Société Fond I^{re} d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, le 15 Octobre 1952.

questions, tant sur les conditions actuelles d'existence des paysans et ouvriers agricoles de la région, que sur les effets des récentes lois foncières.

Nous dirigeant de Bari vers l'intérieur du pays, nous avons d'abord traversé la large bande de terrain, admirablement cultivée, qui borde la mer Adriatique. Cette zone est plus humide que les plateaux et les vallonnements du centre de la presqu'île italienne. Des céréales et diverses cultures poussent entre d'innombrables oliviers, et l'on sent que chaque mètre de terrain est soigneusement mis en valeur. Mais bientôt les arbres deviennent plus rares, les habitations s'espacent, et nous traversons des plaines et des collines grisâtres, dont la terre argileuse apparaît sèche et pierreuse. Les rares habitants ne résident plus près de leurs champs, mais dans de gros bourgs très espacés, d'où ils doivent faire plusieurs heures de marche pour atteindre, chaque jour, le champ où ils ont à travailler. Nous sommes arrivés dans la région des « latifundia », des grandes propriétés dont l'exploitation presque toujours extensive, s'effectue principalement par le travail de journaliers qui louent leurs bras au représentant du propriétaire foncier. Celui-ci habite à Rome ou à Naples, et s'en remet, pour la gestion de ses domaines, à des gérants dont la principale préoccupation est de faire fortune le plus rapidement possible, de transmettre au propriétaire le montant des loyers qui lui permettront de vivre à l'aise, sans se préoccuper d'investir dans la terre les capitaux nécessaires à une meilleure mise en valeur.

A la vérité, ces kilomètres de collines dénudées sont terriblement sèches, poussiéreuses et rocheuses. L'apprend que par un profond labour de la terre, qui pénètre au-dessous de la croûte superficielle d'argile dur, on peut souvent atteindre une couche de terre plus fertile. Mais il faut pour cela utiliser de puissants tracteurs, des machines coûteuses, que les grands propriétaires ne possèdent en général pas.

Pas après avoir traversé la petite ville d'Altamura, nous cheminons dans une zone où l'« Office pour le développement de l'Irrigation et la Transformation Foncière en Apulie et Lucanie », a trouvé une nappe d'eau sous-terraine qui permettra d'irriguer des terres aujourd'hui presque improductives. Mais il faut établir des stations de pompage et construire un réseau de canalisations. Ces travaux, qui transformeront la région et four-

niront de l'occupation et des récoltes à des centaines de familles, ne peuvent être entrepris que par l'Etat. Il est compréhensible que de pareils investissements ne puissent pas être effectués simplement pour augmenter la valeur des terres des gros propriétaires qui résident presque toujours dans les grandes villes et souvent ne connaissent même pas leurs domaines. Les millions qui doivent être dépensés pour rendre fertiles des terres aujourd'hui presque incultes, ou en tous cas cultivées très extensivement, ces millions doivent profiter à l'ensemble de la population, et avant tout assurer une existence décente aux « braccianti », aux ouvriers agricoles qui louent leurs bras pour des salaires réduits, au moment des grands travaux, et qui, entre temps, sont exposés au chômage et à la misère.

Mais voici que nous arrivons dans la petite ville d'Irsina, où doit avoir lieu la distribution des terres. Les paysans ont mis leurs plus beaux vêtements. La grande place municipale est pleine de monde, toute décorée de drapeaux tricolores. La fanfare locale joue des airs entraînants et, sur une large estrade, se tiennent les autorités locales et les personnalités venues assister à la cérémonie que présidera le Ministre de l'Agriculture Amintore Fanfani.

Le ministre se fait un peu attendre. Il est allé visiter la bourgade en construction de Taccone et les maisons paysannes de Nocerino et Piana Cardona, que la Section pour la Réforme Foncière est en train d'édifier au centre même des terrains expropriés ou sous expropriation. Car il ne suffit pas de remettre aux paysans sans terres un lopin nu à cultiver. Il s'agit de leur fournir des habitations convenables, de construire les routes qui faciliteront l'exploitation des petits domaines, et de créer un centre villageois où les nouveaux habitants trouveront les services techniques nécessaires à la mise en valeur des terres, les magasins qui abriteront les semences, puis les récoltes, et enfin un noyau de vie sociale grâce auquel les paysans ne regretteront pas la ville où ils ont vécu jusqu'ici, misérablement, mais en collectivité.

En attendant l'arrivée du ministre, mon compagnon m'emmène visiter les petites rues d'Irsina, pour que je puisse juger de l'amélioration que la réforme agraire apporte dans les conditions de vie des ouvriers agricoles. En vérité, les logis des

« braccianti » sont bien misérables. Dans beaucoup d'intérieurs, toute la famille est entassée dans une seule pièce, construite en contre-bas de la rue. On y accède par quelques marches d'escaliers et le porte sert aussi bien au passage des habitants qu'à l'éclairage de la chambre. Pas de fenêtres, le plus souvent. Mon compagnon s'étonne que je ne m'exclame pas davantage sur la pauvreté et le manque d'hygiène de ces logis. C'est que je ne songe même pas aux vastes fermes des paysans suisses du l'Oberland, ni aux pittoresques chalets des montagnards helvétiques, qui sentent bon la résine de sapin et sont fleuris de géraniums. C'est aux masures de terre crue des fellahs égyptiens que je compare les logis des « braccianti » italiens, et leur pauvreté est pareille.

Mais nous retournons à la grande place, toute bruisante d'une foule joyeuse. Et voici qu'apparaît le ministre Fanfani, que les paysans ont cueilli à sa descente d'automobile et qu'ils portent triomphalement sur leurs épaules jusqu'à l'estrade.

Fianqué du Prof. Ramadoro, Président de l'« Office pour le développement de l'Apulie », et du député local Colombo, le Ministre de l'Agriculture commence la distribution des titres de propriété aux « assignataires », après une brève allocution vigoureusement applaudie.

Le Secrétaire de l'« Office » appelle successivement les futurs propriétaires qui défilent sur l'estrade où le ministre leur serre la main et leur remet lui-même une grande enveloppe contenant le fameux contrat qui leur donne droit à une parcelle de terrain. Les figures basanées des travailleurs agricoles s'éclairent au moment où ils reçoivent le document qui les rend propriétaires, le plus souvent d'une terre qu'ils connaissent bien pour l'avoir travaillée, durant de longues années, pour le compte d'un riche citadin toujours absent.

Je regarde aussi la foule des paysans accourus pour la cérémonie. Des groupes portent des panneaux avec des slogans de circonstance : « Vive la Réforme Agraire, mort du Latifondo et bien-être pour les paysans » — « La communauté des braccianti salue le ministre Fanfani » — « Bénie soit la main qui donne la terre ».

La distribution des contrats terminée, le ministre et le Président de l'« Office », Prof. Ramadoro, s'adressent à nouveau

aux paysans. Ils décrivent l'ampleur de la réforme agraire. Les plans ont été préparés pour l'expropriation, dans l'ensemble de l'Italie, de 700.000 hectares de terrain, dont 308.000 dans les provinces d'Apulie et Lucanie. Pour la Commune d'Irsina, la superficie dont l'« Office » a demandé l'expropriation atteint 4.075 hectares, dont 3.134 ont été effectivement expropriés à ce jour. L'« Office » en avait réparti, le 30 décembre dernier, 429 hectares et la distribution à laquelle nous assistons porte sur 1.400 hectares (3500 feddans).

L'« Office » avait reçu des demandes de 1.840 citoyens de la commune, comprenant :

235 « braccianti », travailleurs à la journée, qui ne possèdent aucun terrain ;

976 cultivateurs, locataires de terrains ou métayers ;

629 petits propriétaires, cultivateurs directs.

La répartition du jour s'est faite en faveur de :

75 métayers ou locataires, qui, depuis des années travaillent dans les domaines expropriés ;

50 travailleurs, qui avaient obtenu, l'an dernier, de petits lots de 2 ou 3 hectares, insuffisants pour faire vivre leurs familles ;

77 travailleurs manuels employés jusqu'ici sur les terres expropriées, choisis parmi ceux qui ne possèdent rien ou qui ont une famille nombreuse.

Les 302 parcelles attribuées sont de 7 à 10 hectares, selon leur productivité. 6 sont de 5 hectares seulement.

La superficie distribuée est donc d'un peu plus de la moitié des terres actuellement entre les mains de l'« Office ». Un millier d'hectares supplémentaires sont en cours d'expropriation. De plus, 1.500 hectares faisant partie du domaine communal, seront ultérieurement répartis, après avoir été préparés par « l'Association pour l'amélioration de la Vallée du Bradano », à laquelle le Ministère de l'Agriculture a confié cette tâche.

Ainsi donc, dans la commune d'Irsina, sur 1.800 demandes de terres, 200, soit le 11 % seulement, ont été satisfaites. Et la quantité de sol exproprié, ultérieurement disponible, y compris le domaine communal divisible, atteint 3.700 hectares, soit deux fois et demie la superficie aujourd'hui attribuée. Grosso modo, je calcule que, selon les normes appliquées, la réforme

agraire à Irsina, une fois entièrement réalisée, permettrait de contenter 700 demandes sur 1.800, soit sensiblement moins que la moitié.

Mais si l'on considère que, sur les 1.800 demandes, 235 émanaient d'ouvriers agricoles sans aucune propriété, et que 77 d'entre eux ont obtenu une parcelle de 7 hectares en moyenne, on constate que le tiers d'entre eux a obtenu le petit domaine convoité. Si la même proportion est observée dans les attributions ultérieures, les « braccianti », les journaliers qui ne possédaient jusqu'ici que leurs bras, seront tous propriétaires dans la commune d'Irsina. Et les demandes non satisfaites seront celles de petits propriétaires cultivateurs directs, ou de locataires et métayers, dont la situation est économiquement meilleure. Peut-être arrivera-t-on d'ailleurs à donner satisfaction à un plus grand nombre, en leur attribuant des parcelles plus petites, qui seraient insuffisantes pour faire vivre une famille, mais qui compléteront utilement des propriétés existantes trop exigües.

Ces observations expliquent qu'aucune voix discordante ne se soit faite entendre au cours de la cérémonie du 22 Septembre. J'ai seulement remarqué une pancarte, brandie par un groupe de paysans, qui demandait que la répartition du domaine communal fût confiée à l'Office de la Réforme Foncière, et non à l'Association des Propriétaires pour la Bonification de la vallée du Bradano.

Un passage des discours officiels m'a frappé. Remerciant la population de son accueil enthousiaste, le ministre de l'Agriculture et les directeurs de « l'Ente » ont rappelé que lors de la première attribution de terres, en Décembre 1951, beaucoup de villages étaient sombres et que la méfiance régnait. C'est qu'alors, 420 hectares seulement avaient été répartis. Et la réforme agraire, discutée depuis des dizaines d'années, et présentée au Parlement sous forme de loi en 1949, était sans cesse différée. Une campagne avait été faite contre elle d'une part par certains milieux influencés par de grands propriétaires, d'autre part par le parti communiste italien, qui recrute une partie importante de ses adhérents parmi les « braccianti » et les métayers agricoles. On avait essayé de persuader les paysans de refuser les contrats préparés par l'« Ente », les communistes prétendant que les ouvriers agricoles avaient le droit d'occuper la

terre sans la payer, et d'autre part des critiques étant formulées contre certaines clauses de l'acte de vente, que nous étudierons tout-à-l'heure. Mais les femmes des « braccianti », moins influençables par les partis politiques et ardemment désireuses d'assurer à leur famille un foyer et un lopin de terre, réussirent à convaincre leurs maris de solliciter, puis de signer un contrat d'achat de terre. « Ce que femme veut, Dieu le veut », dit un proverbe. Les ouvriers agricoles et les métayers qui obtinrent, en Décembre 1931, une attribution de terre, firent l'expérience, au cours des 8 premiers mois de 1932, que leur sort avait réellement changé. Ils trouvèrent, dans les représentants locaux de l'« Ente », des conseillers qui les aidèrent à mettre en valeur leurs petits domaines. Les coopératives constituées sous leur direction reçurent des tracteurs et des machines pour le labourage et les autres travaux agricoles. Des engrais chimiques appropriés contribuèrent à améliorer les récoltes. Certaines zones furent plantées en oliviers, en vigne et en arbres fruitiers divers. L'ensemble des travailleurs de la région bénéficia de cette activité. La transformation des terres expropriées de la culture extensive en exploitation intensive nécessita plus de 35.000 journées d'ouvriers agricoles, payés par l'« Ente ». Elle en tiendra compte dans le calcul du prix de revente du terrain. Mais, en attendant, toute la population locale a participé à ces travaux tandis qu'auparavant les « braccianti », occupés aux époques des labours ou de la récolte, restaient entretemps trop souvent inoccupés et vivaient misérablement des gains réalisés pendant la période active. Au bout de l'année, ils se retrouvaient sans aucune réserve et ne voyaient aucune possibilité d'améliorer leur condition.

La construction à Notargiacomo, d'un centre d'exploitation agricole et de 21 petites maisons paysannes est plus qu'à moitié achevée, et à Taccone, 7 % du programme de construction, qui comprend 42 maisons et un centre rural, est réalisé. Dans l'ensemble, sur un programme de 345 millions de lires, soit près de L. Eg. 200.000, des travaux sont exécutés pour 73 millions, soit le 20 %. Les maisons paysannes, aux murailles en briques poreuses, aux toits de tuiles, comprennent deux chambres à coucher, une vaste cuisine servant de salle commune, une petite réserve, un lieu d'aisance, et un portique couvert où

peuvent être placés les charrettes et instruments, plus une petite étable pour 4 animaux. Un four, une porcherie, d'autres installations sont construites pour chaque petit groupe d'habitation. L'eau potable est amenée par une dérivation de l'Aqueduc des Pouilles. Enfin, 6 kilomètres de routes ont été construits, sur un tracé qui atteindra 12 kilomètres ; et un canal est exécuté pour le compte de l'Association pour la bonification de la Vallée du Bradano. Tous ces travaux ont contribué à améliorer le niveau de vie de la population, en lui offrant des possibilités de gain immédiat. Pour l'avenir, on est en droit d'espérer des récoltes bien supérieures à la maigre production de céréales jusqu'ici obtenue.

Faisant allusion à une des pancartes portées dans la foule des paysans et qui disait « Bénie soit la main qui nous donne la terre », le ministre Fanfani s'écria : « La réforme agraire n'est pas une mesure imposée par l'ambition ou la fantaisie d'un homme qui vous envoie vous battre et mourir sur des terres étrangères. C'est l'Italie votre mère qui vous ramène sur le sol de vos ancêtres et vous invite à le rendre fertile, pour vous, pour votre famille et pour votre pays ».

C'est donc dans une atmosphère de joie grave que les rudes travailleurs agricoles d'Irsina célébrèrent la remise à 202 chefs de famille, de contrats qui leurs donnent accès à la propriété terrienne. Contrats par lesquels ils s'engagent à un travail opiniâtre, qui doit leur permettre, en 30 ans, de payer cette terre si convoitée, tout en subvenant aux besoins de leurs familles, 30 années de discipline et d'efforts méthodiques, dans le cadre de lois et de dispositions qui sont l'aboutissement d'une longue évolution politique et sociale.

II. — Le projet de loi foncière générale de 1949 et les lois d'expropriation partielle de 1950.

a) *La loi de 1953 sur l'amélioration des terres.*

Il serait intéressant de développer les raisons économiques et sociales de la réforme agraire italienne et d'en faire l'histoire. Le temps et la compétence nous manquent pour cela. Rappelons seulement qu'un grand effort a été fait en Italie, depuis plus de 20 ans, pour mettre en valeur des terres négligées

et pour installer des paysans dans des zones devenues marécageuses, infestées par la malaria, qu'il a fallu drainer et bonifier. Cette récupération de terres rendue indispensable par l'augmentation de la population, s'est faite sous le régime fasciste, dans le cadre de la loi de 1933. On connaît les travaux considérables réalisés dans les Marais Pontins et le mois dernier, du train qui m'emmenait de Rome à Bari, j'ai été frappé par le nombre d'exploitations agricoles et de maisons paysannes qui ont été créées, déjà avant la dernière guerre, en Caspynie comme dans la région de Foggia. Or si la loi de 1933 prévoyait que de vastes travaux de bonification seraient effectués aux frais de l'Etat, d'autres devaient être payés en partie par les associations de propriétaires dont les terrains devaient bénéficier d'une considérable plus-value. La contribution financière des propriétaires était exigible au même titre que l'impôt foncier. Et si des travaux à la charge des particuliers n'étaient pas exécutés, le Ministère de l'Agriculture avait le droit d'en imposer la réalisation à l'association locale des propriétaires, qui devait en récupérer le prix de ses membres, avec droit d'expropriation sur les terrains de ceux qui ne paieraient pas leur part. L'indemnité d'expropriation était déterminée sur la base du revenu net du domaine capitalisé à 5 %. La loi organisait avec beaucoup de précision ces « associations de paysans pour la bonification foncière », établissant ainsi une collaboration permanente entre les pouvoirs publics et les propriétaires du sol.

Dans son étude récente sur « La Réforme Agraire en Italie », le Prof. M. Bandini relate objectivement que le vaste programme codifié en 1933 a eu pour résultat des progrès substantiels et que les agriculteurs italiens en attendent encore beaucoup pour l'avenir. Mais il ajoute : « Après la seconde guerre, il devint évident que, dans beaucoup de régions, de grands progrès ne pouvaient être réalisés à moins que des mesures ne fussent préalablement prises pour changer le système prépondérant de propriété de la terre, le besoin essentiel étant de subdiviser de vastes domaines. Il ne fait pas de doute que certaines formes de propriété rurale, conservées par tradition ou par esprit de caste, sont le principal obstacle à la création des types de fermes que la science économique reconnaît être les meilleurs. Dans les régions les plus arriérées de l'Italie, la lenteur et les difficultés constatées dans la mise en valeur du terrain sont dues

à un mauvais système d'exploitation du sol. Cette remarque ne s'applique qu'à une partie de l'Italie, mais pas dans les zones plus étendues où l'agriculture est rationnelle et où les propriétaires, en règle générale, ont accompli leur devoir ».

Le Prof. Bandini cite des statistiques selon lesquelles, après la dernière guerre, sur une superficie cultivée de 27.636.000 hectares, 2.852.000 hectares consistaient en grands domaines, 8.066.000 hectares en domaines de moyenne grandeur et 15.006.000 hectares en petites fermes. Cette superficie cultivée se répartissait comme suit selon le mode d'exploitation :

	Pourcentage de l'acréage cultivé
Paysans propriétaires de leur terre	33,9
Paysans locataires de la terre qu'ils cultivent	18,7
Métayers	22,0
Coopératives	3,2
Ouvriers agricoles	22,2

Ainsi, en Italie, le tiers seulement de la superficie cultivée — un tout petit peu plus en tenant compte des coopératives — est exploité par des paysans propriétaires du sol qu'ils cultivent.

Quant aux grands domaines, selon le Prof. Bandini, ils ne comprennent qu'environ le 10 % de la superficie cultivée, alors que les domaines de grandeur moyenne en représentent 38 %.

Il est donc clair qu'en Italie une réforme agraire qui vise à donner la propriété de la terre, dans la mesure du possible, à ceux qui la cultivent, devrait exproprier non seulement de grands propriétaires, mais aussi des domaines de grandeur moyenne. Cette remarque n'est pas du Prof. Bandini, mais elle me paraît découler des statistiques qu'il cite, et elle explique la résistance considérable qui s'est opposée et qui s'oppose encore à l'exécution de la réforme agraire en Italie.

b) *Le projet de loi sur la réforme foncière de 1949.*

Dans la note explicative ministérielle qui accompagne le projet de loi sur la réforme foncière de 1949, il est relaté que le

pourcentage des petites propriétés, par rapport à l'ensemble de la superficie cultivée, était le suivant en 1930 :

Belgique	90,2%
France	70,8
Allemagne	70,4
Angleterre	48,4
Italie	57
Finlande	85,5
Hollande	91,4
Suisse	92,9

Mais une note indique qu'en Italie le recensement comptait séparément les diverses exploitations comprises dans une grande propriété, c'est-à-dire qu'un grand domaine dont un tiers est cultivé directement par des salariés, un tiers donné en métayage à 4 fermiers et le dernier tiers donné à bail à 3 locataires, était enregistré comme 8 exploitations. Par exemple, dans la province de Florence, il y avait, selon le recensement de 1930, 81.381 Ha en entreprises agricoles de 5 à 10 hectares, alors que les propriétés rurales de 5 à 10 Ha ne totalisaient que 18.763 hectares. Il y avait donc, avant la guerre, beaucoup moins de 57 % de la superficie cultivée réellement subdivisée en petites propriétés en Italie.

Depuis 1930, la politique fiscale adoptée en Angleterre a eu pour effet une rapide subdivision des grandes propriétés. De même en Allemagne et dans une certaine mesure en France. Mais tandis qu'en Suisse ou en Finlande, presque tous les petits cultivateurs sont propriétaires du sol, tandis qu'en France, sur 7½ millions de paysans, 2.122.000 seulement sont des travailleurs non propriétaires, en Italie, sur 8½ millions de paysans, plus de la moitié, soit 4½ millions ne possèdent pas le sol qu'ils cultivent, étant des locataires, des métayers ou des ouvriers salariés. Les propriétaires agriculteurs sont un peu moins de 3,7 millions, le solde comprenant des journaliers possédant un terrain insuffisant pour les faire vivre, ou des entrepreneurs agricoles.

La note ministérielle justifie le projet de loi de 1949, en relevant que l'article 41 de la Constitution Italienne de 1948

insiste sur le caractère social de la propriété privée et prévoit sa limitation en vue d'assurer une répartition plus équitable du sol national cultivable, bien qui n'existe qu'en quantité limitée, alors que d'autres richesses peuvent être indéfiniment augmentées. La Constitution proclame également que les terrains agricoles doivent être mis en valeur de façon à fournir un travail rémunérateur au plus grand nombre possible de citoyens.

Le projet de loi de 1949 prévoit donc l'expropriation et la répartition d'une partie des domaines agricoles, la superficie à exproprier étant déterminée d'après le rendement total des domaines au 1^{er} Janvier 1943 et en tenant compte du rendement moyen par hectare.

Le législateur a en effet estimé que la valeur des terrains était trop diverse, dans l'ensemble de l'Italie, pour que l'on pût simplement limiter les propriétés agricoles à une superficie donnée. Il a également considéré que le propriétaire foncier qui obtient de son domaine un rendement par hectare élevé remplit son rôle social mieux que celui qui laisse ses terres à moitié en friche ou n'en obtient qu'un rendement médiocre. On a donc exempté de l'expropriation les domaines ou parties de domaines d'un revenu cadastral de 30.000 à 100.000 livres d'avant-guerre (la lire, alors, valait un vingtième du dollar, et environ 50 fois la lire d'aujourd'hui). Et l'on a prévu l'expropriation du reste du domaine selon des pourcentages d'autant plus élevés que le rendement de la terre était faible. Par exemple, si une propriété était enregistrée par le Fisc comme d'un revenu total de 300.000 livres, avec un rendement moyen à l'hectare de 600 livres, non seulement une première tranche de 30.000 livres était exemptée d'expropriation, mais également une seconde tranche de 70.000 livres. La tranche du revenu de 100 à 200.000 livres était la première imposable, au quota de 60 %, et celle de 200 à 300.000 livres au quota de 65 %. Au total, la proportion du domaine sujette à expropriation était donc de $60 + 65 = 125.000$ livres, soit 42 % du revenu total de 300.000 livres. Le nombre d'hectares du domaine étant de 500, on devrait donc en prendre 210 et en laisser 290 au propriétaire actuel.

Si le revenu moyen par hectare était de 200 livres, la propriété devait mesurer 1.500 hectares pour un même revenu global de 300.000 livres. Dans ce cas, la 1^{ère} tranche de 30.000 livres

était seule exemple d'expropriation, la tranche suivante de 70.000 lires étant affectée du quota 55 et les deux dernières tranches de 100.000 des quotas 80 et 85.

Donc 68 % de la propriété devait être expropriée, et le domaine, beaucoup plus extensif, était amputé de 1.020 hectares et réduit à 480 hectares.

Le projet de 1949 réglait également le fonctionnement des « Ente di bonifica », c'est-à-dire des Offices autonomes chargés d'étudier et d'exécuter de grands travaux d'amélioration foncière. Ces offices étaient chargés de prendre possession des terrains expropriés, de les transformer de façon à ce qu'ils fussent cultivés plus intensément, assurant ainsi du travail et des ressources à un nombre plus grand de familles que par le passé.

Cette loi générale, qui devait s'appliquer à l'ensemble du territoire Italien, a été étudiée par le Sénat, qui y a apporté quelques modifications de détails, mais elle s'est heurtée à de fortes oppositions et elle est encore en suspens devant le Parlement.

A la vérité, dans une grande partie de l'Italie, l'agriculture est rationnelle, intensive, munie des machines les plus modernes. Les travailleurs agricoles sont convenablement rémunérés et les inconvénients d'un morcellement des grandes et moyennes propriétés, qui résulteraient de la mise en vigueur de la loi, seraient peut-être un facteur négatif, plutôt que positif, au point de vue de la production nationale.

Mais d'autre part, il y a de vastes régions, dans le Delta du Pô, dans la Maremma, et surtout en Italie méridionale, en Sicile et en Sardaigne, où la réforme agraire est d'une urgente nécessité. On se souvient des révoltes de paysans en Sicile et en Calabre, des occupations de domaines par les « braccianti », les travailleurs qui louent leurs bras pour la culture de vastes « latifundia », qui ne possèdent rien et dont les familles vivent misérablement dans les centres ruraux souvent fort éloignés du lieu de travail du mari. Ces « braccianti », comme les métayers d'immenses domaines négligés par de grands propriétaires à mentalité féodale, tous ces paysans sans terre sont la proie de la propagande communiste.

Un puissant mouvement d'opinion a donc agi en Italie, en particulier dans les milieux démocrates-chrétiens, socialistes et

républicains, en faveur d'une réforme agraire dans les zones où, de l'avis général, les grands propriétaires n'ont pas voulu, ou n'ont pas su, mettre en valeur leurs domaines de façon à augmenter la production et à élever le niveau de vie de la population.

c) Les lois de réforme partielle de 1950.

Une loi spéciale fut donc votée, en Mai 1950, organisant un grand programme d'améliorations foncières en Calabre (sur le plateau de Sila et dans les territoires donnant sur la Mer Ionienne). Au lieu d'appliquer le système ingénieux, mais complexe, prévu par le projet de loi de 1949 pour l'expropriation partielle des grands domaines, la superficie maximum des propriétés privées fut fixée dans la « loi Sila » à 300 hectares (presque 700 faddans), tout surplus étant acquis par l'Etat pour sa revente, dans un délai maximum de 3 ans, aux travailleurs agricoles sans terres, ou aux propriétaires d'une superficie de terrain insuffisante pour assurer la subsistance de leurs familles.

L'indemnité d'expropriation est égale à la valeur de la terre admise en 1947 pour l'impôt extraordinaire sur la fortune. Elle est payée par l'Etat en bons portant intérêts de 5 %, amortissables en 25 ans.

Antonio Segni, qui fut Ministre de l'Agriculture de 1946 à 1951, fit d'autre part adopter par le Parlement italien, en Octobre 1950, une loi connue sous le nom de « leggi di Riforma — stralcio », ou « loi extraite » de la loi générale de réforme foncière. Cette loi reprend les éléments essentiels du projet de 1949 et, en se référant également à la « loi Sila » appliquée en Calabre, détermine les normes à observer dans les zones du territoire italien où le Gouvernement décidera par décret que la réforme agraire doit être réalisée.

La « legge stralcio », que nous nommerons « loi de réforme partielle », « reprenait, pour les expropriations, le mode de calcul prévu dans le projet de loi générale de 1949. De petites modifications ont été apportées au tableau qui indique les pourcentages à appliquer aux domaines de plus de 30.000 livres de revenu annuel. Ces 30.000 livres d'avant-guerre, valant environ 1 ½ million de livres actuelles, la superficie toujours exempte d'ex-

propriation est donc celle qui rapporte environ L.E. 1.000 par an. L'exemption porte également sur une tranche supplémentaire de 30.000 litres, si le rendement moyen à l'hectare est d'au moins 500 litres, tranche qui est portée à 70.000 litres, si le rendement moyen atteint 600 litres. Un domaine cultivé intensivement n'est donc atteint par l'expropriation que pour la superficie produisant un revenu net de plus de 100.000 litres d'avant-guerre (donc environ L.E. 3.000).

Un tableau annexé à la loi indique les pourcentages des domaines à exproprier selon leur revenu cadastral total et leur rendement moyen par hectare.

Les propriétaires sont autorisés à conserver 1/3 des superficies sujettes à expropriation, à condition de les exploiter intensivement et de les améliorer sérieusement. Une fois ces terrains bonifiés, ils pourront en garder la moitié et devront consigner l'autre moitié à l'Office de la Réforme Foncière, qui leur remboursera les frais d'amélioration exposés par eux.

Enfin, selon l'article 10 de la loi, les fermes modèles, où les travailleurs sont associés au résultat de l'exploitation, sont exemptées d'expropriation, si elles sont parfaitement organisées et remplissent les conditions suivantes :

- a) contrats stables avec les exploitants ;
- b) récoltes d'au moins 40 % supérieures au rendement obtenu en moyenne dans le district ;
- c) occupation d'au moins 1 travailleur agricole par 3 hectares ;
- d) conditions économiques et sociales des travailleurs nettement supérieures à la moyenne et habitations répondant aux exigences de l'hygiène.

Les dispositions de la Loi de Réforme Partielle accentuent donc une tendance déjà existante dans le projet de 1949 : faire porter l'expropriation avant tout sur les « latifondia », sur les vastes terrains dont les propriétaires étaient loin d'exploiter les possibilités, et ménager ou épargner les domaines cultivés intensivement et rationnellement.

Mais ici une remarque s'impose :

La valeur cadastrale adoptée pour le calcul des superficies à exproprier en 1951 et 1952, est celle qui fut admise pour le paiement de l'impôt extraordinaire sur le capital en 1947. Mais

l'assiette de cet impôt était elle-même basée sur le rendement des domaines au 1^{er} Janvier 1943.

Or, de 1943 à 1952, de profondes modifications ont pu intervenir dans la gestion et la valeur réelle des domaines. Des enfants négligents et paresseux ont pu hériter en 1943 d'un père actif et capable. La terre a pu baisser de valeur, faute d'engrais et de travail consciencieux. C'est dès lors à tort que le quota d'expropriation est réduit, compte tenu d'un rendement cadastral élevé..., qui n'est plus réalisé.

D'autre part, un propriétaire, au cours des 9 dernières années, a pu améliorer une terre auparavant pauvre et négligée. Il a pu planter des arbres, acheter des machines et des engrais, construire des routes et des magasins pour faciliter l'exploitation de terres auparavant délaissées, bref, faire ce qui aurait dû être fait avant le 1^{er} Janvier 1943, pour bénéficier d'un quota favorable dans le calcul de la superficie sujette à expropriation. Il paraît étrange qu'une législation qui a été si longuement préparée, si longtemps tenue en suspens, soit en définitive appliquée sur des bases qui ne sont pas vraiment à jour.

En calculant la superficie expropriée selon la « *legge stralcio* », pour un domaine de 2.000 hectares d'un rendement moyen de 300 livres par hectare, nous avons trouvé que 1.518 hectares seraient expropriés, 482 étant laissés aux propriétaires, rapportant un revenu annuel de 254.000 livres d'avant-guerre, soit L.E. 8.000 environ.

Si ce même domaine de 2.000 hectares est d'un rendement moyen de 900 livres par hectare, l'expropriation portera sur 1.588 hectares et le propriétaire en gardera 412, rapportant 371.000 livres ou L.Eg. 12.900 environ.

Si le rendement n'est que de 300 livres par hectare, l'expropriation portera sur 1.526 hectares, laissant au propriétaire 474 hectares lui rapportant 142.000 livres, ou L.Eg. 4.700.

On voit que si l'expropriation n'est pas très différente quant à la quantité de terre expropriée, elle varie considérablement quant à la valeur du terrain exproprié et de celui laissé au propriétaire foncier.

Et l'on peut se demander si ce système, en apparence plus souple et plus juste que la limitation d'une superficie maximum en hectares, est vraiment plus équitable.

Le pourcentage exproprié, qui augmente progressivement selon le revenu total du domaine, pour atteindre 35 % dans les tranches supérieures, est d'autre part inversement proportionnel au rendement moyen par hectare. On a voulu ménager les domaines bien cultivés, qui contribuent à la prospérité nationale et qui font déjà vivre un nombre important de travailleurs agricoles : journaliers, métayers, locataires. Les deux principes qui sont à la base du fameux tableau annexé au projet de 1949 et à la loi d'Octobre 1950, se neutralisant presque dans l'exemple que nous venons de citer. Et après avoir déclaré que la limitation en superficie, — adoptée en Calabre selon la loi de Mai 1950, — doit être remplacée par une limitation basée sur le revenu des domaines, on fait intervenir en sens contraire le rendement par hectare. Quant 3 domaines, d'une fertilité très différente, sont tous les trois de 2000 hectares, nous avons vu qu'on laisse à l'un des propriétaires une partie de ses terres lui rapportant L.Eg. 4.700, à un autre L.Eg. 8.000, et à un 3ème, L.Eg. 12.370. Le résultat n'aurait pas été très différent, si l'on s'était borné à limiter la superficie. Il semble qu'il eût été plus équitable de laisser aux propriétaires une quantité de terrain leur rapportant une somme à peu près équivalente, quitte à imposer au possesseur d'un domaine cultivé extensivement, l'obligation de le cultiver plus intensivement, sous peine d'expropriation supplémentaire ultérieure. La loi de 1933 et les dispositions promulguées ensuite pour assurer l'exécution d'un programme de bonification des terres, permettant en Italie de telles mesures.

D'autre part, non seulement le pourcentage d'expropriation, mais également l'indemnité à verser au propriétaire évincé, sont fixés sur la base d'évaluations fiscales.

L'article 18 de la « loi de réforme partielle » de 1950, stipule que l'indemnité d'expropriation est égale à la valeur définitive du terrain, admise pour le paiement de l'impôt progressif extraordinaire sur la fortune, institué par la loi du 29 Mars 1947.

La note explicative ministérielle accompagnant le projet de loi foncière de 1949, remarquait pourtant déjà qu'on avait critiqué la système selon lequel le pourcentage de l'expropriation est fondé sur le revenu du domaine, et non sur sa dimension en hectares. On a dit que ce critère désavantagerait les propriétaires qui ont amélioré leurs terres et qui ont ainsi obtenu

les rendements les plus élevés. Mais, dit la note, cette critique est infondée, car le rendement imposable cadastral n'est pas le *rendement effectif* de chaque propriété, mais bien le *rendement ordinaire* de cette zone. Le propriétaire qui obtient un rendement supérieur au rendement ordinaire, selon les principes fondamentaux de l'imposition cadastrale, n'est frappé par le Fisc que sur la base du rendement ordinaire et il bénéficie par conséquent d'une prime pour son activité et sa capacité. Et le contraire se produit pour celui qui obtient des rendements inférieurs aux rendements ordinaires.

Mais alors, si le Fisc a admis, pour déterminer l'impôt sur la fortune, une valeur du terrain fondée sur le rendement *ordinaire* dans cette zone, et non sur le rendement *réel* du domaine, il n'apparaît pas équitable d'exproprier aujourd'hui le contribuable en lui payant cette valeur ordinaire. Après lui avoir accordé une « prime » pour son activité et capacité, selon la note ministérielle de 1949, voici que le propriétaire diligent est deux fois pénalisé : d'abord, on calcule le pourcentage d'expropriation selon un coefficient de rendement plus faible que le chiffre réel, ce qui augmente la portion expropriée, et cette portion est payée, par l'Etat à un prix inférieur à la valeur réelle de 1947.

Naturellement, le décalage s'est encore accentué si le propriétaire a poursuivi sa politique de bonification, investissant dans sa terre des capitaux supplémentaires et consacrant son activité personnelle au développement du domaine.

Au contraire, le mauvais cultivateur qui, en 1947, obtenait un rendement inférieur aux résultats considérés comme normaux dans sa zone, a eu, à cette époque, le désavantage d'être taxé au-dessus de la valeur réelle de ses terres. Mais aujourd'hui, il bénéficie de cette estimation trop haute de rendement et de valeur, en touchant un prix d'expropriation plus élevé que ne le mérite sa terre, surtout si elle a continué à être négligée au cours de ces dernières années.

Bref, l'expropriation foncière, même partielle, même calculée sur une tablette très ingénieuse, est une mesure pénible pour les grands et moyens propriétaires italiens. Bien que le principe de l'indemnisation soit respecté, la somme versée en bons du Trésor à 5 % ne représente qu'une partie de la valeur commerciale des terrains : 60 à 70 %, parfois la moitié, parfois,

m'a-t-on dit, le tiers. Mais, dans ce dernier cas, le propriétaire avait dû être très habile avec le Fisc, en 1917, et il en subit aujourd'hui les conséquences.

Les chefs des organisations chargées de réaliser la réforme agraire reconnaissent d'ailleurs ouvertement que le prix payé aux anciens propriétaires est faible. S'adressant à des paysans réunis à Cerveteri en Février 1932, le Prof. Giuseppe Medici, Président de l'Ente per la Maremma, souligne le prix très bas auquel le terrain leur est vendu, payable en 30 annuités :

« Pourquoi le prix est-il si bas, dit le Prof. Medici ? Vous pourriez craindre qu'il n'y ait là quelque diablerie. Je vous réponds : soyez tranquilles : j'ai toujours dit à ceux qui soutiennent que la terre doit être expropriée sans payer aucune indemnité au propriétaire, qu'une société saine et équilibrée est fondée sur le respect de la Loi.

« Aujourd'hui, ce principe exige que l'expropriation soit faite en payant au propriétaire exproprié une indemnité : une petite indemnité, si vous voulez, mais toujours il faut payer quelque chose au propriétaire exproprié. Et aux paysans qui paient, personne ne pourra dire qu'ils ont commis un abus ou un acte de violence. Non, le transfert de propriété des trop riches à ceux qui ne possèdent rien, s'accomplit conformément à la Loi, par laquelle le paysan devient propriétaire, légitime propriétaire ».

« Le propriétaire prend peu d'indemnité, il est vrai, mais il prend quelque chose. Vous payez peu, mais vous payez quelque chose et en le faisant vous conquérez le plein droit d'être légitime propriétaire dans un ordre social qui, s'il condamne la grande propriété absenteïste, est cependant un ordre social qui reconnaît le principe de la propriété et de l'initiative privée ».

« Ce fut la tâche du Parlement de déterminer dans la loi, de calculer l'indemnité d'expropriation de telle façon que vous ayez peu à payer au propriétaire, afin que payant peu, vous puissiez consacrer vos économies à l'amélioration de la terre : cette amélioration en accroît la productivité et ainsi vous mettez en mesure de faire face à vos dépenses, comme de vrais chefs d'entreprises. Devenant des propriétaires cultivateurs, vous cessez d'être des journaliers et des salariés qui reçoivent leurs salaires

d'une tierce personne, pour devenir seigneurs et maîtres de votre petit domaine ».

Voilà qui est clair. Inutile de faire des calculs et d'étudier des statistiques. La réforme agraire italienne, dans les zones où elle est promulguée, s'effectue évidemment, en bonne partie, aux frais des grands propriétaires fonciers. L'Etat rend en outre possible l'installation des nouveaux petits propriétaires, en effectuant des travaux de routes, aménagements hydrauliques, constructions, dont le prix est tantôt supporté par le Trésor, — donc par les contribuables actuels, — tantôt ajouté au prix de vente du terrain, dans la proportion des deux tiers. Le Gouvernement supporte également la différence entre le taux d'intérêt de $3\frac{1}{2}\%$ payé par les nouveaux propriétaires et celui de 7% accordé aux Bons du Trésor à 25 ans, remis aux anciens propriétaires.

d) La réforme agraire comme élément d'un vaste programme de développement rural.

Mais si le sacrifice demandé et imposé aux riches par l'Etat est important, il n'apparaît pas seulement comme un acte de justice sociale, de rectification dans la coexistence de quelques milliers de favorisés et de plusieurs millions de paysans sans terres et sans travail suffisant. Ce sacrifice apparaît aussi comme un élément dans un vaste programme de développement de la production nationale, qui profitera à tous. Les travaux de routes et d'irrigation exécutés en Italie méridionale, doivent augmenter les récoltes de blé et d'huile, accroître la capacité d'achat du Midi et par là, créer un débouché intérieur plus important à l'industrie des machines agricoles, comme aux usines textiles du Nord.

Le sacrifice demandé aux propriétaires trouve aussi une certaine compensation dans le fait que leurs domaines, plus réduits en dimensions, vont profiter d'une partie des travaux publics en cours. Et si ces propriétaires désirent exécuter sur leurs terres des travaux d'amélioration, ils peuvent obtenir au comptant jusqu'au quart de l'indemnité d'expropriation à laquelle ils ont droit.

Visitant, mi-Septembre dernier, la Foire du Levant à Bari, je remarquai au programme des diverses manifestations une

réunion des « Associations pour l'amélioration foncière en Apulie et Lucanie, dans le cadre de la réforme agraire ».

J'exprimai au Secrétaire-Général de la Foire le désir d'assister à cette réunion. Il parut un peu gêné. « Ce sont des communistes » finit-il par me déclarer. Curieux de connaître la réaction des communistes provinciaux à l'égard de la réforme agraire, je me rendis à la réunion. Ce n'était pas des « braccianti », ce n'était pas des communistes. C'était une réunion de propriétaires, réunis dans une de ces associations pour l'irrigation et la bonification des terres, qui ont joué un rôle si utile depuis 1933. Cultivateurs, grands et petits, se rencontraient pour discuter de leurs affaires professionnelles. Plusieurs étaient des « victimes », ou les agronomes de victimes de la réforme agraire. Les terrains qu'ils géraient venaient d'être réduits. Un ingénieur qui dirigeait jusqu'ici un domaine de 6.000 hectares, disait mélancoliquement : « Je suis un « disoccupato », un « chômeur ». Et comme l'Ente qui a pris possession des terrains que nous gérons, utilise des tracteurs et des machines agricoles, elle réduit aussi les paysans au chômage ». Mais le Président de l'Association, optimiste et éloquent, protestait contre ce pessimisme. Il fit un exposé détaillé de tous les travaux réalisés et projetés dans le Mélaponte et dans le centre de l'Apulie, de 1944 à Avril 1952. Il y en avait pour 24 milliards de Lires au total (15 millions de Livres), dont 1.900 millions, exécutés, (1.200.000 Livres), 7 $\frac{1}{2}$ milliards (L.Ég. 5 millions), en cours d'exécution, et les 15 autres milliards (soit 10 millions de livres) représentant le budget de travaux à l'étude.

Il est clair qu'un effort doit être fait par les anciens grands propriétaires ou leurs représentants, pour s'adapter à la situation nouvelle. Pour que la réforme agraire Italienne soit un succès, il faut que la mise en valeur de terres jusqu'ici négligées, le développement d'une agriculture intensive, à la place de cultures extensives, l'exécution de grands travaux, absorbent les énergies disponibles et permettent à ceux dont les domaines ont été réduits en superficie, de travailler en profondeur et de conquérir de nouvelles terres. Et j'ai eu l'impression qu'au sein du « Consorzio di Bonifica », de l'association régionale d'agriculteurs, les ingénieurs agronomes à l'esprit large trouvaient un champ d'activité où leurs capacités techniques étaient utilisées.

Quelques jours plus tard, je rencontrais à Irsina, lors de l'attribution de terres que j'ai décrite tout-à-l'heure, l'un des ingénieurs présents à cette réunion de propriétaires. Il représentait le Consorzio chargé de l'étude d'un projet de barrage, qui doit retenir les eaux hivernales torrentueuses du petit fleuve Basentello. Dans l'intérieur de l'Apulie et en Lucanie, les vendanges et d'importantes récoltes de blé et d'olives sont parfois anéanties, parce que les pluies ont manqué durant les mois d'été. Une modeste fourniture d'eau, durant cette période critique, suffit pour sauver des cultures qui se sont développées grâce aux pluies, abondantes en hiver, faibles au printemps, mais presque nulles en été. L'eau, si précieuse en Juillet, existe en suffisance en hiver et il s'agit de la conserver. On a trouvé également des nappes souterraines que « l'Office pour le Développement de l'Irrigation » a détectées en forant systématiquement des puits dans les deux provinces. Des milliers de paysans du Sud de l'Italie seront sauvés de la misère, si ce problème d'une irrigation de secours est résolu. Or, les associations de propriétaires collaborent avec l'Office Gouvernemental à l'étude et à la réalisation financière d'un vaste plan d'irrigation protégeant les récoltes contre la sécheresse redoutée qui anéantit en quelques semaines le travail de l'année.

La réforme agraire italienne apparaît ainsi non comme une panacée contre la misère du Midi, mais comme un élément important dans un vaste programme de développement des ressources de la population rurale de l'Italie. Le sacrifice demandé aux anciens propriétaires est largement justifié par l'ampleur de l'effort accompli par l'Etat et par le travail méthodique, discipliné, exigé des petits cultivateurs, auxquels les terres expropriées sont vendues.

III. — Attribution des terres et libellé du contrat de vente.

Les lois de 1950 prévoient que les Offices de la Réforme Agraire doivent effectuer les travaux nécessaires pour que les terres expropriées soient aptes à être cultivées soit par des petits propriétaires, soit, quand une gestion plus vaste s'impose, par des coopératives ou associations de propriétaires (Consorzi).

J'ai décrit, au début de cette conférence, le travail accompli dans la Commune d'Irsina par l'Office pour l'Irrigation et

le Développement Agraires en Apulie et Lucanie. Et nous avons vu que ce n'est qu'après avoir accompli un travail d'amélioration et de reconstruction considérable, que l'« Ente » a procédé, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, à l'attribution de parcelles aux paysans sans terre ou propriétaires de lots trop petits.

La loi prévoit méticuleusement les conditions dans lesquelles les « assignataires » deviennent seigneurs et maîtres de leurs petits domaines.

Dans une causerie adressée aux paysans de la Maremma, le Professeur Giuseppe Medici, Président de l'Office responsable de la réforme agraire dans cette région, a commenté avec beaucoup de bon sens et de clarté les clauses du contrat qui est signé entre l'Ente et le futur propriétaire.

Des adversaires de la Réforme ont répandu le bruit que ce contrat contient des clauses dangereuses pour l'acheteur, qu'il n'est pas un honnête contrat de vente, qu'il est « capestro », (« léonin », qui vous ligote, qui vous « met dedans »).

Et le Professeur Medici d'analyser chaque clause du contrat, que précèdent quelques lignes de préambule dans lesquelles il est exposé que l'Office pour la Maremma, en vue de réaliser dans cette zone la réforme foncière décrétée par la loi du 21 Octobre 1920, assigne les terres expropriées à des cultivateurs directs qui doivent continuer à l'améliorer, par leur travail et celui de leur famille. « L'Office se propose d'assurer à l'assignataire, en même temps que la jouissance du droit de propriété, la possibilité d'accomplir les devoirs qui résultent de agraire et de la production agricole, par l'observation des règles cette propriété, conformément aux exigences de la réforme propriété, bien différente de la conception romaine du « jus en adhérant à la coopérative qui sera constituée, en habitant les plinée et d'une coopération entre les cultivateurs assignataires », faire dans le cadre du programme général établi par l'Office, maisonnettes que l'Office construira ou l'aidera à construire, utendi et abutendi ». L'assignataire doit non seulement poursuivre le travail de bonification commencé par l'Ente. Il doit le

Cette déclaration fait partie intégrante du contrat. Inutile et du programme général et par la force d'une solidarité discl-d'insister sur le caractère social de cette conception du droit de

Selon l'article 1, l'Office vend le petit domaine à l'assignataire dont la qualité de travailleur manuel agricole est certifiée par l'Inspecteur provincial agricole. L'acquéreur déclare n'être pas propriétaire ou bénéficiaire d'un autre terrain rural.

L'article 2 fixe le prix de vente, qui comprend l'indemnité d'expropriation plus, au maximum, les deux tiers des dépenses d'améliorations exposées par l'Office, après déduction des subventions accordées par l'Etat.

Puis l'article 3 précise que le paiement du prix du domaine est subdivisé en 30 annuités. Les deux premières annuités ne comprennent que la part de capital, les suivantes comprennent aussi les intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ %. Par exemple, pour un terrain vendu 100.000 Lires par hectare, la première annuité ne sera que de 1.000 Lires, la seconde de 2.000 Lires, les suivantes d'environ 6.000 Lires, en intérêt et capital. Le Professeur Médici fait remarquer que la récolte brute d'un hectare de blé dans la Maremma vaut dans les 100.000 Lires, et qu'il est par conséquent facile au cultivateur de payer, durant les deux premières années 2 % puis 6 % du produit brut de la récolte. Les loyers ruraux s'établissent, dans cette région, sur la base de 15 à 20 % du produit brut de la récolte.

Il est stipulé que le rachat anticipé des annuités n'est pas autorisé. Et jusqu'à paiement intégral du prix, le terrain ne peut être vendu ni cédé, ni donné en gage, ni faire l'objet d'une exécution forcée, sauf en faveur de l'Office, qui garde son privilège de vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

Ainsi, le terrain qui a été cédé au travailleur agricole à un prix inférieur à celui du marché, ne peut pas faire l'objet de revente ou d'une spéculation.

Signalons enfin qu'un Règlement annexé au contrat en fait partie intégrante. Il y est stipulé que la vente est soumise à une condition résolutoire expresse, pendant une période de 3 ans. Si durant ces 3 ans, l'Office juge que l'assignataire n'a pas été capable de remplir ses devoirs, en particulier s'il n'a pas eu les capacités techniques nécessaires pour diriger l'entreprise, le contrat de vente est nul et l'assignataire doit restituer la terre à l'Etat.

Le règlement stipule aussi qu'au moins pendant 20 ans, l'assignataire doit faire partie des coopératives et des associations

rurales que l'Ente organisera. Il doit résider sur son terrain, si une habitation y a été construite. Il cultivera le domaine selon les règles de l'agriculture moderne et exécutera les travaux d'amélioration prévus par l'Office. Il maintiendra sur le fond le cheptel mort et vil, les approvisionnements en graines et fourrage nécessaires. Il entretiendra convenablement les machines et outils et contractera les police d'assurance garantissant les biens investis dans son domaine et ses récoltes. Il payera régulièrement les annuités prévues dans le contrat, le non-paiement de deux échéances entraînant la résiliation de la vente aux dépens de l'acheteur. Le domaine reviendra alors à l'Office, qui pourra l'assigner à un autre cultivateur. On remboursera à l'acheteur défaillant les amortissements versés par lui, plus éventuellement une indemnité pour l'augmentation de la valeur du domaine résultant des travaux exécutés par l'assignataire.

Tel est, dans ses clauses principales, le contrat de vente que les adversaires de la réforme agraire déclarent escapistes.

A la vérité, il lie étroitement, pour 30 années, le paysan à sa terre. Il est beaucoup de travailleurs à la journée qui ne peuvent se soumettre à pareille discipline. Mais d'autres, ceux qui ont la mentalité de petits paysans, accepteraient volontiers les conditions très strictes, qui sont la contre-partie de l'aide qu'ils trouvent auprès de l'Ente pour réaliser la mise en valeur du terrain qui leur est assigné.

A Irsina, dans les yeux des rudes cultivateurs qui recevaient le fameux contrat, brillait une lueur de profonde satisfaction et, comme je m'étais mêlé à la foule pour me rendre compte des sentiments réels des paysans, ce n'est pas sans peine que j'obtins de l'un d'eux qu'il me confiât pour un instant le document qui le rendait seigneur et maître de 7 ou 8 hectares de terres qu'il bonifiera à la sueur de son front.

IV. — La réforme foncière dans le Fucino.

Au cours de cette conférence, j'ai plusieurs fois fait allusion aux conditions dans lesquelles se réalise la réforme agraire, en Apulie et Lucanie et dans la Maremme. La situation y est très différente de ce que nous connaissons en Egypte, puisqu'il s'agit de terres cultivées très extensivement, souvent négligées.

Dans le bassin de l'ancien lac de Fucino, en Italie Centrale, entre Rome et Pescara, un très vaste domaine exproprié cette année ressemble beaucoup plus aux grandes propriétés d'Egypte, tant par la densité de la population locale, que par le caractère intensif des cultures pratiquées avant l'expropriation.

C'est en 1876 que le prince Alexandre Torlonia, en construisant un canal en tunnel à travers une colline, réussit à dessécher le lac de Fucino et à conquérir ainsi 14.000 hectares de terrain cultivable. Ce sol d'origine lacustre est très fertile et l'on y obtient d'abondantes récoltes de pommes de terre, de blé, et de betteraves à sucre.

A côté de l'unique, immense propriété qui couvre le lit de l'ancien lac, comprenant 35.000 feddans d'un seul tenant, on trouve un grand nombre de petites et de toutes petites propriétés. 73 % des 30.000 propriétés ne couvrent même pas un demi hectare et 20 % sont d'une superficie variant entre 1/2 et 2 hectares. La plupart des terres de Fucino étaient données en fermage par l'Administration du Prince Torlonia à des familles paysannes établies dans les communes qui entourent le lac. Les fermiers devaient marcher souvent pendant plusieurs heures pour se rendre jusqu'au lopin de terre dont ils avaient obtenu la culture. 2.200 hectares étaient exploités directement par l'Administration du prince. Enfin, comme les baux, bien qu'annuels ou bisannuels nominalement, étaient en réalité automatiquement renouvelés, des fermiers qui n'étaient pas agriculteurs avaient pris l'habitude de sous-louer leur terrain, si bien qu'un intermédiaire venait ainsi alourdir le poids du loyer agricole.

Les champs affermés étaient subdivisés en parcelles de très petites dimensions, parfois de 1.000 mètres carrés seulement. Cette dispersion de l'unité d'exploitation rendait difficile une culture rationnelle et il était devenu indispensable de recomposer ces petites parcelles, pour confier à la même famille paysanne des lots d'une certaine importance, ou en tous cas des parcelles plus voisines.

La plupart des cultivateurs n'étaient occupés que pendant une partie de l'année. L'emploi moyen des journaliers atteignait à peine 105 journées de travail par an. Les petits fermiers

exploitant moins d'un hectare n'avaient du travail que pour 90 journées par an, et ils devaient aller chercher des occupations complémentaires dans des communes voisine où, d'ailleurs, les ressources étaient très réduites.

Le prince Torlonia, possédant d'autres terrains sur le territoire italien, la totalité des 16.000 hectares lui appartenant dans l'ancien lac de Fucino et dans les communes voisines, fut expropriée au cours de 1931. Dès 1932, l'Ente Fucino prit possession du domaine et entreprit une série de travaux en vue d'améliorer la production agricole, d'assainir les régions marécageuses, de protéger les terrains contre les eaux torrentielles qui descendent des montagnes environnantes. Surtout, on établit de bonnes routes pour remplacer les anciens chemins presque impraticables, où les eaux croupissaient. Un réseau de distribution d'eau potable et d'énergie électrique est en cours de construction. Des maisons sont édifiées pour que les paysans puissent habiter à proximité des domaines qu'ils exploitent, parfois au centre de leurs terrains. Un Bourg rural va être construit au centre de l'ancien lac et 4 groupes de bâtiments permettront d'assurer à la population rurale des habitations, des magasins et entrepôts, des ateliers et des étables, dans les 4 centres de colonisation, entre lesquels est répartie l'exploitation de l'ancien domaine.

Une école, une église, un bureau de poste, vont être construits. Des centaines de milliers d'arbres ont déjà été plantés et l'Ente Fucino a acquis les tracteurs et machine agricoles nécessaires pour effectuer les gros travaux pour le compte des coopératives rurales.

La terre est répartie en unités agricoles rationnelles. Elle est vendue aux agriculteurs sans terrain, aux anciens fermiers ou aux petits paysans, moyennant paiement en 30 ans. Les contrats d'attribution de terres comprennent les clauses que nous avons étudiées et qui sont en vigueur aussi dans l'Ente Maremma. L'Office introduit dans la région plusieurs cultures nouvelles et le bétail, libéré du travail de labour grâce à la mécanisation, procurera des ressources complémentaires en produits de laiterie et de boucherie. Des cours sont organisés pour vulgariser parmi les nouveaux propriétaires les connaissances indispensables, non seulement dans le domaine agricole

et mécanique, mais dans celui de la coopération et de l'organisation commerciales qui doit permettre une écoulement plus fructueux des produits de la région.

V. — Financement de la récolte agraire.

S'il ne s'agissait que de revendre aux petits agriculteurs, en les subdivisant, les grands domaines ou les parties de grands domaines expropriés, la réforme agraire serait chose assez simple.

Mais on a fait l'expérience en Italie, à plusieurs reprises, que les colons auxquels on s'était borné à confier un lopin de terre, réussissaient rarement à créer une exploitation agricole durable et prospère.

Il faut, outre la terre, un fonds de roulement, des connaissances techniques et une organisation sur laquelle le petit agriculteur peut s'appuyer, comme il s'appuyait auparavant sur l'administration du grand propriétaire.

Les différentes « Ente » ont donc reçu de l'Etat, pour la réalisation de la réforme agraire, 37.000.000.000 de Lires par an, pendant 10 ans, soit un budget total de 370 milliards de Lires (250 millions de Livres Egyptiennes).

Cette allocation est mise à la disposition des organisations régionales par l'intermédiaire, en majeure partie, de la « Cassa del Mezzogiorno », la Caisse du Midi, dont le programme tend à élever l'agriculture et l'industrie du Midi de l'Italie, à un niveau plus voisin de celui atteint dans le Nord, en particulier dans la plaine du Pô. Les travaux des Sections Spéciales pour la réforme agraire des différentes Ente viennent donc s'insérer dans un effort général qui tend à développer la production nationale par des travaux d'irrigation, la construction de voies de communication, l'assainissement de certaines régions et l'organisation d'un appareil de crédit et d'échanges commerciaux.

Le plan décennal de la Caisse du Midi, selon la loi toute récente du 25 Juillet 1932, a été porté à 4.200 milliards de Lires (soit environ 800 millions de Livres).

On voit que dans ce vaste programme de travaux productifs, la réforme agraire compte à peu près pour un quart.

Si les faits montrent que la redistribution des Latifundia a augmenté la production agricole italienne, si les crédits affectés à la réforme agraire peuvent être encore augmentés, il est

probable que des zones nouvelles seront fixées par décret pour application de la « Legge Stralcio », à moins que le projet de loi de 1949 ne finisse par être voté. Mais, pour cela, il faut beaucoup d'argent et des facteurs politiques supplémentaires entreront en ligne de compte quand il s'agira d'appliquer la limitation des propriétés rurales dans les zones d'Italie où l'agriculture est rationnelle, où les cultivateurs prospèrent, et où, selon l'expression du Prof. Bandini, les propriétaires fonciers ont réellement accompli tout leur devoir.

Entretiens, les fermes modèles pourraient se multiplier, puisqu'elles permettent aux grands propriétaires d'éviter l'expropriation. Et ce serait là un progrès et pour la production nationale italienne, et pour les métayers et ouvriers agricoles qui y travaillent dans de bonnes conditions financières et hygiéniques. En Suisse, on a observé que les ouvriers agricoles non propriétaires sont pratiquement mieux payés que les paysans propriétaires, c'est-à-dire que si les paysans propriétaires calculaient les heures de travail qu'ils accomplissent eux-mêmes, avec leur famille, au tarif des ouvriers, ils gagneraient davantage qu'en leur qualité d'exploitants. On peut donc, par une amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre rurale, obtenir parfois des résultats plus effectifs qu'en morcelant la propriété.

En Italie, l'attribution de 6 à 700.000 hectares expropriés en vertu des lois actuelles permettra l'installation d'environ 30.000 familles. De 4 millions $1\frac{1}{4}$, le nombre des agriculteurs sans terres descendra à près de 4 millions. Mais on escompte qu'en outre l'ensemble des travailleurs agricoles profitera d'une amélioration substantielle de son niveau de vie.

Evidemment, l'expérience italienne est modeste en comparaison des réformes agraires qui se réalisent dans le monde depuis la dernière guerre. Au Japon, de 1947 à fin 1950, 4 millions de feddans ont été acquis par l'État et revendus à trois millions d'agriculteurs sans terre qui les paient en 24 ans.

Aux Indes, les réformes agraires étudiées ou en cours portent sur 170 millions de feddans, soit la moitié de la superficie cultivée.

L'expérience italienne, de moindre envergure, est beaucoup plus prudente, mais est cependant d'un vif intérêt pour l'Égypte.

Elle se poursuit dans le même bassin méditerranéen et dans un pays dont la structure juridique et économique est plus proche de celle de l'Egypte. L'Egypte, à laquelle la Grèce et Rome ont emprunté tant d'éléments de civilisation, à l'époque pharaonique comme à l'époque arabe, mais qui, d'autre part, depuis le début du siècle dernier, s'est développée en contact étroit avec le monde occidental.

GEORGES VAUCHER.

15 Octobre, 1952.

N.B. — La traduction en arabe de la présente étude paraîtra dans le prochain fascicule de l'« Egypte Contemporaine ».

On trouvera ci-après la traduction complète du libellé du contrat de vente aux paysans Italiens des terres expropriées, ainsi que du Règlement qui en fait partie intégrante.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

UMBERTO RICCI. — *Théorie de la valeur.*

Les lecteurs de cette revue ont sans doute présentes à l'esprit les nombreuses et brillantes études en matière d'économie politique, finance et statistique du très regretté Prof. Umberto Ricci que nous avons eu le privilège de publier au cours de ses séjours répétés en Egypte où il occupa une chaire à la Faculté de Droit de l'Université Fouad Ier.

Avec ses multiples et brillantes contributions à l'avancement de la science économique pure et appliquée dont il fut un des maîtres universellement appréciés, Umberto Ricci en a, à la veille de sa mort, ajouté une dernière sous le titre de « *Théorie de la Valeur* », laquelle, suivant les termes de l'auteur, constitue la substance de la théorie économique.

Cet ouvrage, rédigé en français, parut d'abord en langue turque en 1946 à l'usage des étudiants de l'Université d'Istanbul où il enseigna durant les années 1943, 1944 et 1945.

Le texte français dont la publication lui tenait fort à cœur, n'a vu le jour qu'après sa mort survenue au Caire en Janvier 1946, alors qu'il se préparait à rentrer dans son pays martyrisé mais libéré de l'occupation allemande, pour y occuper la chaire d'économie politique à l'Université de Rome dont il avait été écarté par le Gouvernement fasciste à raison de son hostilité à l'égard de sa politique.

En tête de l'ouvrage on peut lire une note biographique portant la signature de Mr. Luigi Einaudi, Président de la République Italienne, et une autre de Mr. le Prof. C. Bresciani-Turroni que nos lecteurs connaissent également par les brillantes conférences données à notre Société et par ses nombreux ouvrages scientifiques.

Ces deux notices constituent un hommage aux remarquables qualités intellectuelles et morales du défunt, ami sincère de l'Egypte.

Disciple de Walras, Jevons, Gossen et Paulaloni, l'auteur nous a légué avec son dernier ouvrage non seulement un exposé de la théorie de la valeur économique rigoureusement scientifique et, en même temps, accessible même à l'étudiant moyen, mais aussi un manuel d'économie pure qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tout économiste averti.

Dr. I. G. L.

La Monnaie.

Mr. Emile James que nous avons l'honneur de compter parmi les amis et collaborateurs occasionnels de cette revue et qui dirige avec Mr. André Marchai la Collection fondée par Nogaro, a eu l'aimable attention de nous faire don de l'ouvrage dont nous nous faisons un plaisir de donner ici un bref compte rendu.

C'est le premier volume de la dite collection qui a pour objectif « de mettre à la disposition des étudiants des résumés commodes des théories économiques à l'ordre du jour », et à celle des « chercheurs » de bonnes bases de départ pour des études plus poussées ».

La théorie de la monnaie est peut-être, de toutes les théories économiques, celle qui a été et continue d'être la plus débattue.

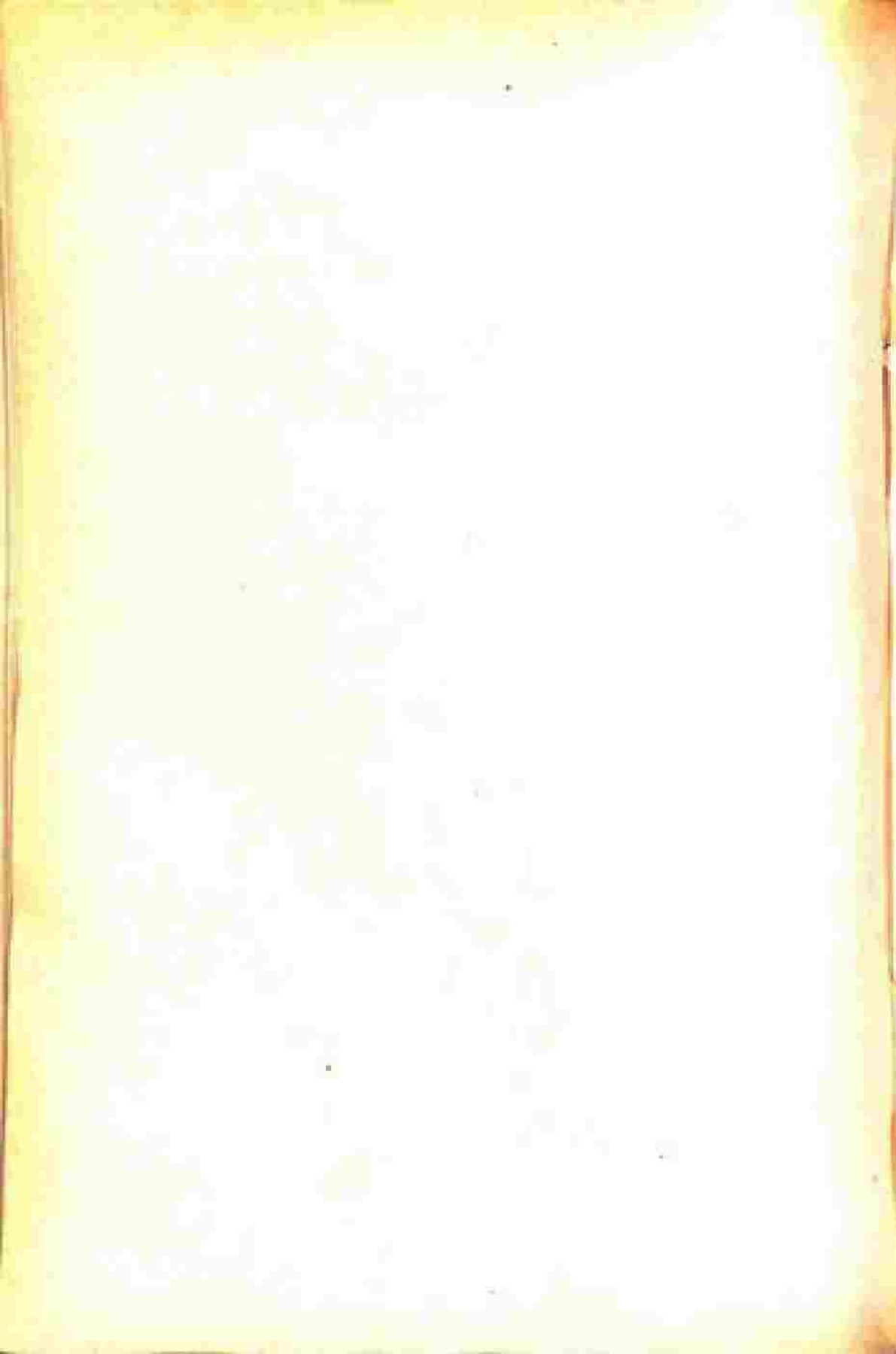
La définition du terme « monnaie » a subi depuis un siècle des changements successifs parallèlement au rôle de plus en plus important qu'on lui attribue dans les plus vitales manifestations de la vie économique collective et individuelle, nationale et internationale.

Pour marquer l'intérêt de l'ouvrage il suffira de signaler qu'il nous offre une analyse objective et serrée des théories les plus célèbres économistes et notamment des Aftalion, Angell, Hawtrey, Keynes, Mongut, Mises, Nogaro, Rist, Robertson, Schumpeter et celles de l'Ecole de Stockholm. A ces très intéressantes analyses fait suite un exposé de la théorie monétaire de l'U.R.S.S.

De plus, l'ouvrage — nous dit l'excellente préface de Mr. Emile James — a été préparé par B. Nogaro lui-même qui a établi la liste des auteurs à étudier et celle des interprètes à mettre au travail.

Nous avons donc là un précieux guide pour l'étude de cette matière aussi ardue que primordiale.

Dr. I. G. L.



كتب حديثة

يوليو - سبتمبر سنة ١٩٥٢

OUVRAGES REÇUS

(Troisième trimestre 1952)

قانون - DROIT

دكتور عبد الحكيم عبد الحميد فراج -
الحراسة القضائية في التشريع المصري -
٢٠٤ ص - دار النشر للجامعات المصرية -
القاهرة - سنة ١٩٥٢

دكتور عبد الحميد متولي - الفصل في القانون
الدستوري - ص ٥٢٧ - دار للثقافة
الاقتصادية - سنة ١٩٥٢

الدكتور عثمان خليل والدكتور سليمان محمد
الهاماوي - موجز القانون الدستوري -
الطبعة العامة والدستور المصري - طبعة
ثالثة - ص ٥٥٧ - دار الفكر المصري -
القاهرة - سنة ١٩٥٢/٥١

دكتور محمد حافظ لثام - الاسرار الجديدة
للقانون الدولي العام - ص ٥٥٥ - مكتبة
نهضة مصر - القاهرة سنة ١٩٥٢

دكتور مصطفى كمال طه - اصول القانون
البحري - جردان - دار نشر الثلاثة -
الاسكندرية سنة ١٩٥٢

W. C. COSTIN & J. S. WATSON. -
The Law and working of the Con-
stitution Documents 1900-1914 (3
vols.), Adam & Black, London,
1952.

HASSAN ABDEL HADI AL CHA-
LABI. - La légitime défense en
Droit International, pp. 371. Les
éditions Universitaires d'Egypte,
Le Caire, 1952.

أحمد مسلم - المركز القانوني للأجانب - ص
١٧١ - دار النشر للجامعات المصرية -
القاهرة سنة ١٩٥٢

دكتور السيد محمد مدني - مسئولية الدولة
من أعمالها التشريعية (القوانين واللوائح)
ص ٤٣٦ - الطبعة العالية - القاهرة سنة
١٩٥٢

حسن محمد مخلوف - التراب في الشريعة
الإسلامية - ص ١٥٦ - دار الكتاب العربي
القاهرة سنة ١٩٥٢

الحكومة العراقية : وزارة الاقتصاد - القانون
رقم ٣ لسنة ١٩٥٢ والقانون رقم ٤ لسنة
١٩٥٢ - المذكرات النشرون في العراق -
ص ٢٧ - مطبعة الحكومة - بغداد -
سنة ١٩٥٢

الحكومة العراقية : وزارة العدل - القانون
المدني - ص ٢١١ و ٢٠١ ص - مطبعة
الحكومة - بغداد - سنة ١٩٥٢
الدكتور وهدي سيف - نواند تنفيذ الاحكام
والعقود الرسمية في قانون المرافعات الجديد
ص ٥٠٠ - دار نشر الثقافة - الاسكندرية
سنة ١٩٥٢

دكتور سليمان مرقس - حقوق الاستيثار والحق
في الجبس وقتا للفقير المدني الجديد -
ص ١٦٥ و ١٣٨ - الطبعة العالية - القاهرة
سنة ١٩٥٢

الاقتصاد - ECONOMIE

الجمعية المصرية للاقتصاد الزراعي - المشاكل
الاقتصادية والاجتماعية الريفية الكبرى في
مصر - ص ١٤٢ - مكتبة الانجلو المصرية
القاهرة - سنة ١٩٥٢

ذكريا محمد شفيق - المصحح في تطبيق
بعض التشريعات الضريبية - الجزء الاول -
ص ١٥٠ - مطبعة الباني الحلبي - القاهرة
سنة ١٩٥٢

أمين مصطفى عيسى عبد الله - تاريخ مصر
الاقتصادي والمالي في العصر الحديث - ص
٢٨٩ - مكتبة الانجلو المصرية - القاهرة
سنة ١٩٥٢

جمال الدين محمد سعيد - دراسات تحليلية
لاحصانات ونمو السكان في مصر - ص ١٦١
مكتبة النهضة المصرية - القاهرة سنة ١٩٥٢

- Institution, Washington, 1932.
LEWIS A. KIMMEL. — Share Ownership in the United States, pp. 11, 140, Brookings Institution, Washington, 1932.
E. M. OJALA. — Agricultural & Economic Progress, pp. VI, 220, Oxford University Press, London, 1932.
J. A. SCHUMPETER. — Ten Great Economists: from Marx to Keynes, pp. XIV, 305, Allen, London, 1932.
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES COMMERCIALES EN EGYPTE. — La culture de la Canne à Sucre en Egypte, pp. 185, Service Agronomique d'Entreprises Commerciales, Alexandrie, 1932.

- ج . د كؤل - ترجمة مصطفى كمال فايد -
 البثانة ووسائل التوظيف الكامل - ص ٢١٨
 دار الفكر العربي - القاهرة - سنة ١٩٥٢
 دكتور منيس أسعد عبد الله - الاجتماعات
 الحديثة في الاقتصاد الدولي - ص ٤١٢ -
 مكتبة الإنشور المصرية - القاهرة - سنة ١٩٥٢
 يسى عبد السيد - طرق التجارة وإدارة
 الأعمال - ص ١٦٥ - دار العالم العربي -
 القاهرة - سنة ١٩٥٢
 الدكتور يوسف نجاشي - جهود التنمية
 الزراعية المصرية الثماني في ثلاثين عاما - ص
 ٥٢٨ - دار النيل - القاهرة سنة ١٩٥٢
BROOKINGS INSTITUTION. — Re-
 armament and Anglo-American
 Economic Relations, « A Problem
 Paper », pp. VIII, 64, Brookings

دراسات سياسية ودولية

ETUDES POLITIQUES ET INTERNATIONALES

- وقفاة السويس - مطبعه عيسى - القاهرة
 سنة ١٩٥٢
 مصطفى الحفناوي - لقاء السويس وممتلكاتها
 المعاصرة - ص ١٥٢ - مطبعه مصر - القاهرة
 سنة ١٩٥١
M. ARBAË. — The Sudan Question
 1884-1931, pp. XIX, 201, map, Fa-
 ber, London, 1932.
T. L. TALMON. — The Origins of
 Totalitarian Democracy, pp. XI,
 366, Secker, London, 1932.
 دكتور والفيد البراوي - مجموعة الوثائق
 السياسية - الجزء الأول - المركز الدولي
 لبحر والسودان وقفاة السويس - ص ٢٢٤
 مكتبة النهضة المصرية - القاهرة - سنة ١٩٥٢
 صيحي مصطفى - الدستور والديمقراطية،
 ص ٢٥٢ - دار العلم للثلاثين - بيروت -
 سنة ١٩٥٢
 عبد المنجى وجب - النيل الديمقراطية والنظام
 الانتقالي في مصر - ص ٢٢٤ - دار الفكر
 الحديث - القاهرة سنة ١٩٥٢
 الدكتور محمد مصطفى صلتو - انجلترا

ISLAM — اسلاميات

- ص ٢٢٠ - دار الفكر الحديث - القاهرة
 سنة ١٩٥٢
 محمد عبد الله المصطفى - الاسلام والامن الدولي
 ص ٢٠٠ - دار الفكر العربي - القاهرة -
 سنة ١٩٥٢
 موزيس غ ديمويون - نقله للعربية جمال
 الشجاع وفيصل السامر - النشر الاسلامي -
 مطبعة الزهرام - بغداد - سنة ١٩٥٢
 احمد امين - يوم الاسلام - ص ٢٢٦ - دار
 المعارف - القاهرة - سنة ١٩٥٢
 الدكتور محمد جمال الدين سرور -
 قيام الدولة العربية الاسلامية في حوض
 محمد سلي الله عليه وسلم - ص ١٧٤ -
 دار الفكر العربي - القاهرة - سنة ١٩٥٢
 محمد عبد القادر الطنطاوي - مستقبل الاسلام

DIVERS — متنوعات

- هنري الياسي - التأميم الحديث فرنسي -
 عربي - طبعة ثانية - ص ١٦ و ٧١٠ -
 هنري الياسي - القاهرة - سنة ١٩٥٢
J. DE CASTRO. — Geography of
 Hunger, pp. 228, Gollancz, London,
 1932
 علاء القاسي - النقد الذاتي - ص ٤٢٢ -
 الطبعة الثانية - القاهرة - سنة ١٩٥٢
 عبد الرحمن الرفاعي - مذكرة سري - ١٨٨٦ -
 ص ١٦٠ - دار الهلال - القاهرة
 سنة ١٩٥٢

RELEVÉ DES PRINCIPAUX ARTICLES PARUS DANS LES REVUES EGYPTIENNES ET ETRANGERES

(Troisième trimestre 1952)

REVUES EGYPTIENNES

الاقتصاد والحاسبة

العدد ٢٠ - القاهرة - ١ يونيو سنة ١٩٥٢

- أحمد عثمان - سياسة التشفيف والرفع في
والتدبير الدولة
عربي وتعليق - سوق المملكة السعودية -
منازل الصناعة المصرية - بواخر الزمالة
خواطر حول مؤتمر الزيت
أخبار اقتصادية
أزمة صناعة الصلب في الولايات المتحدة
الاقتصاديات الشرق الأوسط - مراكتي المشورة
موسى حلي الحاسبة في حوادث ٢٦ يناير -
تابع المنشآت التي تشيد في مصر
وستنداتها .
أخبار الاقتصاد العالي
- الأوراق المالية - في النصف الثاني من مايو
حقل توزيع شهادات الحاسبين والمراجعين
بنادي التجارة التلي
الطقس - في النصف الثاني من مايو
أسواق الحديد في العالم
دليل العمل المصرية على الأرباح التجارية
والصناعة الأعفاد من الضريبة - منع
تعدد الضرائب والردواجها - لرحيل الخسائر
- ربط الضريبة .
المالية العامة والإنتاج الصناعي في مصر عام ١٩٥١
بيان الملكية الصناعية من شهر مايو سنة ١٩٥٢

العدد ٢١ - القاهرة - ١٥ يونيو سنة ١٩٥٢

- أخبار الاقتصاد العالي تطور احتياطات
مصر من الزمالة الأجنبية
أزمة صناعة الصلب في الولايات المتحدة
مشاكل مصر المالية
أسواق الحديد في العالم
الطقس في النصف الأول من يونيو
دليل العمل نسبة الضريبة على الأرباح
التجارة والصناعة
قوانين وقرارات كتب جديدة
- أحمد عثمان موازنة الميزانية
عربي وتعليق : أسراف السيخ المصريين -
مقاطعة إسرائيل - عملة إسرائيل
الدكتور محمد علي رفعت الترويض المحلية
لشراء النطن
أخبار الاقتصادية
تنظيم مهنة الخبراء
الاقتصاديات الشرق الأوسط - تنمية الفاتسان
وسائل النقل شريان في جسم التجارة

العدد ٢٢ - القاهرة - ١ يوليو سنة ١٩٥٢

- محمد علي رفعت الترويض المحلية لشراء
النطن .
أخبار الاقتصاد العالي
الأوراق المالية في شهر يونيو سنة ١٩٥٢
معرض الصناعات البريطانية لعام ١٩٥٢
الطقس : في النصف الثاني من يوليو
أحمد فريد حسن لمدن لروء المحيط
محمود عساف لماذا يعلن لاجر التجارة
بيان الملكية الصناعية من شهر مايو سنة ١٩٥٢
تصوي أسئلة امتحان الحاسبين والمراجعين :
نور أبريل سنة ١٩٥٢
- أحمد عثمان معالجة حالة خضرة
عربي وتعليق بين وزارين - سوق النطن -
هذه الأوراق الضامة - قانون تمصير
الشركات .
عودة إلى البنك الدولي
أخبار الاقتصادية
موسى حلي الشير لجملة البضاعة ٢٠
٢٦ يناير .
الاقتصاديات الشرق الأوسط - الجواهر في ظل
الاستعمار .

العدد ٢٢ - القاهرة - ١٥ يولية سنة ١٩٥٢

أخبار الاقتصاد العالي

الأوراق المالية - في النصف الأول من يولية
بيان الملكية الصناعية عن شهر يونيو سنة ١٩٥٢
السياحة في غرب أوروبا لأصحاب الدخول
المستقرة .
القطن - في النصف الأول من يولية
محمود صاف - كيف تعدد ميزانية الإعلان
أزمة بنزول الطائرات
بالى نفوس أسئلة امتحان المحاسبين
والراجعين .
قواتين وقرارات .

أحمد عزان زيد من هذا أيضا
مرفعي وتعليق - لنحول الطيران عن مصر -
الاجراءات البيوتية - للساندون الى
الخارج - المشكلات الوضعية
يوسف جرجس برسوم - الجهاز الحكومي
أخبار اقتصادية
محمد صديق أويطة - تجارة الترانزيت مورد
عالي في طرق التفتوح
اقتصاديات الشرق الأوسط - الذهب الاسود
موسى حلى - نابع الحامية في حوادث ٢٦
يناير - تقدير قيمة البضاعة لدى المنشآت
الصناعية .

العدد ٢٤ - القاهرة - ١ أغسطس سنة ١٩٥٢

أخبار الاقتصاد العالي

الأوراق المالية - في النصف الثاني من يولية
سنة ١٩٥٢
حسن عبد العزيز محيسن - النقل والداخل
صناعة الاطارات والابيهيا في مصر
القطن - في النصف الثاني من يولية
محمود صاف - كيف تعدد ميزانية الإعلان
جورج يعقوب - مشكلة الفلا في مصر
أحصائيات - السلع المالية - موارد دول
الكومنولث .

عبد الله فكرى تياقه - جان وقت العمل
مرفعي وتعليق - تدقيق قانون الشركات -
مطانية وعدود - تحديد الملكية الزراعية
تطوير الاحزاب - عهد جديد
أخبار اقتصادية
فهد إبراهيم - الدفاتر المنطقية من الوجهة
الضريبية .
اقتصاديات الشرق الأوسط - الذهب الاسود
موسى حلى - الحامية في حوادث ٢٦ يناير
تابع تقدير البضاعة لدى المنشآت الصناعية

العدد ٢٥ - القاهرة - ١٥ أغسطس سنة ١٩٥٢

أخبار الاقتصاد العالي

الأوراق المالية - عن النصف الأول من شهر
أغسطس سنة ١٩٥٢
مركبات النقل في العالم
القطن - في النصف الأول من أغسطس
سنة ١٩٥٢
اصلاح نظم ملكية الأراضي في الهند
محمود صاف - وثيقة الإعلان وتعليق
الجمهور .
جورج يعقوب - مشكلة الفلا في مصر
يوسف جرجس برسوم - قانون المؤسست
الحامية التي لها فروغ او ولايات سوريا
قواتين وقرارات - تدفقات قواتين الغربالي
الجديدة .

عبد الله فكرى تياقه - ان في الثاني السلامة
مرفعي وتعليق - تحقيق الملكية الزراعية -
اجود المسكن - زيادة الانتاج - زيادة
الغريبة المتنامية - بحث البيزاتية
الجديدة .
تحديد الملكية الزراعية
أخبار اقتصادية
واجب الطير في حالات وفاس الدفاتر
حسن عبد العزيز محيسن - النقل والداخل
صناعة الاطارات والابيهيا في مصر
اقتصاديات الشرق الأوسط - اقتصاديات
الباكستان .
موسى حلى - تقدير قيمة البضائع لدى
المنشآت الصناعية

انتشرة الاقتصادية للبنك الاهل المصري

الجلد الخامس - العدد الاول - سنة ١٩٥٢

للاذ المعيشة او لسعد الانتاج
اسباب ارتفاع الزلم القياسي للاقتصاد
سنة ١٩٤٩

ملاحظات وتعليقات :
التداول النقدي في مصر
السياسة المصرفية أثناء التنظيم

التطمين التجارة الخارجية الحساب الخلفي ١٩٥٠/٥١ في السودان : الحاصل الزراعي التجارة الخارجية الثابة العامة وتن لياحي جديد لقلاء المعيشة عشائل العمل والعمل الحركة التملونية التصنيع في الخارج : تقرير البنك الدولي للإنشاء والتعمير من العراق الاستثمار الأمريكي الفردي في الخارج البنك المركزي للكتف البجيكية ودولها أوراسيا : الانفانية المالية بين الهند والمملكة المتحدة التقسيم الإحصائي	تأهية العملة للتحويل الجماعات التجارية الاقتصادية في المملكة المحصلة : سياسة التراء الحكومى في المملكة المتحدة العودة إلى القصور الاستريش في لياب الدكتور شافت المملكة الرئيسية : البنوك التجارية في مصر الشؤون الاقتصادية في مصر : الصناعة والدولة أمانة خلفى ثقات العملة التطورات النقدية التداول التندى خلال ١٩٥١ الكتف الأجنبي الرقابة على النقد السلع سوق الأوراق المالية
--	---

المجلد الخامس - العدد الثاني - سنة ١٩٥٢

البنك الصناعي الإفراضى العفارى كتف السويس في السودان : الزراعة التجارة الخارجية الثابة العامة العمل والعمل سياسة التميم في الخارج : الحالة الاقتصادية في العالم البيئ الاقتصادية للمملكة المتحدة المؤنة النقدية للمملكة العربية السعودية بنك ميلان المركزى التقسيم الإحصائي	ملاحظات وتعليقات : التحول من التلم إلى الاتكامل بين الإحصاء والاقتصاد المفالات الرئيسية : ميزان مدفوعات مصر لسنة ١٩٥١ زراعة التيج في مصر الشؤون الاقتصادية في مصر : الرقف الاقتصادية الحفى التطورات النقدية السلع التجارة الخارجية الانفالى التجارى والمالى مع االيا الغربية نظم الرقابة على النقد التقسيم
---	--

مجلة غرفة الاسكندرية

السنة السادسة عشرة - الاسكندرية - العدد ١٨٨ - مايو سنة ١٩٥٢

كلمة التميم : محمد سعيد لا مشكلة الفلاء التحاد القرف العربية - تراءات اجتماعه الاول شؤون العمل والعمل : الدكتور زكى بدوى - حول تعاون العمال في ادارة المؤسسات شؤون القرافى :	قوى البلادى - التمديلات الاخيرة لغربية التركات : كتف دورية ومندوبات شرقية في العالم الاقتصادي الخارجى - اليامدانة الباء والقراءات : التغير الوزارى والاحكام القرفية لمدلات التعريف الجبركية
--	---

النظن المصري ، النظن الأمريكي ، البيرة ،
الخبوب ، الأوراق المالية
حركة التخزين بمطابق شركة الاستيعاب
المعمومة المصرية في الإسكندرية وبورسعيد
والسويس في شهر مارس سنة ١٩٥٢
للتعارف التجاري

قرار وزيرى بشأن عمليات بطاقات التدوين
مراسيم بشأن البروصة
الإفلاق التجارى بين المملكة المصرية
والجمهورية التشيكوسلوفاكية
الاسواق التجارية والمالية في شهر مارس
سنة ١٩٥٢

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EGYPTIENNE D'ALEXANDRIE

16ème Année, N° 188 — ALEXANDRIE, MAI 1952

Décret portant promulgation de
l'accord commercial et l'accord de
paiement conclus le 24 octobre
1951 entre le Gouvernement Royal

d'Egypte et le Gouvernement de la
République Tchécoslovaque.

Loi No. 224 de 1951 établissant un
droit de timbre.

السنة السادسة عشر العدد ١٨٨ الإسكندرية يوليو سنة ١٩٥٢

اتباء وغزوات مختلفة
استدار يفتح وسنجات
الاسواق التجارية والمالية في شهر مايو
سنة ١٩٥٢
النظن المصري ، النظن الأمريكي ، البيرة ،
الخبوب ، الأوراق المالية
حركة التخزين بمطابق شركة الاستيعاب
المعمومة المصرية في الإسكندرية
وبورسعيد والسويس في شهر أبريل
سنة ١٩٥٢
موزانية البنك الأعلى المصري
للتعارف التجاري
مناقصات حكومية

كلمة التهنئة : لمة النظن
محاضرات واحاديث :
أحمد حمدي خليفة - تجارة النظن في الداخل
شؤون المرائب :
فوزى البلاكى - التدوين المدنية وجسور
خمسها من المراج
قرار وزيرى رقم ٤١ لسنة ١٩٥٢ باللائحة
التنفيذية للقانون رقم ١٩ لسنة ١٩٤٩
بشأن فرض ضريبة عامة على الإيراد
في الممالك الاقتصادية الخارجى :
اتباء اقتصادية من الشرق والغرب
يوسف فهمي الجزايرلى - اعلام الشرق والشرق
الرئيس ابن مسينا

16ème Année, N° 189 — ALEXANDRIE, JUIN 1952

Loi No. 133 de 1952 relative à l'exer-
cice de la profession de comptable
et de vérificateur.

Décret-loi No. 32 de 1952 fixant une
limite maximum pour les situa-
tions à découvert et édictant des
peines à l'encontre des manœu-
vres pour influer sur les prix du
cocon.

Décret-loi No. 35 de 1952 modifiant
certaines dispositions de la loi No.
193 de 1951 relative aux profits
illicites.

Décret relatif au droit d'accise ou
de consommation sur les alcools
dénaturés pour combustible.

Convention of the privileges and im-
munities of the specialized agen-
cies.

السنة السادسة عشر العدد ١٨٩ الإسكندرية يوليو سنة ١٩٥٢

يعتق تواحي تصليح مصر ملخص محاضرة
اتقاء الاملاك حسن فهمي
وعبيب دوس : السياسة المالية في مصر

نصديري
محمد سعيد : مقدمة
محمد سعيد : التسم الاقتصادي - مشكلة
الفسلاء

على توفيق علي : نفاق الأبرار
 محمد كامل خيلس : التناهد في الضرائب
 دلاور علي : مشكلات ضريبية : الوصايا
 لعمر الضريبية :
 الاسواق التجارية والثالية في شهر يونيو
 سنة ١٩٥٢
 التطن المصري : التطن الأمريكي : البيرة ،
 الحبوب ، الأوراق المالية
 لتعارف التجاري
 محمد علي رفعت : البنك المركزي : بالغة
 الإنجليزية ،
 أحمد حمدي عثمان : الآثار الاقتصادية والثالية
 سياسة ربح مع الخصم ببلك التجاري
 (بالغة الفرنسية)

أحمد سليم : الأرسنة الاستراتيجية
 حسن زكي أحمد : رسم المصار على التطن
 في مصر ،
 القسم الضريبي
 دلاور علي : تدعيم الإدارة التنفيذية في نظامنا
 الضريبي ،
 أحمد محمود حمدي : احتياطات هيكل الاسعار
 (كيك وعلى لتعمل)
 فهم سعيد : استعمالات احتياطي هيكل
 الاسعار في الضريبة الخاصة على التوطن
 الاستثنائية ،
 دلاور علي : اخبار رسم المصار والاحكام
 الضريبية الصادرة فيه
 حمدي التشار : علاوة الاسعار

16ème Année, N° 190 — ALEXANDRIE, JUILLET 1952

Dr. MOHAMED ALY MIFAAAT. —
 The Proposed Central Bank Legis-
 lation.

AHMED MOURSI OSMAN. — Les

répercussions Economiques et Fi-
 nancières de la hausse du taux
 d'escompte de la Banque d'Angle-
 terre.

السنة السادسة عشر العدد ١٩٠ ١٩٥٢

يوسف فهمي الجازولي : ابناء اقتصادية
 من الشرق والغرب
 يوسف فهمي الجازولي : في عالم الاختراع
 ابناء وفراوات مختلفة
 الاسواق التجارية والثالية في شهر يوليو
 سنة ١٩٥٢
 التطن المصري : التطن الأمريكي : البيرة ،
 الحبوب ، الأوراق المالية — حركة التطنين
 بمشارن شركة الاستيلاء العمومية
 المصرية في الاسكندرية ويون ١٩٥٢
 والتونس في شهر يوليو سنة ١٩٥٢
 لتعارف التجاري

كلمة التطن : مثلا يقدم التطن وعنه
 من مؤيد قرارات مؤيد الفرق العربية
 يوسف فهمي الجازولي : حركة التطن
 في لبنان ،
 يوسف القوي : تون جنكية — مؤونة
 التطن والاعلا من الرسوم الجبركية —
 شؤون الضرائب
 فوزي عبد الفتاح الملاي : احكام قانون
 الضرائب في حالة وفوف التشاء عن العمل
 — كيب بورية ومنشورات من مصلحة
 الضرائب ،

16ème Année, N° 191 — ALEXANDRIE, AOUT 1952

Décret-Loi No 83 de 1952 autorisant
 l'émission d'un emprunt pour le

financement de l'achat de coton
 par le Gouvernement.

THE BRITISH CHAMBER OF COMMERCE OF EGYPT JOURNAL

VOL. XXXVIII, N° 6 — CAIRO, JUNE 1952

The New Residence Law.
 Regulations relating to Payments
 for Imports.
 Notes of the Month:—
 The President of the Chamber.

Officers of the Chamber for
 1951-52.
 Birthday Honours.
 Export Tax on Cotton.
 The Late Mr. L. Aldridge.

Taking of Used Cars into the U.K.
 New Companies in Egypt.
 Wearing of Uniforms and Badges.
 Aswan Dam Hydro-Electric Scheme.
 Manufacture of and Trade in
 Powders (Beauty Products).
 New Triumphs for British Cars.
 Engineering Industries Association Directory.
 Successful Year for Aden Airways, Ltd.
 Sudan Record Budgetary Surplus.
 Annual General Meeting of the Ale-

xandria Members.
 Customs Tariff Changes.
 The British Textile Industry Today.
 Decree Law relating to Passports and the Residence of Foreigners.
 London Letter.
 Annual General Meeting of the Canal Zone Members.
 Foreign Trade of Egypt.
 Market Reports for May-June.
 Egyptian Government Adjudications.
 Stocks and Shares.
 Officers of the Chamber.
 Particulars of Membership.

VOL. XXXVIII, N° 7 — CAIRO, JULY, 1952

Egypt's Economic Crisis.
 Something to Shout About.
 Notes of the Month:
 Acting President of the Chamber.
 Departure of Mr. H. F. Ayres.
 Canal Zone Committee.
 The 1952 Commercial Motor and Motor Shows.
 S.B.A.C. Flying Display and Exhibition.
 Customs Tariff Assimilation.
 Alexandria Municipal Taxes.
 Increase in U.K. Oil Refining.
 London Fashion Fortnight.

British Firms Fighting Inflation.
 British Trade with Egypt in 1951.
 1. — Imports.
 London Letter.
 Law Relating to the Employment of Men of Military Age.
 Foreign Trade of Egypt.
 Market Reports for June/July.
 Statistics.
 Egyptian Government Adjudications.
 Stocks and Shares.
 Officers of the Chamber.
 Particulars of Membership.

VOL. XXXVIII, N° 8 — CAIRO, AUGUST, 1952

Business in the New Era.
 Five-Year Plan for Britain's Steel Industry.
 Notes of the Month:
 The New King.
 The New Cabinet.
 Amendment of Company Law.
 Exit Visas.
 Death of Mr. J. C. Bahaglar.
 Indian Tribute to British Firms.
 International Machine Tool Exhibition in London.
 Free Dealing in Lead to be restored.
 British Property Rights in Japan.

British Shipbuilding Records.
 Amendment of Income Tax Law.
 New Increases in Taxation.
 British Trade with Egypt in 1951—Exports.
 London Letter.
 Amendment of Customs, General Ad Valorem and Excise Duties.
 Foreign Trade of Egypt.
 Record Year for Cotton.
 Market Reports for July-August.
 Egyptian Government Adjudications.
 Stocks and Shares.
 Officers of the Chamber.
 Particulars of Membership.

BULLETIN DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE EGYPTIENNES

3ème Année, N° 5 — ALEXANDRIE, 1952

DOCTRINE

DUFOUR JEAN. — Dépréciation monétaire et fiscalité.

Législation (mai 1952).

Cour de Cassation.
 Cour d'Appel et autres Juridictions.

L'EGYPTE AGRICOLE

50ème Année, N° 398 — LE CAIRE, MARS-AVRIL 1952

ETUDES AGRONOMIQUES

ET ECONOMIQUES

JACQUES OVADIA: Monographies agricoles — Le Domaine de Gaba-res.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS
G. D. — L'avenir agricole de l'Egypte.CHRONIQUE AGRICOLE LOCALE
Etat et perspectives des cultures en février 1952.

Etat des irrigations et du drainage en Février 1952.

NOUVELLES DIVERSES

Le coton.

Le riz.

La Syriculture en Egypte.

La production agricole mondiale.

La lutte contre les sauterelles.

Renseignements particuliers sur la récolte cotonnière 1952/53.

Stocks cotonniers.

DOCUMENTS LEGISLATIFS
ET ADMINISTRATIFS

Lois, Décrets, Arrêtés, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Revue de la Presse locale.

Revue de la Presse étrangère.

عصر الصناعة

السنة ٢٨ - العدد ٦ - القاهرة يوليو سنة ١٩٥٢

انباء متنوعة

حركة تكوين نقابات العمال

الطبوات الفنية

احصاءات الصناعة : بيانات احصائية من

صناعات : الزيتون - الارز - الجلود -

حركة الملاحة البحرية بميناء الاسكندرية

التلفات الحكومية

النصوص التشريعية التي تم التصديق

والتي صدرت في المدة من اول مايو الى

اول يوليو سنة ١٩٥٢

الانتاجية : ازمة صناعة الصوف المصرية

شركات الصناعة المصرية

لجنة الملاحة النهرية تطالب بتقليل العبثات

الادارية التي تواجهها

الحالة الاقتصادية : في العينة ٠٠٠٠٠ وفي

افريقيا الاستوائية الفرنسية ٠٠٠٠ وفي

الجزائر .

مسائل القرائية : كتاب دوري رقم ٩١ صدر

من مصلحة القرائية بشأن استعمال المال

الاحتياطي - حركة تأسيس شركات

الصناعية .

L'EGYPTE INDUSTRIELLE

28ème Année, N° 6 — LE CAIRE, JUIN 1952

EDITORIAL

Chronique de l'industrie égyptienne.

Questions Fiscales: Al Zakat du

Droit Coranique.

La situation économique en Ethiopie

et en Algérie.

Informations diverses.

A travers la Presse Technique.

Statistiques industrielles: Huile, Riz,

Cuir, Mouvement du Port d'Alex-

andrie.

Adjudications Gouvernementales

Syndicats ouvriers.

Actes Legislatifs.

THE EGYPTIAN COTTON GAZETTE

Volume N° 16 — ALEXANDRIA, MAY 1952

T. P. BARAT. — Indian Cotton Tex-
tile Industry.FRANK D. BARLOW, Jr. — Inter-
national Fiber Competition.

GUDLEY WINDEL. — The Raw

Cotton and Cotton Textile situa-
tion in the United Kingdom.Report of the Cotton Import Com-
mittee.

C. H. BROWN, B.Sc. — Egyptian Cotton in England.

Dr. MOHAMED ALI RIFAAT. — Cotton Finance and Price.

Dr. MOHAMMAD ABDEL AZIZ MARZOUK. — Alexandria as a Textile Centre (331 B.C.—1517 A.D.).

ELHAMY A. M. GREISS. — A dis-

covery of Cotton Fibres and Textiles in Egypt dating from the beginning of the 14th Century A.D. in the Monastery of Fnehammon. Cotton News.

H. DABBOUS. — The Statistical Position of Egyptian Cotton at 30th April 1932.

Statistical Tables.

LA GAZETTE FISCALE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

4ème Année, Nos 21-22 — ALEXANDRIE, MAI-JUIN 1932

LEGISLATION FISCALE

(Règlements d'exécution)

Impôts sur les revenus.

Impôt Général sur le revenu.

Droit de Mutation sur les Succes-

sions.

Droit de Timbre.

Tableau Alphabétique du Droit de Timbre.

REVUES ETRANGERES

THE BANKER

Vol. XCVIII, N° 317 — LONDON, JUNE 1952

A Banker's Diary.

SHOULD STERLING BE FREED?

I. Two Types of Freedom.

II. Britain and a Free Rate.

III. The International Complications.

S. BROUWER. — Holland — A Triumph for Economic Orthodoxy.

GEOFFREY TYSON: Disinflation in India.

F. S. TAYLOR. — Scottish Banks and the New Monetary Policy.

ERNEST BOCK. — Banking in Soviet Russia.

MONTAGUE WEEKLY. — The Banker as Man of Letters.

Trends and Caps in Economic Literature.

International Banking Review.

Appointments and Retirements.

Banking Statistics.

VOL. XCIX, N° 318 — LONDON, JULY 1952

A Banker's Diary.

Equipage on a Trapdoor.

A. R. CONAN. — The Overseas Sterling Area's Deficit in 1951 and 1952.

DAVID KESWICK. — Should Sterling be Freed? Unshackle Sterling?

OSCAR R. HOBSON. — The Case for Fixity.

T. BALOGH. — The Folly of «Freedom».

CHARLES R. HARGROVE. — The Pinay Experiment.

— «Fed» and Treasury.

IRELAND. — An Economic Survey.

JOHN BUSTEED: The Need for Reform and Retrenchment.

EDWARD THORNTON: Ireland's External Deficit.

International Banking Review.

Appointments and Retirements.

Banking Statistics.

VOL. XCIX, N° 319 — LONDON, AUGUST 1952

A Banker's Diary.

The Bank's Investments—and Their Reserves.

The Threat to Credit Restraint.

VICTOR MORGAN. — What is «Full Employment?»

How Convertible is Sterling?

Transformation in Lombard Street.

The Life Offices' Investment Policy.

Lower Profits from Fire and accidents.

SPENCER G. MAURICE. — Bankruptcy: Absence from England.

International Banking Review.

Letter to the Editor.

Appointments and Retirements.

Banking Statistics.

Vol. IV. — UNESCO — PARIS, ETE 1952

LES CONSEQUENCES SOCIALES DU PROGRES TECHNIQUE

DROIT SOCIAL

15ème Année, No. 5 — PARIS, MAI 1952

PREMIERE PARTIE :
ORGANISATION
PROFESSIONNELLE

Réflexions sur l'organisation professionnelle de la presse.

Jurisprudence récente en matière d'organisation professionnelle.

Bibliographie.

ALFRED SAUTY. — La situation économique.

DEUXIEME PARTIE : TRAVAIL

ALAIN TOURAINE. — Sur les transformations de la structure du travail dans l'industrie moderne.

B. A. CHAPUIS. — Le problème de la réorganisation du corps du contrôle des lois sociales en agriculture.

L. H. THINEY. — Les employés et ouvriers des organismes professionnels agricoles et notamment des coopératives, relèvent-ils de la loi du 20 juin 1936 instituant la semaine de 40 heures ou de la loi du 10 mars 1948, relative à la durée légale du travail en agriculture ?

G. LEVASSEUR. — Examen critique de jurisprudence en matière de droit du travail.

Jurisprudence récente en matière de sécurité sociale.

TROISIEME PARTIE :
SECURITE SOCIALEET PRESTATIONS FAMILIALES
RAOUL DE WARREN. — Légitimité et nature juridique des cotisations d'allocations familiales agricoles.M^{me} PAUL HENRY. — La tarification des risques d'accidents du travail dans le régime de sécurité sociale.

Le ministère britannique de l'assurance nationale.

***. — A propos du budget annexé des prestations familiales agricoles.

GEORGES CALLEGAT. — Les exonérations en matière de cotisations familiales agricoles.

L'aide des caisses d'allocations familiales aux initiatives « caters », Circulaire de l'UNCAF du 3 mars 1952.

J. DENSAINT. — Information pratique. — Le régime de sécurité sociale des invalides de guerre.

Jurisprudence récente en matière de sécurité sociale.

15ème Année, N° 6 — PARIS, JUIN 1952

PREMIERE PARTIE :
ORGANISATION
PROFESSIONNELLE

***. — Une expérience de décentralisation industrielle.

JACQUES BOUTARD. — Chronique législative (24 Janvier-23 Avril 1952).

Jurisprudence récente en matière d'organisation professionnelle.

ALFRED SAUTY. — La situation économique.

DEUXIEME PARTIE : TRAVAIL

Dr. H. G. FOULIZAC. — Etude critique d'un projet de loi sur le ré-emploi obligatoire.

CHARLES FREYRIA. — La relation de travail entre époux.

G. LEVASSEUR. — Examen critique de jurisprudence en matière de droit du travail.

J. B. — Chronique législative (24 Janvier-23 Avril 1952).

Jurisprudence récente en matière sociale.

TROISIEME PARTIE :
SECURITE SOCIALEET PRESTATIONS FAMILIALES
***. — Situation financière de la sécurité sociale en 1951.

La juridiction compétente pour connaître des litiges en matière d'allocations familiales agricoles.

J. LAVALLEE. — La Commission départementale des allocations familiales.

- E. DOUARD. — Note sur le remboursement du capital décès par le tiers responsable d'un accident mortel.
 G. MICHEL. — Pour un Ministère des Affaires Sociales.
 G. L. — Examen critique de jurispru-

dence en matière de sécurité sociale.

- J. B. — Chronique législative (24 Janvier-22 Avril 1932).

Jurispudence récente en matière de sécurité sociale.

ECONOMETRICA

VOL. 20, N° 3 — CHICAGO, JULY, 1952

- T. H. BROWN. — Habit Persistence and Lag in Consumer Behaviour.
 J. TINBERGEN. — Four Alternative Policies to Restore Balance of Payments Equilibrium.
 RENE ROY. — Les Elasticités de la Demande Relative aux Biens de Consommation et aux Groupes de Biens.
 WALTER ISARD. — A General Location Principle of an Optimum Space-Economy.
 A. D. ROY. — Safety First and The

Holding of Assets.

- A. DVORETSKY. —

- J. KIEFER & J. WOLFOWITZ. — The Inventory Problem: II. Case of Unknown Distributions of Demand.

RICHARD HUGGLES. — Concepts, Sources, and Methods of United States National Income Accounts.

Report of the Boston Meeting.

Report of the Tokyo Meeting.

Book Reviews.

Announcements and Notes.

ECONOMIA INTERNAZIONALE

VOL. V, N° 2 — GENOVA, MAGGIO, 1952

- C. M. CIPOLLA. — Note sulla storia del saggio d'interesse — Corso, dividendi e azionisti del dividendo del Banco di S. Giorgio nel sec. XVI.
 E. D'ADDARIO. — Inferno ad un principio di ripartizione dell'imposta.
 O. KRAUS. — Kapital, Kredit und Beschäftigung.
 A. C. PAPANDREOU. — Types of Empirical Relevance in Modern Economics.
 G. BRUGUIER PACINI. — Come scrivere oggi un trattato di Economia?
 S. M. AKHTAR. — The Colombo

Plan with Special Reference to Pakistan.

- J. F. BENNETT. — Il gioco monetario dell'Europa.

- J. D. CALDERWOOD. — La guerra fredda e l'economia americana.

- W. KLATT. — Comparability of Food Production and Consumption in Europe.

Note informative.

Bollettino Bibliografico ed Emerografico di Economia Internazionale.

Segnalazioni Emerografiche.

Segnalazioni Bibliografiche.

Regesti Emerografici.

THE ECONOMIC JOURNAL

VOL. LXII, N° 246 — LONDON, JUNE 1952

- J. JEWKES. — The Size of the Factory.
 E. H. PHELPS BROWN & P. E. HART. — The Share of Wages in National Income.
 P. A. SAMUELSON. — The Transfer Problem and Transport Costs: The Terms of Trade when Impediments are absent.
 E. MARCUS. — The Cyclical Adjust-

ment Pattern of an Open Economy: Canada, 1927-1938.

- E. H. CHAMBERLIN. — Full Cost and Monopolistic Competition.

- JOAN ROBINSON. — A comment.

- C. E. V. LESER. — Men and Women in Industry.

Reviews.

Notes and Memoranda.

Recent Periodicals and New Books.

ECONOMICA

VOL. XIX, N° 73 — LONDON, FEBRUARY, 1952

ABBA P. LERNER. — Factor Prices and International Trade.

I. F. PEARCE. — A Note on Mr. Lerner's Paper.

MARGARET HALL & HENRY SMITH. — Further Reflections on Retail Pricing.

P. T. BAUER & R. S. YANKE. — Competition and Prices: A Study

of Groundnut Buying in Nigeria.

MARGARET RIX. — The Value of Bonus Issues.

WALTER M. STERN. — The First London Dock Boom and the Growth of the West India Docks. Book Reviews.

Books Received.

VOL. XIX, N° 74 — LONDON, MAY, 1952

C. W. GUILLEBAUD. — Marshall's Principles of Economics in the Light of Contemporary Economic Thought.

HARRY G. JOHNSON. — The Effects of Income—Redistribution on Aggregate Consumption with Interdependence of Consumers' Preferences.

C. F. THIRLBY. — The Economist's

Description of Business Behaviour.

E. C. RHODES. — The Inequality of Incomes in the United Kingdom.

W. ROBERTSON. — Unemployment in Belgium and Full Employment Policy.

K. S. LOMAX. — Cost curves for Electricity Generation.

Books Reviews.

Books Received.

FOREIGN AFFAIRS

VOL. 30, N° 4 — NEW YORK, JULY 1952

G. P. GOOCH. — Bismarck's Legacy. Organizing Europe: Dissenting Opinions.

CARLO SCHMID. — Germany and Europe: The German Social Democratic Program.

JACQUES SOUSTELLE. — France and Europe: A Gaullist View.

PETER NETIL. — Economic Checks on German Unity.

FRANCIS B. SAYRE. — The Quest of Independence.

ROBERT MONTAGNE. — Modern Nations and Islam.

JOHN M. WILLIAMS. — End of the

Marshall Plan.

ALBERT RAVENHOLT. — Formosa Today.

General AUGUSTIN GUILLAUME. — The French Accomplishment in Morocco.

JOHN W. GARDNER. — The Foreign Student in America.

ARTHUR SPENCER. — Soviet Pressure on Scandinavia.

ANDRE SIEGFRIED. — Can Europe Use American Methods?

HENRY L. ROBERTS. — Recent Books on International Relations.

RUTH SAVORD. — Source Material.

INTERNATIONAL CONCILIATION

N° 481 — NEW-YORK — MAY, 1952

H. C. HUREWITZ. — Unity and Disunity in the Middle East.

N° 482 — NEW-YORK, JUNE, 1952

ROBERT TRIFFIN. — Monetary Reconstruction in Europe.

JOURNAL OF THE AMERICAN STATISTICAL
ASSOCIATION

VOLUME 57, N° 258 — CHICAGO, June 1952

- D. J. DAVIS. — An Analysis of Some Failure Data.
 R. S. BOSE & T. SHIMAMOTO. — Classification and Analysis of Partially Balanced Incomplete Block Designs with Two Associate Classes.
 VINCENT I. WEST. — Replacing Variables in Correlation Problems.
 JOHN E. WALSH. — Operating Characteristics for Tests of the Stability of a Normal Population.
 D. S. ROBINSON & A. E. KING. — Multiple Sampling of Attributes.
 G. D. SHELLARD. — Estimating the Product of Several Random Variables.
 ROBERT B. VORHIT & MARTIN KRIESBERG. — Some Principles of Processing Census and Survey Data.
 ROBERT C. SCHMITT. — Short-cut Methods of Estimating Country Populations.

- J. R. H. SHAUL. — Sampling Surveys in Central Africa.
 SOLOMON FABRICANT. — Factors in the Accumulation of Social Statistics.
 LOREN A. THOMPSON. — Comparison of Selected Measures of Ability of Communities to Bear Tax Burdens.
 IVAN M. LEE. — A Critical Evaluation of Available Agricultural Statistics.
 NEVA R. DEARBORFF. — Prepaid Medical Care as a Source of Mortality Data.
 EDWIN L. CROW. — Some Cases in Which Yates' Correction Should Not be Applied.
 Proceeding of the 11th Annual Meeting.
 Reprints of Abstracts in Statistical Methodology.
 Book Reviews.
 Publications Received.

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

70ème Année, N° 2 — PARIS, AVRIL, MAI, JUIN 1952

- CHARLES CARABIER. — Le concept des immunités de juridiction doit-il être revu et dans quel sens?
 R. SARGAUTE & P. TAGER. — Hier et aujourd'hui. Les effets en France des nationalisations étrangères.

- IGNAZ SEIDL-HOHENVELDERN. — Réparation des dommages d'occupation en Autriche.
 Jurisprudence.
 Bibliographie et Revue des Revues.

THE JOURNAL OF POLITICAL ECONOMY

VOLUME LX, N° 3 — CHICAGO, JUNE 1952

- GEORGE J. STIGLER. — The Ricardian Theory of Value and Distribution.
 JAMES M. BUCHANAN. — Federal Grants and Resource Allocation.
 C. ARNOLD ANDERSON, JAMES C. BROWN & MARY JEAN BOWMAN. — Intelligence and Occupational Mobility.
 GOTTFRIED HABERLER. — The Pigou Effect Once More.

- David McCORD WRIGHT. — Professor Metzler and the Rate of Interest.
 LLOYD A. METZLER. — A Reply.
 GEORGE W. STOCKING & MYRON W. WATKINS. — Perspectives on Monopoly: A Reply.
 NEIL H. JACOBY. — A Rejoinder.
 Book Reviews.
 Books Received.

JOURNAL OF THE ROYAL STATISTICAL SOCIETY

VOLUME CXV — PART I — LONDON, 1952

- H. S. HOUTSHAKKER. — The Economics of Family Budgets (with discussion).
 T. BARNA. — The Interdependence of the British Economy (with discussion).
 C. F. CARTER. — Index Numbers of the Real Product of the United Kingdom.

The Teaching of Statistics in Schools. Report of the Council.
 Reviews of Books.

OBITUARY:

George Udny Yule, C.B.E., F.R.S.
 Statistical and Current Notes, Additions to Library, Periodical Returns.

THE QUARTERLY JOURNAL OF ECONOMICS

VOL. LXVI, N° 2 — MASSACHUSETTS, MAY, 1952

- NAUM JASNY. — A Close-up of the Soviet Fourth Five-Year Plan.
 ABRA P. LERNER. — The Essential Properties of Interest and Money.
 PETER O. STEINER. Program Patterns and Preferences, and the Workability of Competition in Radio Broadcasting.
 J. FRED WESTON & NEIL H. JACOBY. — Profit Standards.
 VERA LUTZ. — Real and Monetary Factors in the Determination of

Employment Levels.

IRVING B. GRAVIER. — Guideposts for Reciprocal Trade Policy.

Notes and Discussions.

Long-Range Cost Estimates for Old-Age Insurance.

ROBERT J. MYERS. — Comment.

CHARLES C. KILLINGSWORTH & GERTRUDE SCHROEDER. — Reply.

WILLIAM J. FELLNER. — The Test Which Inventions Must Pass: A Correction: Recent Publications.

REVUE D'ECONOMIE POLITIQUE

62ème Année, Nos. 3-4 — PARIS, MAI A AOÛT 1952

LA FRANCE ECONOMIQUE EN 1951.

REVUE ECONOMIQUE

VOL. III — N° 4 — PARIS, JUILLET 1952

- GABRIEL ARDANT. — Signification théorique et portée pratique d'une méthode nouvelle. La mesure du rendement des entreprises et des services publics.
 GABRIEL DESSUS. — En lisant l'article précédent.
 PIERRE BEREND. — Les prix de revient et le contrôle de la gestion dans les manufactures des tabacs du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.).

ALFRED SAUVY. — Pouvoirs, possession, propriété.

Trois lettres de Léon Walras. Notes et commentaires d'Etienne Antonelli.

ETIENNE ANTONELLI. — L'apport des mathématiciens à l'économie politique. Notes de lecture.

L. A. VINCENT & G. MATTHYS. — La situation économique.

Notes bibliographiques.

Listes des ouvrages reçus.

REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE

VOLUME II, N° 2 — PARIS, AVRIL-JUIN 1952

Les élections générales britanniques de 1951.

DAVID BUTLER. — La portée des études électorales.

JACQUES CADART. — Les élections générales du 24 octobre 1951 et l'évolution récente du régime politique.

PHILIP WILLIAMS. — Analyse régionale des résultats selon la composition politique et sociale des circonscriptions.

DAVID BUTLER. — La relation entre les sièges obtenus et les voix recueillies par les partis.

M. G. KENDALL & A. STUART. — La loi du cube dans les élections britanniques.

H. G. NICHOLAS. — La Grande Perse dans la campagne électorale.

ANTHONY W. BENN. — L'élection générale vue par un candidat.

MAX BELOFF. — Les sièges universitaires.

R. H. DE CALLUM. — L'élection générale dans la perspective historique.

KARL LOEWENSTEIN. — Réflexions sur la valeur des Constitutions dans une époque révolutionnaire. Esquisse d'une ontologie des Constitutions (Jm).

LÉO MOULIN. — Le gouvernement des Communautés religieuses comme type de gouvernement mixte.

MAURICE ALLAIS. — Quelques réflexions sur la Contrainte et la Liberté.

JEAN SOULOUQUE. — « Les Certitudes difficiles d'Emmanuel Moulin ».

JACQUES DONNEDIEU DE VABRES. — « La science politique contemporaine ».

J. J. CHEVALIER. — Réflexions sur la méthode dans les sciences de l'homme.

Notes Bibliographiques.

Liste des Ouvrages reçus.

Nouvelle de la science Politique.

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ

QUATRIÈME ANNÉE, N° 2 — PARIS, AVRIL-JUIN 1952

I. DOCTRINE

BORIS MIRKINE-GURTZEVITCH. — De l'« Esprit des lois » au constitutionnalisme moderne.

CHAIK CHEHATA. — La théorie de l'abus des droits chez les juristes musulmans.

ERNEST BANDA. — Quelques aspects du nouveau Code civil italien.

II. ETUDES — VARIETES — DOCUMENTS

IVAR STRAHL. — Les congrès de juristes nordiques.

DENIS LEVY. — La constitution de la République d'Indonésie.

Z. SZIRMAI. — Le droit du mariage dans les Codes de la famille tchécoslovaque et polonaise.

J. J. CHEVALIER. — Réflexions sur le droit politique comparé.

III. ACTUALITES

ET INFORMATIONS

Centre français de droit comparé.

The International and Comparative Law Quarterly.

Institut de droit comparé de l'Université de Cordoba (Argentine).

Pouvoir exécutif collégial en Uruguay.

La capacité civile de la femme mariée à Cuba.

Contentieux administratif.

Le Journal Officiel et les documents parlementaires.

La VII^e Session de la Conférence de droit international privé de La Haye (8-21 Octobre 1951).XIV^e Congrès de l'Union internationale des Avocats (Rig. de Janeiro, 1-12 Septembre 1951).

Journée de droit civil à Québec-Montreal (16-23 Septembre 1952).

Le 43^e Congrès de l'International Law Association (Lucerne, 21 Août-6 Septembre 1952).

L'Union Interparlementaire en 1951.

IV. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LEGISLATION COMPARÉE

V. BIBLIOGRAPHIE.

REVUE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

VOL. 19 — N° 3 — LA HAYE, 1951

S. A. RICE. — The Twenty-seventh session, New-Delhi, December 3-11; Calcutta, December 16-18, 1951.

H. MARSHALL. — Census taking in Canada.

J. PUTTER. — Sur une méthode de double échantillonnage pour estimer la moyenne d'une population Laplacienne stratifiée.

COMMUNICATIONS SUR L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION STATISTIQUES :

International : Conference of British Commonwealth Statisticians, 1951.
Allemagne : Développements récents en matière de statistique officielle.
Belgique : Statistique des commandes reçues de formes annuées étrangères.

Canada : Census of distribution.

Etats-Unis : Standards for Statistical survey; Mark sensing method.

Finlande : National forest survey.

Haïti : Réorganisation de la statistique officielle.

Inde Recent developments in official statistics.

Norvège : Recent developments in of-

ficial statistics.

Paris-Sas : Travaux récents du Bureau Central de Statistique.

Portugal : Activités récentes en matière de statistique officielle.

Royaume-Uni : Recent developments in official statistics.

Suède : Recent developments in official statistics.

BIBLIOGRAPHIE STATISTIQUE INTERNATIONALE

Table systématique des matières.

Bibliographie.

Résumés bibliographiques.

Sociétés de Statistique.

Nouvelles statistiques.

Avis aux membres.

Comptes rendus sommaires des réunions de l'Assemblée Générale de l'Institut International de Statistique tenue pendant la 27ème Session, à New Delhi.

Summary records of meetings of the General Assembly of the International Statistical Institute held during the 27th Session, at New Delhi.

REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

VOL. LXV, N° 6 — GENEVE, JANVIER-JUIN 1952

L. H. POWELL. — Les relations professionnelles dans la marine marchande britannique.

CHIANG HSIEH. — Le sous-emploi en Asie : 1. Sa nature et son ampleur.

Rapport et Enquêtes.

Enquête sur le coût de la sécurité sociale.

Statistique.

Chômage et emploi.

Indices des prix à la consommation.

Salaires dans l'industrie manufacturière.

Heures de travail dans l'industrie manufacturière.

Bibliographie.

Publications du B.I.T.

Publications des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.

Autres publications.

Vol. LXV.

Table des matières.

VOL. LXVI, N° 1 — GENEVE, JUILLET 1952

PIERRE LAROCHE. — Problèmes internationaux de sécurité sociale.

CHIANG HSEIH. — Le sous-emploi en Asie: II. Ses rapports avec la politique des investissements.

La cinquième Conférence des Etats d'Amérique membres de l'Organisation internationale du Travail.

Rapports et Enquêtes.

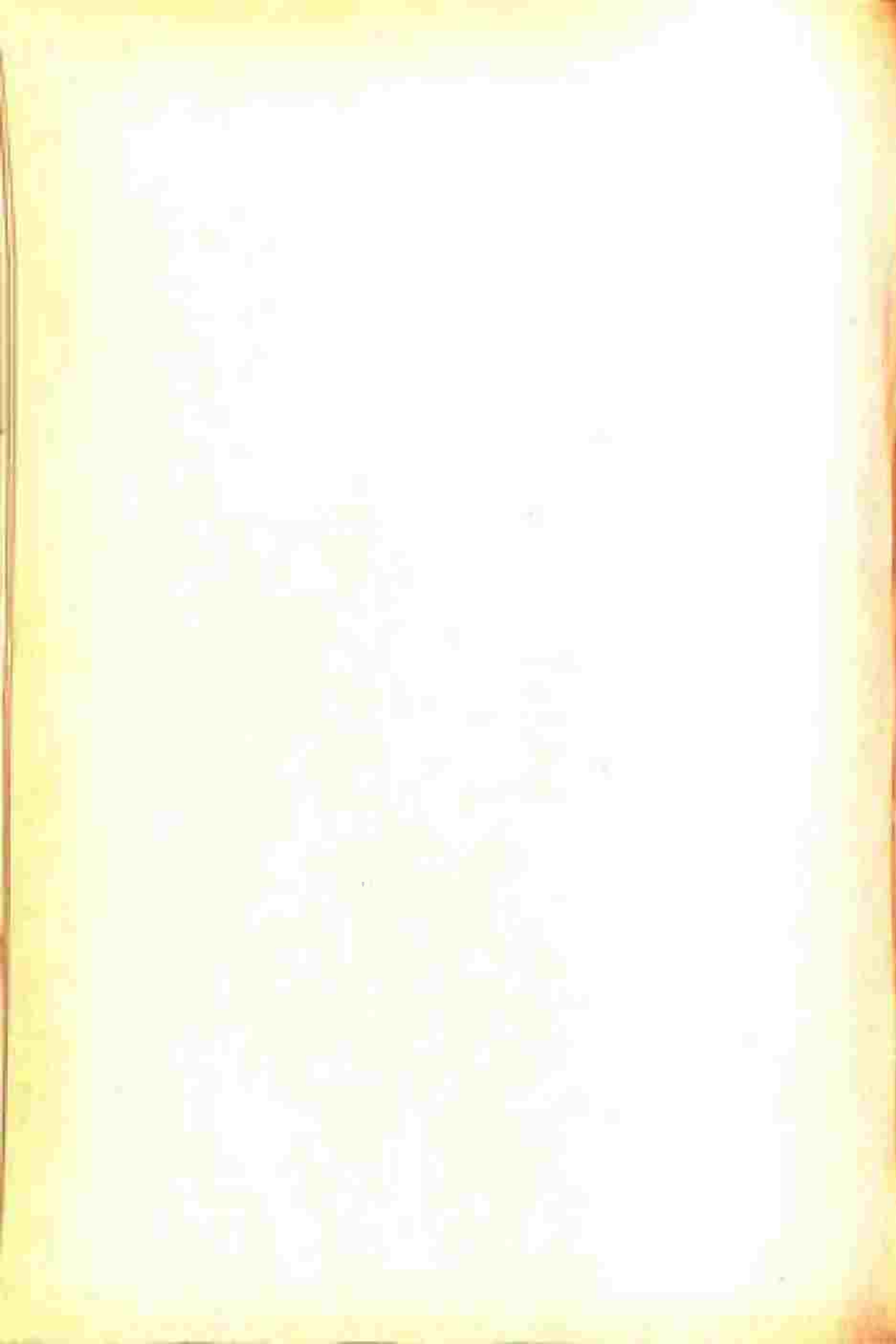
Orientation et formation professionnelles des femmes.

Bibliographie.

Publications du B.I.T.

Publications des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.

Autres publications.



LEGISLATION

ECONOMIQUE ET FINANCIERE

(Troisième trimestre 1952)

COTON

DECRET-LOI No. 81 DU 1952 AUTORISANT L'EMISSION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU COTON PAR LE GOUVERNEMENT (1)

Nous, Farouk I^{er}, Roi d'Egypte et du Soudan,

Vu l'article 41 de la Constitution;

Vu les raisons d'extrême nécessité;

Sur la proposition du Ministre des Finances et de l'Economie, et l'avis conforme du Conseil des Ministres;

DECRETONS:

Art. 1. — Le Ministre des Finances et de l'Economie est autorisé à émettre en Egypte:

- (a) un emprunt pour un montant de quinze millions de livres, d'une durée de trois ans, auquel la souscription sera ouverte en une seule fois au pair et à un intérêt à 3 1/2 %, l'an, payable à la fin de chaque semestre;
- (b) un emprunt pour un montant de dix millions de livres, d'une durée de cinq ans, auquel la souscription sera ouverte en une seule fois au pair et à un intérêt à 3 1/4 %, l'an, payable à la fin de chaque semestre.

Ces emprunts sont destinés à financer l'achat du coton par le Gouvernement.

Art. 2. — Le Gouvernement pourra, à tout moment, deux ans après la date d'émission de l'emprunt prévu au paragraphe (a) de l'article 1er, et trois ans après la date de l'émission de l'emprunt prévu au paragraphe (b) du même article, procéder au remboursement au pair du dit emprunt ou à son amortissement partiel au pair, par voie de tirage au sort en séance publique. En cas d'amortissement partiel, un avis, à cet effet, sera publié au « Journal Officiel » deux mois avant la date fixée par l'amortissement.

Art. 3. — L'intérêt ainsi que le capital des titres émis en conformité de cette loi sont exemptés de tous impôts directs ou indirects, présents ou futurs, à l'exception du droit de mutation sur les successions.

Art. 4. — Il sera ouvert, pour les opérations effectuées sur le coton, un compte spécial dont le solde sera affecté au remboursement et à l'amortissement des titres dont l'émission a été autorisée.

Art. 5. — Notre Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au « Journal Officiel » (2).

(1) « Journal Officiel » No. 104 du 14 Juillet 1952.

(2) Ce décret-loi a été publié en arabe au « Journal Officiel » No. 96 en date du 26 Juin 1952.

DROITS DE DOUANE

DECRET PORTANT MODIFICATION DU DROIT DE DOUANE
SUR CERTAINS ARTICLES (1)

Nous, Farouk I^{er}, Roi d'Egypte et du Soudan,

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'Economie et
l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres;

DECRETONS:

Art. 1. — Les droits de douane sur les articles mentionnés au tableau
annexé au présent décret seront perçus conformément aux taux qui y sont
indiqués, et ce en remplacement des taux prévus au tableau annexé au
Décret du 30 Avril 1932.

Toute marchandise n'ayant pas acquitté les droits de douane avant la
date de la mise en vigueur du présent décret sera taxée aux droits établis
par ce décret.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de
l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir de la date
de sa publication au « Journal Officiel » (2).

TABLEAU.

No. de l'article	Désignation des marchandises.	Unité de perception	Droits
	Articles de soie artificielle pure (3)		L.E. m/m.
439 quater	1. Toiles	K.N.	1 750
	2. Dentelles et guipures (den- telles avec dentures en relief)	"	1 750
	3. Broderies	"	1 750
	4. Tapisseries et tissus d'aménage- ment	"	1 300
	5. Rubans	"	1 300
	6. Passermenteries	"	1 500
	7. Tapis de pied	"	1 500
	8. Tous autres (tissus y com- pris les velours et peluches)	"	1 500
	A. Poids au mètre carré, 90 grammes et au-dessus:		
	1. Imprimé	"	1 750
	2. Autres	"	1 500
	B. Poids au mètre carré, moins de 90 grammes:		
	1. Imprimé	"	1 300
	2. Autres	"	1 350

(1) « Journal Officiel » No. 106 du 21 Juillet 1952.

(2) Ce décret a été publié en arabe au « Journal Officiel » No. 80 bis
extraordinaire en date du 5 Juin 1952.

(3) Les articles mélangés de fils métalliques acquittent le droit du
textile selon l'espèce, augmenté de 20 %.

DECRET PORTANT MODIFICATION DES DROITS DE DOUANE SUR CERTAINS ARTICLES (1).

Nous, Farouk I^{er}, Roi d'Egypte et du Soudan,

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'Economie et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres,

DECRETONS:

Art. 1. — Les droits de douane sur les articles mentionnés au tableau annexé au présent décret seront perçus conformément aux taux qui y sont indiqués, et ce, en remplacement des taux prévus au tableau A du tarif douanier.

Toute marchandise n'ayant pas acquitté les droits de douane avant la date de la mise en vigueur du présent décret sera taxée aux droits établis par ce décret.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au « Journal Officiel » (2).

TABEAU.

No. de l'article	Désignation des marchandises.	taux de perception	Droits
			Mills.
111	Tous autres lins pesant au mètre carré, laines comprises :		
	(a) 200 grammes ou moins...	K.N.	750
	(b) Plus de 200 grammes à 350 grammes inclusive- ment	"	600
	(c) Plus de 350 grammes à 550 grammes inclusive- ment	"	500
	(d) Plus de 550 grammes.....	"	350

INSECTICIDES

LOI No. 89 DE 1951 RELATIVE AU COMMERCE ET A LA FABRICATION DES DESTRUCTEURS D'INSECTES NUISIBLES, D'HERBES ET D'EPIPHYTES (3)

Nous, Farouk I^{er}, Roi d'Egypte et du Soudan,

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté ;

Nous avons sanctionné et promulguons la loi dont la teneur suit :

Art. 1. — Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux produits et préparations propres à détruire les insectes nuisibles, les herbes et les épiphytes.

Art. 2. — Il est interdit, sauf autorisation du Ministère de l'Agriculture, d'importer, de vendre ou d'exposer à la vente, des insecticides herbi-

(1) « Journal Officiel » No. 106 du 31 Juillet 1952.

(2) Ce décret a été publié en arabe au « Journal Officiel » No. 90 bis Extraordinaire en date du 5 Juin 1952.

(3) « Journal Officiel » No. 109 du 24 Juillet 1952.

cides et fongicides. Sont exceptés les insecticides, herbicides, et fongicides importés pour des buts scientifiques, par des organisations officielles ou semi-officielles.

L'importateur qui importe des insecticides, herbicides ou fongicides pour son usage personnel devra indiquer, dans sa demande, les quantités demandées, le but et la localité où ils seront utilisés.

Art. 3. — Les personnes autorisées à exercer le commerce des insecticides, herbicides et fongicides devront tenir, dans leurs établissements, un registre numéroté et cacheté du sceau du Ministère de l'Agriculture, sur lequel seront inscrites les quantités, espèces, provenances, mouvement d'entrée et de sortie de ces produits, ainsi que tous autres détails édictés par arrêté du Ministère de l'Agriculture.

Les personnes autorisées à exercer le commerce des substances vénéneuses, conformément aux dispositions de la Loi No. 3 de 1941 relative à l'exercice de la profession de pharmacien, devront affecter une partie de leurs établissements à l'entassement des produits considérés, en vertu de la présente loi comme insecticides, herbicides ou fongicides. Elles devront également tenir un registre spécial, conformément à l'alinéa précédent. Les substances vénéneuses de ces produits ne seront vendues au public que suivant autorisation accordée par le Ministère de l'Agriculture.

Les registres devront être conservés pendant cinq ans au moins, à partir de la date de la dernière inscription y portée.

Art. 4. — Les insecticides, herbicides ou fongicides provenant de l'étranger devront :

- (1) Être reçus dans leur emballage d'origine, lequel devra être fabriqué d'une manière immunisée contre la réaction du produit et devra être également hermétiquement fermé pour préserver le produit contre tous facteurs susceptibles d'altérer sa composition ou ses propriétés. Mention sera faite du produit vénéneux.
- (2) Mentionner sur l'étiquette les matières qui composent les produits, les quantités, le nom de la fabrique, le lieu de provenance, le but de l'emploi du produit, les épiphyties qu'il traite, le mode et la durée valide d'emploi.

L'importateur devra remettre au Ministère de l'Agriculture, à titre gratuit, une quantité suffisante de ces produits pour les expériences nécessaires.

Au cas où l'expérience démontre que les produits répondent suffisamment au but, le Ministère les approuvera et les inscrira sur ses registres contre versement d'un droit de L.E. 1.

- (3) Être accompagnés d'un certificat officiel émanant des autorités agricoles du pays où ils ont été fabriqués, attestant leur fabrication dans ce pays.

Le Ministre de l'Agriculture déterminera, par arrêté, les quantités des échantillons, le droit à payer pour les expériences et les localités où il y sera procédé.

Art. 5. — Les insecticides, herbicides et fongicides ne peuvent être fabriqués sans l'autorisation du Ministère de l'Agriculture. La demande d'autorisation devra indiquer le lieu de la fabrique, les noms du propriétaire et du gérant responsable ainsi que leur adresse.

Art. 6. — Tout insecticide, herbicide et fongicide préparé en Egypte sera soumis au Ministère de l'Agriculture, accompagné du nom de la fabrique qui a procédé à sa préparation et du détail des matières qui le composent, de leurs quantités, des épiphyties qu'il traite, du mode d'emploi et de la durée de sa validité. Si l'expérience démontre que le produit répond

suffisamment au but, le Ministère l'approuvera et l'inscrira sur ses registres, contre paiement d'un droit de L.E. 1 et délivrera l'autorisation pour sa fabrication. Cette autorisation mentionnera le numéro d'inscription de la fabrication dans les registres du Ministère.

Art. 7. — Les insecticides, herbicides et fongicides fabriqués en Egypte devront être mis dans un emballage hermétiquement fermé, propre à les protéger contre tout facteur susceptible d'altérer leur composition ou leurs propriétés. Cet emballage devra être fabriqué d'une matière immunisée contre toute réaction du produit. L'étiquette devra mentionner :

(1) Le numéro d'inscription dans les registres du Ministère de l'Agriculture.

(2) Tous les détails prévus par le paragraphe (2) de l'article 4 de la présente loi. Les produits vénéneux seront distingués par une autre étiquette de couleur rouge portant le dessin d'un crâne.

Art. 8. — Ne peuvent être traités par des produits contenant des substances vénéneuses nuisibles à la santé des hommes et des animaux, les maladies, les épiphyties et insectes atteignant les légumes et les plantes consommées crues ou les fruits en voie de maturité.

Art. 9. — Toute entreprise de lutte contre les insectes, herbes, épiphyties par voie de pulvérisation, de vaporisation, de fumigation ou par toute autre voie ne peut être exécutée qu'après autorisation du Ministère de l'Agriculture, et sous réserve d'être exécutée sous la surveillance d'un spécialiste, membre de l'Ordre des professions agricoles. La demande d'autorisation devra mentionner le lieu de l'établissement, les noms et adresses de son propriétaire et de son gérant responsable, ainsi que le nom du spécialiste chargé de surveiller les opérations de lutte.

Art. 10. — Les autorisations prévues par les articles 2, 3, 5 et 9 sont délivrées contre paiement d'un droit de L.E. 1 par autorisation.

Art. 11. — L'autorisation prévue par les articles 5 et 9 est renouvelée annuellement moyennant un droit de P.T. 20.

Art. 12. — Tout changement dans les détails visés par les articles 5 et 9 sera préalablement notifié par écrit au Ministère de l'Agriculture; autrement, l'autorisation sera réputée nulle.

Art. 13. — Le propriétaire de l'établissement destiné à la vente des insecticides, herbicides et fongicides, ou le propriétaire de la fabrique de ces produits, ou le gérant de l'établissement ou de la société qui entreprend la lutte, sera toujours responsable de l'exécution de la présente loi.

Art. 14. — Les infractions aux dispositions de la présente loi et des arrêtés pris pour son exécution seront constatées par les Directeurs généraux des Administrations du Ministère de l'Agriculture, par les chefs techniques, les directeurs et sous-directeurs des sections, les inspecteurs et sous-inspecteurs et par les ingénieurs agronomes du dit Ministère.

Ils sont investis, à cet effet, de la qualité d'officiers de police judiciaire. Ils sont, également, autorisés à accéder à tout établissement ou dépôt destiné au commerce ou à la fabrication des insecticides, herbicides et fongicides, ou tout établissement entreprenant la lutte, sauf les lieux destinés effectivement à l'habitation. Ils sont également autorisés à examiner les registres, les permis et à prélever les échantillons aux fins d'analyse.

Art. 15. — Toute contravention aux dispositions de la présente loi et des arrêtés pris pour son exécution sera punie d'un emprisonnement ne dépassant pas une semaine, ou d'une amende n'excédant pas P.T. 100 ou de l'une de ces deux peines, et ce sans préjudice de toute peine plus grave prévue par le Code Pénal ou par toute autre loi. En cas de récidive, la fermeture de l'établissement ou de la fabrique, ou le retrait définitif de

l'autorisation pourra être ordonné. La fermeture devra être prononcée en cas d'exploitation de l'établissement ou de la fabrique sans autorisation.

La confiscation pourra être prononcée en cas d'infraction aux dispositions des articles 2, 4, 5, 6 et 7 de la présente loi.

Art. 16. — Les Ministres de l'Agriculture, de la Justice et de l'Hygiène Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur dès sa publication au « Journal Officiel ».

Le Ministre de l'Agriculture prendra tous arrêtés nécessaires à l'exécution de la présente loi.

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue des sceaux de l'Etat, publiée au « Journal Officiel » et exécutée comme loi de l'Etat (1).

(1) « Journal Officiel » No. 109 du 24 Juillet 1952.

(2) Cette loi a été publiée en arabe au « Journal Officiel » No. 56 en date du 21 Juin 1951.

جداول احصائية

STATISTICAL TABLES

ايرادات الدولة ومصروفاتها

الحساب الختلى

STATE REVENUE AND EXPENDITURE

FINAL ACCOUNTS

(£.E. 000's)

(بالآلاف الجنيهات)

FINANCIAL YEAR (1)	الإيرادات REVENUE	المصروفات EXPEN- DITURE	الفائض + أو العجز - SURPLUS + DEFICIT -	السنة المالية (٢)
1938-1939	44707	47889	- 3682	١٩٣٩ - ١٩٣٨
1939-1940	46080	48839	- 2559	١٩٤٠ - ١٩٣٩
1940-1941	43677	42509	+ 1168	١٩٤١ - ١٩٤٠
1941-1942	54336	46062	+ 10274	١٩٤٢ - ١٩٤١
1942-1943	67141	56553	+ 10588	١٩٤٣ - ١٩٤٢
1943-1944	77374	71938	+ 5436	١٩٤٤ - ١٩٤٣
1944-1945	87751	82697	+ 5054	١٩٤٥ - ١٩٤٤
1945-1946	103508	93364	+ 10144	١٩٤٦ - ١٩٤٥
1946-1947	112794	102491	+ 10303	١٩٤٧ - ١٩٤٦
1947-1948	101496	91548	+ 9948	١٩٤٨ - ١٩٤٧
1948-1949	170476	157895	+ 12581	١٩٤٩ - ١٩٤٨
1949-1950	173593	163809	+ 10784	١٩٥٠ - ١٩٤٩
1950-1951	191805	180124	+ 11681	١٩٥١ - ١٩٥٠
1st. - 1950-1951	36510	27284	+ 9226	الربع الأول من ١٩٥١-١٩٥٠
2nd. - 1950-1951	36463	33535	+ 3128	الربع الثاني من ١٩٥١-١٩٥٠
3rd. - 1950-1951	51175	42666	+ 9509	الربع الثالث من ١٩٥١-١٩٥٠
4th. - 1950-1951	67707	57890	+ 10817	الربع الرابع من ١٩٥١-١٩٥٠

(1) From 1st. May to 30th. April
until 1946-1947.From 1st. May to 28th. Fe-
bruary for 1947, 1948.From 1st. March to 28th. Fe-
bruary since 1948-1949.(٢) من أول مايو الى ٣٠ أبريل حتى سنة
١٩٤٧/١٩٤٦ومن أول مايو الى ٢٨ فبراير بالسنة
١٩٤٨/١٩٤٧ومن أول مارس الى ٢٨ فبراير اعتبارا
من سنة ١٩٤٩/١٩٤٨

وسائل الشراء (١)

PURCHASING MEDIA (1)

(L.E. 000's)

(ب) آلاف الجنيهات

END OF	أموال بالبنوك BANKING MONEY (١) - (٢)	لقد ورقية PAPER MONEY (3)	لقد معدنية METALIC MONEY (4)	إجمالي TOTAL	الرقم القياسي ١٠٠ - ١٩٣٨ INDEX NUMBER ٥١ ١٢ ١٩٣٨ = ١٠٠	في
December 1939	53520	26945	4977	85442	100	ديسمبر ١٩٣٩
" 1940	62302	38300	5084	104686	123	" ١٩٤٠
" 1941	89183	51970	5040	146193	172	" ١٩٤١
" 1942	114057	78709	6142	200899	235	" ١٩٤٢
" 1943	198481	100874	3638	304933	357	" ١٩٤٣
" 1944	257914	121511	3663	383088	451	" ١٩٤٤
" 1945	294955	146899	6102	448056	525	" ١٩٤٥
" 1946	295827	144329	6037	446193	520	" ١٩٤٦
" 1947	287893	144685	6098	438674	513	" ١٩٤٧
" 1948	273452	164438	5930	443800	519	" ١٩٤٨
" 1949	286617	173923	6014	466549	546	" ١٩٤٩
" 1950	275948	189395	6033	471376	552	" ١٩٥٠
" 1951	244355	204726	5600	454681	532	" ١٩٥١
March 1952	233538	204228	6336	444092	520	مارس ١٩٥٢
June "	210111	187138	6358	403607	472	يونيو ١٩٥٢

(1) Figures for 17 banks including National Bank of Egypt.

(2) Including current A/c's, time deposits and savings.

(3) A reduction estimated at 10% of the Current A/c's has been made to allow for that amount of till money which is maintained by the commercial banks.

(4) Including banknotes of N.B.E. and currency notes. A reduction is made for the amount of banknotes circulating in the Sudan.

(5) A reduction is made for metal money in circulation in the Sudan.

(١) الأرقام عن ١٧ بنكاً بما في ذلك البنك الأهلي المصري

(٢) تشمل الحسابات الجارية والودائع لأجل والودائع في صناديق التوفير مصلحة البريد والبنوك

(٣) أجرى تخفيض للتيسير المقداره ١٠٪ من قيمة الحسابات الجارية نظراً لـ المبالغ التي تحتفظ به البنوك التجارية في خزائنها

(٤) تشمل أوراق البنك الأهلي وأوراق العملة المساعدة بعد خصم قيمة البنكوت المتداول في السودان

(٥) بعد خصم قيمة العملة المعدنية المتداولة في السودان

البيانات المصدر وغلاؤه والتداول النقدي

BANKNOTES ISSUED, THEIR COVER AND MONETARY CIRCULATION

(في الجنيهات)

END OF	غطاء البنكوت المصدر				التداول النقدي				في المبر
	COVER OF BANKNOTES ISSUED				MONETARY CIRCULATION				
	GOLD	FOREIGN GOVT. SECURITIES & BILLS	WAR LOAN	EGYPTIAN SECURITIES	E.G.P. NOTES	CURRENCY NOTES	SUBSIDIARY COINS	TOTAL	
December 1938	22700	6334	7603	1300	20486	50	3038	25494	مصر
" 1939	28000	9883	8076	2900	36415	30	5092	31587	"
" 1941	32700	37244	7715	1300	56640	31	6463	57174	"
" 1943	101400	83944	7715	1300	95603	2724	6398	119125	"
" 1944	172000	106544	7715	1500	146705	2112	6728	125878	"
" 1945	143000	132544	7715	1500	140745	1899	7270	148914	"
" 1946	145000	119949	7715	11000	137168	2054	7281	146503	"
" 1947	143000	119949	7715	11000	137538	1995	7321	146841	"
" 1948	164000	114236	7718	55670	153836	2197	7250	163283	"
" 1949	174000	114236	7078	48790	166166	2494	7369	173929	"
" 1950	191000	114236	7098	63790	183901	3168	7391	194460	"
" 1951	222701	71390	6279	84340	208012	3663	4051	211561	"
January 1952	218761	71590	6340	86378	198129	2019	7652	209296	جنايز
February 1952	214761	69553	6084	76352	194895	3990	7843	206348	فبراير
March 1952	210761	69553	6083	73261	190131	3831	7680	201648	مارس
April 1952	209761	69553	6083	71261	188706	3994	7408	200908	أبريل
May 1952	204701	69553	5694	63873	182250	4084	7713	194027	مايو
June 1952	202751	69553	5694	63719	178113	4135	7715	190466	يونيو
July 1952	203701	69553	5694	60719	172775	—	—	—	يوليو

(1) Include L.E. 1170712 Reserve (A.L. 34 of Law

57/1051) since May 1951.

(2) Outside the National Bank of Egypt.

(3) Including holdings of the National Bank of Egypt.

14

(1) تشمل الأوراق ١١٧٠٧١٢ جنيهاً خارجاً عن احتياطي

من القانون ٥٧/١٩٥١ وذلك اعتباراً من مايو سنة ١٩٥١

(2) في خارج البنك الوطني المصري

(3) تشمل التحويلات بالبنك الوطني المصري

(L.E. 000'000)

BANK DEPOSITS AND SAVINGS

وفائض البنوك وصدائق التوفير

بالألف المليون

END OF	الودائع بالبنوك التجارية (١) DEPOSITS WITH COMMERCIAL BANKS (1)				الودائع لأجل TIME DEPOSITS PRIVATE		الودائع للتوفير SAVINGS DEPOSITS WITH		المجموع TOTAL	الرقم التبادلي INDEX NUMBER JUNE-AUG. 1969 = 1000 (2)	في آخر
	حسابات جارية CURRENT DEPOSITS		للحكومة GOVERNMENT	مصرف PRIVATE	بنوك (٣) BANKS (3)	بنوك OFFICE SAVINGS BANK					
	لأجل PRIVATE	للحكومة GOVERNMENT									
	العام PRIVATE	للحكومة GOVERNMENT	بنوك (٣) BANKS (3)	بنوك OFFICE SAVINGS BANK							
December	34611	3399	18186	5946	2678	7804	31038	١١٢	١١٢٩	ديسمبر	
"	36033	18186	6764	9289	2473	9289	92737	201	١١١١	"	
"	107126	67934	30625	4611	19206	391892	391892	411	١١١١	"	
"	206108	61740	12703	8626	35468	312738	312738	699	١١١١	"	
"	188277	80499	11876	8207	33239	521098	521098	700	١١١١	"	
"	123968	87624	13886	8126	37134	316958	316958	683	١١١١	"	
"	191171	31322	11819	7823	39771	299167	299167	648	١١١١	"	
"	181753	72110	30192	8112	30015	314703	314703	682	١١١١	"	
"	180150	58813	26733	8531	29680	302932	302932	636	١١١١	"	
"	173751	30854	24146	8561	28446	268728	268728	582	١١١١	"	
January	167225	43600	18070	8385	28148	268430	268430	582	١١١١	يناير	
February	162751	40957	19128	8701	27879	258006	258006	563	١١١١	فبراير	
March	105003	30002	18948	8811	27823	238449	238449	561	١١١١	مارس	
April	10364	35612	17886	8024	27764	233330	233330	550	١١١١	أبريل	
May	161929	35188	17417	9227	27648	242409	242409	473	١١١١	مايو	
June	166241	10826	21405	9286	27400	231354	231354	453	١١١١	يونيو	
July	136447	74202	18233	8367	27122	219481	219481	401	١١١١	يوليو	

(1) Figures for 17 banks including National Bank of Egypt.

(2) Figures for 10 banks including National Bank of Egypt.

(3) Actual Value for base-period: L.E. 40,144,000.

(١) تفصيل ١٧ بنكاً بما في ذلك البنك الأهلي المصري.

(٢) تفصيل ١٠ بنوك بما في ذلك البنك الأهلي المصري.

(٣) القيمة الفعلية لمناسبة الأساس: ٤٠.١٤٤.٠٠٠ ألفاً من المليون.

CONSOLIDATED BALANCE SHEET OF BANKS (A) - (١) - التوازن الموحدة للبنوك

(L.E. 000's) END OF PERIOD

أول فترات في آخر الفترة

التوازن	ديسمبر DEC. 1938	ديسمبر DEC. 1941	ديسمبر DEC. 1944	ديسمبر DEC. 1946	ديسمبر DEC. 1948	ديسمبر DEC. 1949	ديسمبر DEC. 1951	مارس MAR. 1952	يونيو JUNE 1952
المطلوب									
رأس مال	5640	5640	6063	7345	7345	7345	7770	7770	7782
احتياطيات	4723	3994	3594	4763	6540	10788	9667	10025	9995
حسابات الجارية	31287	62835	99340	206830	224275	244126	228545	205335	206335
حسابات البنوك (٢)	3894	3894	29479	72087	82899	30447	41431	34033	13748
حسابات الخزينة (٣)	—	—	—	—	—	33400	10000	64000	60000
حسابات البنوك (٤)	2946	6139	17632	27788	42869	47910	89734	64033	61475
حسابات أخرى متوقعة	4400	4024	4775	3406	13017	23390	43449	58200	42327
حسابات أخرى متوقعة	4066	3934	3841	7331	10975	12327	15088	13076	16948
حسابات أخرى متوقعة	29323	92262	164201	323928	383211	434606	483266	461050	418700
أصول	18830	32507	75621	166036	184834	191288	164176	110958	101577
استثمارات	24587	21339	24498	38646	47229	89181	111604	126451	102571
حسابات	4889	5259	1331	1781	2912	4337	7136	9238	6741
حسابات	960	909	856	637	703	917	1320	1552	1344
حسابات	13335	13301	22267	41032	41426	31667	31294	12701	12060
حسابات	2431	4110	8607	40324	45358	29686	49417	36937	23066
حسابات	4060	4034	4775	3006	12017	25390	43048	58200	41541
حسابات	—	—	—	—	—	—	—	—	—
حسابات	6167	9706	24359	29704	49130	62643	63044	54092	60031
حسابات	3530	2940	1226	2449	3482	3340	19458	5561	5337
حسابات	79323	97267	164201	323928	383211	434606	483266	461050	418700

(١) Aggregate of 13 balance sheets of commercial banks including National Bank of Egypt. (٢) Including Special Government. (٣) Special account with National Bank of Egypt (Law No. 119/1943) (٤) Holdings of the National Bank of Egypt, Banking Department.

(١) تشمل المجموع الإجمالي لبنوك مصر (٢) بما في ذلك البنك الأهلي المصري (٣) حساب خاص مع البنك الأهلي المصري قانون رقم ١١٩/١٩٤٣ (٤) حيازات البنك الأهلي المصري - قسم العمليات المصرفية -

INDEX NUMBER OF WHOLESALE PRICES - لاسعار الجملة - الرقم القياسي
 (June-August 1939 = 100) (يونيو - أغسطس سنة ١٩٣٩ = ١٠٠)

MONTHS	الغذاء والسلع FOODSTUFFS						المنتجات الصناعية INDUSTRIAL PRODUCTS AND MATERIALS										الشهر		
	CEREALS الحبوب	DAIRY PRODUCE منتجات الألبان	OILS الزيت	MEAT & FISH الحمش والأسماك	SUGAR, TEA & COFFEE سكر الشاي والقهوة	OTHERS أخرى	TOTAL إجمالي	FUEL الوقود	NON-FERROUS METALS معادن غير حديدية	PAPER الورق	Building materials مواد البناء	FERTILIZERS الأسمدة	Metals المعادن	Textiles النسيج	HOUSING & FURNISHING MATERIALS مواد البناء والتجهيز	Pharmaceuticals الأدوية		TOTAL إجمالي	العام GENERAL
December 1940	113	133	160	121	136	135	-	284	167	251	221	161	234	143	158	125	-	142.5	ديسمبر
" 1941	150	163	188	155	157	183	-	223	214	285	360	228	294	169	282	140	-	182.5	"
" 1943	231	333	519	283	240	351	-	258	320	1701	319	324	440	264	341	180	-	293.7	"
" 1944	28	444	580	363	223	484	-	217	363	1839	490	343	536	300	412	301	-	330.3	"
" 1945	283	424	343	294	247	589	-	253	328	1273	629	240	303	303	438	304	-	333.4	"
" 1946	388	434	406	308	259	458	-	213	380	164	371	289	310	377	348	304	-	356	"
" 1947	348	386	408	303	340	351	367.1	210	381	147	413	259	373	348	346	304	-	351	"
" 1948	251	386	369	317	235	278	396.8	254	293	410	473	341	373	343	334	290	354.8	371.7	"
" 1949	258	383	345	323	288	341	291.4	273	367	330	347	360	358	338	329	284	360.8	322	"
" 1950	273	440	396	339	278	413	334.0	245	374	448	360	360	404	431	338	311	428.3	376.1	"
" 1951	174	463	437	366	337	401	330.1	368	404	737	440	360	520	464	375	310	430.9	386.3	"
January 1952	373	493	457	367	337	401	311.7	303	424	745	510	360	515	437	373	310	491.8	403.6	يناير
February	277	457	424	367	327	396	341.0	303	424	741	507	360	513	503	371	310	488.6	401.8	فبراير
March	364	410	430	370	325	361	332.0	294	407	703	483	360	498	545	360	310	480.2	388.7	مارس
April	357	415	415	370	323	375	333.0	294	407	671	483	360	498	545	360	310	488.2	388.7	أبريل
May	357	415	421	352	320	375	320.7	294	407	671	483	360	498	545	360	310	488.2	388.7	مايو
June	201	409	411	354	323	381	328.7	294	407	671	483	360	498	545	360	310	488.2	388.7	يونيو
July	204	410	411	350	323	381	325.9	294	407	671	483	360	498	545	360	310	488.2	388.7	يوليو

الرقم القياسي لأسعار الجملة

(يونيو - أغسطس سنة ١٩٣٩ = ١٠٠)

الرقم القياسي لأسعار الجملة الذي تصدره مصلحة الإحصاء والتعداد يشمل على عدد من المواد قدره ٨٨ مقسماً إلى ٢٧٨ نوعاً يجمع لها ٥٨٢ سعراً أسبوعياً وتتدرج الأسعار التسعيرية انحصارية لها في ١٩٢ سعراً فقط تدخل في الحساب التبادلي للرقم القياسي . وهذه المواد تشمل غير الحاصلات الزراعية الأصناف المصنوعة والتصف المصنوعة والثامه الصنع ، منها ما هو ناتج محل ومنها ما هو مستورد من الخارج مما يجعل الرقم أكثر تمثيلاً للسوق المصرية كما أن مواده ٨٨ قد قسمت إلى ١٥ مجموعة تبعاً لطبيعتها تلك المواد ست منها مواد غذائية والثلث الباقية مواد أصلية أخرى واستار مجموعة منها رقماً القياسي . والتوسط المستخدم هو المتوسط الهندسي للرجح . وقد روى في تحديد الأوزان الأهمية النسبية للمواد المختلفة في التداول وذلك بإعطاء كل مادة عدداً من الأسعار يتناسب مع أهميتها وهذه الطريقة تعرف بالتبديل غير المباشر .

والرقم القياسي محسوبه من القدر كذا حيث أن الأسعار تجمع من المناطق المعبرة فاعده توزع المواد إلى الجهات الأخرى من القدر .

INDEX NUMBER OF WHOLESALE PRICES

(June - August 1939 = 100)

The wholesale price index published by the Statistical Department, Ministry of Finance and Economy, covers 88 items subdivided into 278 varieties for which 582 quotations are collected weekly. Monthly prices are averages of the weekly prices.

The number of price quotations per item were determined so as to give the index implicit weighting so that each article is weighted according to its relative importance in the markets. The system of weighting adopted is that of the indirect method, in which the prices of an article are repeated in different stages of its production, and by its grades hence the weekly quotations amount to 582.

The articles selected comprise practically the main staple commodities used in the country, either produced or imported which include raw materials, semi finished and consumers goods.

The items are classified by groups. The classification is in accordance with the nature of the commodities, thus the 88 items are divided into 15 groups, six of which represent foodstuffs, and the remaining nine cover the other principal commodities. Each group has its index in which the items are also indirectly weighted. The weighted geometric average of the relatives is taken for each group by itself.

إحصاءات عن القطن المصري

المساحة المزروعة ، متوسط محصول الفدان
المخزون ، الحصول ، المستهلك ، والصادر

EGYPTIAN COTTON STATISTICS CULTIVATED AREA, YIELD PER FEDDAN, STOCK, CROP, CONSUMPTION AND EXPORTS

(1) السنين YEARS (1)	المساحة المزروعة بالفدان CULTIVATED AREA (FEDDANS 000's)	متوسط محصول الفدان (بالقطن) YIELD PER FEDDAN (CANTARS)	المخزون (بالقطن) STOCK (SEPT. 1st) (CANTARS 000's)	الحصول CROP (CANTARS 000's)	المستهلك (بالقطن) CONSUMPTION (2) (CANTARS 000's)	الصادرات (بالقطن) EXPORTS (CANTARS 000's)
1937-1938	1978	5.4	517	11019	511	8919
1938-1939	1794	4.7	1970	8340	570	8484
1939-1940	1625	5.4	1010	8692	653	7504
1940-1941	1683	5.4	1560	9170	753	4118
1941-1942	1644	5.1	5757	8374	843	4609
1942-1943	706	5.9	8678	4203	891	2070
1943-1944	713	5.0	9898	3569	876	3610
1944-1945	853	5.4	8892	4640	1066	4228
1945-1946	932	5.3	8337	5221	1072	4413
1946-1947	1211	5.0	7874	6046	1099	6955
1947-1948	1354	5.1	5880	6370	1182	5708
1948-1949	1441	6.2	3256	8980	1444	7883
1949-1950	1692	5.1	2226	8704	1286	8848
1950-1951	1975	4.2	911	8500	1335	6426
1951-1952	1972	3.9	1648	7654	1391 (2)	1427 (2)

(1) Cotton season begins on 1st. September and ends on 31st August

(2) Up to the week ending 27th. August, 1952.

(1) يبدأ موسم القطن من أول سبتمبر وينتهي في آخر أغسطس
(2) الأرقام لغاية الأسبوع الثاني ٢٧ أغسطس سنة ١٩٥٢

الميزان التجاري (١)

BALANCE OF TRADE (1)

(Value in L.E. 000's)

(القيمة بالآلاف الجنيهات)

YEARS	الواردات IMPORTS	الصادرات (٢) EXPORTS	الزيادة على الواردات (-) الصادرات (+) EXCESS OF IMPORTS - EXPORTS +	المجموع
1938	36954	30125	- 6829	١٩٣٨
1939	34991	34832	+ 741	١٩٣٩
1940	31378	28320	- 3058	١٩٤٠
1941	33127	23611	- 10516	١٩٤١
1942	55512	19285	- 36227	١٩٤٢
1943	37196	26329	- 10867	١٩٤٣
1944	51007	30961	- 20046	١٩٤٤
1945	60476	45154	- 15317	١٩٤٥
1946	83248	68993	- 14255	١٩٤٦
1947	102464	89863	- 12601	١٩٤٧
1948	172877	143101	- 29776	١٩٤٨
1949	178236	138002	- 40238	١٩٤٩
1950	212682	173428	- 37254	١٩٥٠
1951	279594	283080	- 76514	١٩٥١
1st. quarter 1951	54840	81948	+ 27108	الربع الأول من سنة ١٩٥١
2nd. quarter 1951	65203	41803	- 23400	" الثاني " ١٩٥١
3rd. quarter 1951	77730	24485	- 53245	" الثالث " ١٩٥١
4th. quarter 1951	81821	54844	- 76972	" الرابع " ١٩٥١
1st. quarter 1952	59170	49554	- 9616	" الأول " ١٩٥٢
2nd. quarter 1952	54000	21380	- 32620	" الثاني " ١٩٥٢

(1) Including gold ingots and coins (specie).

(١) الأرقام تشمل السيئات الذهبية والفضة من النقود

(2) Including produce and manufactures of Egypt and exports of

(٢) الأرقام تشمل صادرات البضائع الوطنية والإجنبية

حصة كل منطقة وكل دولة من الدول الهامة في اجمالي قيمة واردات مصر (١)

SHARE OF EACH REGION AND EACH PRINCIPAL COUNTRY IN THE TOTAL VALUE OF IMPORTS OF EGYPT (1)

	1938		1949		1950		1951		الربع الأول 1st. quarter 1952		الربع الثاني 2nd. quarter 1952	
	آلاف L.E. 000/0.	المليارات L.E. 1000/0.	آلاف L.E. 1000/0.	المليارات L.E. 1000/0.	آلاف L.E. 000/0.	المليارات L.E. 1000/0.	آلاف L.E. 000/0.	المليارات L.E. 1000/0.	آلاف L.E. 000/0.	المليارات L.E. 1000/0.	آلاف L.E. 000/0.	المليارات L.E. 1000/0.
Middle East (2) ...	1862	36	17381	56	16529	58	20485	73	4349	77	3736	49
Africa ...	83	2	8434	47	8583	42	8565	31	756	13	601	11
Asia ...	4290	116	15812	58	22039	164	16441	59	4072	69	4692	66
Europe ...	26639	724	97704	348	129391	609	141700	507	37217	625	33732	625
The Americas ...	3833	102	29782	107	22362	166	73448	263	17280	708	11671	217
Oceania ...	269	6	3012	31	12043	61	18870	67	317	5	558	10
Others (3) ...	4	0	105	1	73	0	84	0	29	0	19	0
TOTAL ...	36934	1060	178236	1000	212682	1060	279594	1000	97220	1000	51066	1000
Belgium - Luxembourg ...	2650	56	5305	31	4782	22	5589	19	1467	27	1650	31
France ...	1936	53	16488	59	20637	98	20282	73	3212	54	3296	62
Germany ...	3733	102	1601	4	7149	26	9799	35	2620	31	2548	33
Italy ...	3604	81	14938	54	13468	52	15603	57	3187	64	3415	63
Sweden ...	531	14	2807	10	4839	23	6203	22	2336	40	641	12
Switzerland ...	597	16	2199	12	3443	16	2817	16	931	16	708	13
United Kingdom ...	8497	230	37965	213	41323	194	47027	150	8339	151	7417	137
Japan ...	953	26	2318	13	1235	6	1268	4	174	3	336	6
Union of India ...	876	23	3027	28	3646	27	4415	24	1184	20	1204	23
United States ...	2436	66	14732	83	12636	50	65146	233	8807	150	8103	154
Other Countries ...	12346	329	81518	427	95307	433	104207	373	25171	424	24102	446
TOTAL ...	36934	1060	178236	1000	212682	1060	279594	1000	97220	1000	51066	1000

(1) Including gold ingots and coins (specie).

(2) Including: Cyprus, Iraq, Syria, Lebanon, Turkey, Iran, Pakistan, Jordan, Saudi Arabia, Bahrain, Ethiopia, Libya and British East Africa. (3) From abroad.

(١) تشمل الذهب والنقود من الخارج .

(٢) الشرق الأوسط يشمل قبرص والعراق وسوريا ولبنان وتركيا واليمن والعراق والاردن والمملكة العربية السعودية والبريتانيا والليبيا والبريطانيا الشرقية والبريطانية . (٣) من الخارج .

حصص كل منطقة وكل دولة من الدول الهامة في إجمالي صادرات مصر (١)

SHARE OF EACH REGION AND EACH PRINCIPAL COUNTRY IN THE TOTAL VALUE OF EXPORTS OF EGYPT (1)

	1938		1940		1950		1951		الربع الأول 1st quarter 1952		الربع الثاني 2nd quarter 1952	
	القيمة L.E.	النسبة %	القيمة L.E.	النسبة %	القيمة L.E.	النسبة %	القيمة L.E.	النسبة %	القيمة L.E.	النسبة %	القيمة L.E.	النسبة %
Middle East (2)	1334	44	5357	38	5930	32	8291	29	793	16	638	26
Africa	109	4	1449	11	329	2	910	4	116	3	47	3
Asia	3785	125	30799	288	36934	176	49482	243	12251	267	3179	147
Europe	23966	785	84563	610	110590	664	121002	598	23967	504	15856	741
The Americas	658	23	3640	28	18934	107	20650	102	19107	224	1295	61
Oceania	54	2	61	0	556	5	3612	16	102	2	56	3
Others (3)	210	7	3723	23	3435	14	2500	12	268	5	553	17
TOTAL	30125	1000	136602	1000	175428	1000	80000	1000	45554	1000	21150	1000
Belgium - Luxemb	501	17	1584	12	1921	11	1682	8	201	2	134	7
France	2407	82	10388	75	14730	84	20041	99	4071	163	3105	148
Germany	3389	113	5425	39	5616	34	8614	42	2354	52	1121	52
Italy	1813	60	10566	75	14914	85	16197	80	1131	48	1717	80
Sweden	359	12	2136	16	2313	13	1227	6	132	2	133	6
Switzerland	1685	56	3251	24	6882	39	3005	15	405	11	402	20
United Kingdom	9955	330	23844	171	28301	215	38617	198	1274	94	2711	76
Japan	1843	61	32376	23	3373	21	14976	72	2315	51	546	26
India	1847	51	27012	208	21897	125	33901	143	7344	261	3025	145
United States	710	24	3794	28	15473	88	19599	97	10892	238	1699	80
Other Countries	680	23	46219	334	48854	278	49327	244	6857	313	11287	536
TOTAL	30125	1000	136602	1000	175428	1000	80000	1000	45554	1000	21150	1000

(1) Including gold ingots and coins (special).

(2) Including: Cyprus, Iran, Syria, Lebanon, Turkey, Iran, Pakistan, Jordan, Saudi Arabia, Frites, Kinshasa, Libya and British East Africa (3) Rumania, foreign ships.

(١) بما في ذلك الذهب والفضة (استثنائي).

(٢) بما في ذلك: قبرص، إيران، سوريا، لبنان، تركيا، إيران، باكستان، الأردن، السعودية، أفريس، كينشاسا، ليبيا والبريطانية شرق إفريقيا (٣) رومانيا، سفن أجنبية.

أهم الواردات

PRINCIPAL ARTICLES IMPORTED

Value in 1000's L.E., Quantity in Tons

القيمة بالآلاف جنيهات - الكمية بالطن

ARTICLES	1933		1931		الربيع الأول 1st. Qrt. 1932		الربيع الثاني 2nd. Qrt. 1932		الاصناف
	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	
Wheat	508	6	1027765	33993	188471	3286	2876340	12822	قمح
Maize	3653	46	19699	797	41171	1807	1527	62	ذرة
Ton	3833	831	19602	209	4555	1931	3552	1423	عصا
Kerosene	308875	1176	442314	433	88200	1144	123373	1730	بنزين
Oil, Diesel, Maxoni & Solar	229	640	72340	5789	171530	1365	109574	1003	زيت
Coal	1548	2007	272010	1930	68314	517	11720	318	فحم
Paper, news print	10373	111	18531	1270	3711	382	2608	234	قلم
Tobacco	5803	605	12960	409	3051	1142	2773	1122	ورق
Fertilizers	514	2936	611185	12296	163456	2838	122286	2343	شعير
Cotton	10935	2938	2749	3629	403	565	609	781	القطن
Textiles } Woolen	1646	801	1989	3570	246	839	278	936	صوفيات
Artificial silk	288	211	983	2312	207	491	217	402	صوفية
Wood for building	230	1220	327888	16125	54064	2146	10704	762	حجر
Bars, iron or steel	74707	669	14660	3671	13049	998	10835	835	حديد
Tractors	918	73	6396	1365	1290	271	771	182	جرار
Motor-cars, buses, lorries	8700	1052	19254	8015	3192	1381	3667	1728	سيارات
Other articles	—	21663	1197135	174673	256592	37378	15772	27220	اخرى
TOTAL	—	30034	4876618	279594	940882	97220	954950	54085	مجموع

The values of imports are C.I.F. The values expressed in 100 currencies of the countries of export are converted into Egyptian currency at exchange rates on the day of clearing. Custom duties are excluded.

قيمة الواردات (سيما) الى قيمة الجمارك في مكان التبريد مقابل القيمة تكاليف الشحن والتأمين من ذلك المكان الى الحدود المصرية. يتم تحويل العملات الأجنبية الى العملة المصرية بمعدلات التبادل عليها . ولا تشمل القيمة المصرية الجمركية .

أهم صادرات المنتجات والمصنوعات المصرية

PRINCIPAL EXPORTS OF PRODUCE AND MANUFACTURES OF EGYPT

Value in 000's L.E. Quantity in Tons

القيمة بالآلاف جنيهات ، الكمية بالطن

ARTICLES	1933		1934		1st. Qtr. 1935		1st. Qtr. 1935		الاصناف
	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	
Cotton, raw	350,574	21,100	254,924	146,100	109,114	69,122	778	10,261	قطن خام
Cotton yarn	—	—	98,552	69,448	16,500	10,773	919	510	قطن منسج
Cake of cotton seed	236,563	914	112,316	230	31,356	96	2,196	61	كسبة بذرة قطن
Cotton seed oil	79,666	28,5	752	91	17	1	13	1	زيت بذرة قطن
Wool, raw	1,373	90	129	89	104	62	27	13	صوف خام
Phosphate of lime	403	367	375,185	899	99,759	266	38,704	165	لوسفان الجير
Gula, diesel, maconit and solar	54	115	308,270	186,7	17,824	136	300,314	269	زيوت ديزل وماكونيت وسولار
Salt, common	28,6948	143	346,882	425	9,896	15	149,16	18	ملح الطعام
Rice, bleached	42,217	480	366,927	14,145	192	7	15,135	542	أرز مهين
Onions	113,619	929	833,77	12,56	16,983	419	69,651	1781	بصل
Melons	23,860	52	283,320	428	94,78	123	—	—	فصل السكر
Tobacco, and cigarettes	316	184	83	97	15	26	18	14	تبغ (وقطان) وسجائر
Furniture, wood	—	5	232	39	95	25	126	39	اثاث خشبي
Hides & skins, tanned	492	68	232	149	25	22	25	22	جلود مدبوغة
Other articles	—	4684	4,56342	27,625	122,638	2,104	80,691	934	مواد اخرى
TOTAL	—	29,342	21,72723	28,0600	292,596	44,787	288,743	702,7	جملتها

The values of Exports are F.O.B.E. the values from on board or free on rail or road vehicle at the frontier of Egypt, including custom duties.

قيمة الصادرات المصرية الى الخارجة بالصادرات الحرة من الحدود المصرية عند الحدود المصرية الحرة.

1009

GOLD AND FOREIGN EXCHANGE (1) (2)

Millions of U.S. dollars

الدولار والعملة الأجنبية التي في حيازة الدول المختلفة (١) (٢)

بلايين الدولارات

END OF PERIOD	EGYPT (٣)		IRAQ		IRAN		TURKEY		AFRICA OF South Africa		INDIA		PAKISTAN		BELGIUM		في نهاية الفترة	ديسمبر
	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE		
December 1957	55	39	26	0	26	0	20	20	189	30	274	316	—	—	765	—	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1958	55	42	26	16	26	16	20	0	205	43	274	342	—	—	714	2	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1945	52	1116	127	100	127	100	241	46	914	252	274	5040	—	—	716	87	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1946	53	1060	149	90	149	90	237	30	909	84	274	4905	—	—	738	140	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1947	53	1022	142	104	142	104	170	98	762	240	274	4590	—	—	504	300	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1948	53	1014	140	134	140	134	162	30	183	147	256	3090	14	791	624	314	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1949	53	694	140	106	140	106	154	48	128	170	247	1725	27	484	696	100	١٩٢٧	١٩٢٧
" 1950	53	636	139	102	139	102	150	65	197	271	247	1752	27	478	667	162	١٩٥٠	١٩٥٠
" 1951	174	356	138	59	138	59	150	16	190	198	247	1910	27	613	635	419	١٩٥١	١٩٥١
January 1952	174	337	138	59	138	59	150	54	190	191	247	1904	27	600	631	453	١٩٥٢	١٩٥٢
February	174	334	138	67	138	67	150	44	193	197	247	1904	28	583	610	484	١٩٥٢	١٩٥٢
March	174	380	138	52	138	52	150	48	198	207	247	1918	28	437	604	517	١٩٥٢	١٩٥٢
April	174	—	138	52	138	52	150	39	164	203	247	1470	38	437	608	517	١٩٥٢	١٩٥٢
May	174	—	138	39	138	39	—	—	161	203	247	1444	38	—	650	510	١٩٥٢	١٩٥٢
June	174	—	138	42	138	42	—	—	147	211	247	1435	38	—	659	502	١٩٥٢	١٩٥٢

(1) Source: reproduced from Monthly Bulletin of Statistics, Statistical Office of the United Nations, Vol. VI, No. 8, August, 1952, P.P. 131-133.

(2) Gross holdings of gold and short-term foreign assets of treasuries, central banks, exchange stabilization funds, and other official institutions unless otherwise stated.

(3) Holdings of the National Bank. The series on gold relate to the holdings of the issue and Banking Department through 1958, and of the Issue Department thereafter.

(١) المصدر : من المجلد الشهري للإحصاءات - مكتب الإحصاء المالي لليونان - العدد ٨ - المجلد ٦ - أغسطس ١٩٥٢ - ص ١٣١-١٣٣.

(٢) إجمالي احتياطي الذهب والاحتياطي الأجنبي قصير الأجل لدى الخزائن المركزية، صناديق تثبيت العملة، والصناديق الرسمية الأخرى إلا إذا ذكر ما يختلف ذلك. (٣) الاحتياطي لدى بنك الجزائر.

البيانات الأصلية للذهب - احتياطي الذهب الموجود في بنك الجزائر المركزي والاحتياطي الأجنبي في احتياطي الجزائر.

الاحتياطي في خلال سنة ١٩٥٨ وما في قسم احتياطي البنوك تحت إدارة الخزينة.

GOLD AND FOREIGN EXCHANGE HOLDINGS

(Millions of U.S. dollars)

الذهب والعملات الأجنبية التي في حيازة الدول المختلفة

بلايين الدولارات

الولايات المتحدة (١) UNITED STATES (1)	البرازيل BRAZIL	كندا CANADA	البرتغال PORTUGAL	سويسرا SWITZERLAND	إيطاليا ITALY	فرنسا (١) FRANCE (1)		البرتغال PORTUGAL		أستراليا AUSTRALIA		نيوزيلندا NEW ZEALAND	
						GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE	GOLD	EXCHANGE
1937	32	15	15	650	210	35	1749	112	421	5	274	23	60
"	40	27	218	545	144	118	2034	354	312	14	176	23	27
"	354	312	354	1342	74	45	1550	351	405	53	543	23	210
"	351	405	510	1430	28	66	872	354	430	82	677	23	203
"	354	430	257	1336	95	257	550	354	400	88	534	23	204
"	317	440	1837	1387	112	—	548	317	401	88	1136	23	177
"	317	403	1699	1304	256	177	923	317	400	88	902	27	105
"	317	345	3000	1470	256	403	573	317	345	89	1237	26	158
"	317	345	2335	1451	533	81	547	317	345	—	964	35	103
January 1952	317	159	2036	1435	339	60	547	317	159	—	—	31	74
February	317	205	1770	1436	346	45	547	317	205	—	—	32	60
March	317	169	1700	1432	346	32	547	317	169	—	—	32	60
April	—	—	1662	1413	—	29	547	—	—	—	—	32	60
May	—	—	1678	1405	—	45	547	—	—	—	—	32	60
June	—	—	1685	1405	—	49	547	—	—	—	—	32	60

(١) 1937-1947, holdings of Bank of France, Stabilization Fund and caisse centrale, beginning 1948 holdings of Bank of France only.

(٢) Gold, U.S. and Canadian dollar holdings.

(٣) Holdings of the Treasury and the gold held in the active portion of the Exchange Stabilization Fund.

(٤) الإرقام من السنوات ١٩٣٧ - ١٩٤٧ عدا في حيازة بنك فرنسا وديسمبر والتاريخ والبنوك المركزي - وأستراليا من سنة ١٩٤٨ عدا في حيازة بنك فرنسا فقط. (٥) الإرقام من الذهب والبرونز الأمريكية والكنسية. (٦) بيان ما في حيازة الخزينة العامة و الذهب الموجود تحت تصرف الجزء المستعمل من رصيدة قسيمة الصرف.

اسعار الصرف (١) (٢) (٣)

MONTHLY AVERAGES

(٣) متوسط شهري
 (٢) متوسط شهري
 (١) متوسط شهري

عدد السنتان الأمريكية بالعملة لوجدة العملة المحلية - الرقم القياسي سنة الأساس ١٩٣٧ = ١٠٠
 U.S. Cents per unit of national currency - Index Number, Base Year 1937 = 100

COUNTRIES	UNIT OF NATIONAL CURRENCY	1940				1952		الدول
		قبل التقييم BEFORE DEVALUATION JAN.-AUG.		بعد التقييم AFTER DEVALUATION SEPT.-DEC.		يونيه June		
		U.S. CENTS	INDEX NUMBER	U.S. CENTS	INDEX NUMBER	U.S. CENTS	INDEX NUMBER	
Egypt	L.E.	507.3	100	413.3	81.5	287.2	50.0	مصر
Iraq	Dinar	494.4	100	405.	81.5	280.0	50.0	العراق
Lebanon	L.L.	79.55	100	45.03	57.3	45.03	56.0	لبنان
Syria	Official	79.55	100	30.97	38.9	30.97	34.9	سوريا
	Free	79.55	100	45.03	57.3	45.03	56.0	سوريا
Iran	Official	6.050	100	—	—	—	34.4	إيران
	Free with certificate	—	100	3.077	50.0	3.077	90.0	إيران
Turkey	L. T.	79.16	100	36.71	45.3	35.71	45.3	تركيا
Union of South Africa	Lat. S.A.	491.8	100	403	81.0	280	50.0	الاتحاد الجنوب افريقي
	Rupce	37.22	100	30.22	81.2	21.00	56.4	الهند
Ceylon	Rupce	37.22	100	30.22	81.2	21.00	56.4	سيلان
India	Rupce	37.22	100	30.22	81.2	21.00	56.4	الهند
Pakistan	Rupce	37.22	100	30.22	81.2	21.00	56.4	باكستان
Japan	Yen	38.51	100	0.2778	1.00	0.2778	1.00	اليابان

[illegible]

(1) Source: Adapted from *Monthly Bulletin of Statistics, Statistical Office of the United Nations* n. Vol. V, No. 2, August, 1952, P.P. 140-143.

(2) Data represent domestic par value or basic official rates for single rate countries and the domestic selling quotations for all significant rates for countries employing multiple rates of exchange.

(3) Issues Number (base 1937 = 100) shows the changes in the value of the unit of national currency in relation to U.S. dollar.

(d) Exchange transactions are subject to taxes and/or subsidies.

WORLD TRADE BY COUNTRIES AND CONTINENTAL AREAS (1) — تجارة العالم حسب الدول والقارات (١) —

(Values in million U.S. dollars) (2)

القيمة بالآلاف الدولارات الأمريكية (٢)

(١) بالدولارات

(٢) بالآلاف

IMPORTS (2)

EXPORTS (2)

	1937	1940	1950	1951	1952	1937	1940	1950	1951	1952	
UNITAS	(٢)				مليون دولار	(٢)				مليون دولار	(٢)
Arab States											
Egypt (3)	103	617	964	666	135	200	510	504	583	727	مصر (٣)
Iraq	47	146	145	143	—	25	42	60	81	—	العراق
Syria-Lebanon	40	238	165	288	36	20	51	48	171	10	سوريا ولبنان
TOTAL	280	1001	834	1094	173	245	609	612	835	135	مجملة
Ethiopia	—	29	14	—	—	—	25	14	—	—	اثيوبيا
Iran	77	232	203	240	48	156	988	700	960	22	ايران
Turkey	91	250	284	400	118	106	248	263	314	93	تركيا
Middle East											
Other Middle East	111	400	385	1417	281	73	141	146	882	188	بقية الشرق الأوسط
Total	279	951	941	2081	447	341	1000	1123	1786	273	مجملة
Africa											
Kenya-Uganda (4)	38	173	124	200	55	45	129	125	199	57	كينيا - أوغندا (٤)
S. Rhodesia (7)	46	224	183	264	63	51	111	117	125	24	روانديا الجنوبية (٧)
Tunisia (6)	32	142	141	170	—	44	92	107	161	—	تونس (٦)
Union of S. Africa	357	1311	947	1447	330	208	553	695	901	244	الاتحاد الجنوبية افريقيا
Other Africa	923	2734	2291	3481	1046	811	2212	2342	3069	883	بقية افريقيا
Total	1613	4880	3994	5584	1529	1156	3697	3299	4997	1203	مجملة
Asia											
India (6, (13)	663	1753	1040	1811	567	712	1228	1137	1646	363	الهند (٦، (١٣)
Indonesi (6)	276	408	211	505	200	548	535	717	1258	231	اندونيسيا (٦)
Japan (10), (12)	1363	501	973	2644	465	1200	510	820	1355	354	اليابان (١٠، (١٢)
Pakistan	—	410	353	531	188	—	275	401	736	256	باكستان
Philippines (7)	121	624	390	577	140	139	228	331	467	91	الفلبين (٧)
Other Asia	1027	3364	3364	4623	1208	2212	3305	3865	5437	1212	بقية اسيا
Total	4377	7720	6353	10340	2768	4811	6071	7271	10841	2476	مجملة

Europe										The Americas										Oceania																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Belg-Luxemb.	(8)	S	941	1803	1950	2544	646	305	1770	1651	2651	600	البحرين (١٩٦٥)	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥	١٩٦٥

- المسجلة في « البثيرة الشهرية للإحصاءات » مكتب الإحصاء التابع لهيئة الأمم المتحدة
 مجلد ٢، قسم ٨ في شهر أغسطس سنة ١٩٥٢ (جدول خاصة)
- (١) البيانات عن البضائع بصفة عامة بما في ذلك القطع في جميع أشكالها ما عدا البضائع
 المعدنية والمعادن والمواد الصلبة المصنوعة
- (٢) العملات محولة إلى دولارات أمريكية على أساس أسعار التبادل الجارية التي يحددها
 صندوق النقد الدولي
- (٣) نسبة الواردات (سواء أكانت أجنبية أم محلية) من الإرسال مضافاً إليها التكاليف النقل
 والتأمين - ونسبة الصادرات (سواء أكانت أجنبية أم محلية) مضافاً إليها التكاليف للتأمين أو للتسليم
 عند أو لمرة النقل -
- (٤) نظام التجارة - عام : يقصد به الواردات للاستهلاك المباشر مضافاً إليها الواردات
 التي تدخل مقابل الاستيراد وصادرات المنتجات الأولية مضافاً إليها كل ما يعاد تصديره
 خاص : يقصد به الواردات للاستهلاك المباشر مضافاً إليها الواردات التي تخرج من مخازن
 الاستيراد ، وصادرات المنتجات الأولية مضافاً إليها فقط كل ما يعاد تصديره بعد معالجته
 الصيغة الأولية
- نصف خاص : يقصد به الواردات العامة بعد استبعاد كل ما يعاد تصديره وصادرات
 المنتجات الأولية (أو الصادرات العامة بعد استبعاد كل ما يعاد تصديره)
- (٥) لا تشمل التجارة مع السودان (٦) لا تشمل القطع (٧) الواردات التي أقر عليها
 على أساس القيمة (أوب) عدلت بجمعها على أساس القيمة (سب) وذلك بالإضافة إلى ١٠٪
 على القيمة الأولى (٨) تشمل الذهب (٩) تشمل مؤسسه الامانة والتأمين التابعة لهيئة الأمم
 المتحدة (١٠) تشمل المبادلة الأجنبية (١١) تشمل بوارندالات اعتباراً من أول أبريل ١٩٤٩
 (١٢) الارقام لا تشمل تجارة باكستان الخارجية ابتداءً من أغسطس ١٩٤٧ كما أنها
 لا تشمل التجارة بين الهند وباكستان قبل أول مارس ١٩٤٨ (١٣) تشمل التجارة بين اليابان
 وكوريا وفيتنام

Source : Adapted from «Monthly Bulletin of Statistics — Statistical
 Office of the United Nations, Vol. VI No. 8, August 1952. (Special
 tables).

(1) In general, the data relate to merchandise, inclusive of silver in
 all forms, but exclusive of gold specie and bullion and issued paper currency.

(2) Conversion into U.S. dollars being made at current exchange rates
 supplied by the International monetary fund.

(3) With certain exceptions, imports are valued c.i.f. and exports f.o.b.

(4) G: General trade, i.e. imports directly for consumption plus im-
 ports into warehouses, exports of national produce plus all re-exports.

S: Special trade, i.e. imports directly for consumption plus imports
 ex-warehouse; exports of national produce plus nationalised re-exports only.

SS: Semi-special trade, retained imports (or general imports minus all
 re-exports), exports of national produce (or general exports minus all re-
 exports).

(5) Excluding trade with the Sudan. (6) Excluding silver. (7) Imports
 reported f.o.b. adjusted to arbitrary c.i.f. (f.o.b. plus 10 per cent). (8)
 Including gold. (9) Including UNRRA. (10) Including foreign aid. (11) In-
 cluding Newfoundland from April 1949. (12) Excludes direct foreign trade of
 Pakistan from August 1947. Trade between India and Pakistan excluded
 prior to 1 March 1948. (13) Including trade between Japan, Korea and
 Formosa.

INDEX NUMBER OF COST OF LIVING (1) (2)

BASE YEAR : 1936 = 100

الرقم القياسي لتكلفة المعيشة (١) (٢)

سنة الأساس : ١٩٣٦ = ١٠٠

	EGYPT (3) مصر	IRAQ (4) العراق	LEBANON (5) لبنان	IRAN إيران	TURKEY (6) تركيا	UNION OF S. AFRICA (7) الاتحاد الإفريقي	FRANCE (8) فرنسا	WESTERN GERMANY ألمانيا الغربية	ITALY إيطاليا	SWEDEN السويد	INDIA (9) الهند	Pakistan (11) باكستان	CANADA كندا	UNITED STATES الولايات المتحدة
1937	35	-	-	12	2	65	72	-	1.0	61	3.4	-	65	60
1938	38	-	-	15	2	68	82	-	2.1	53	35	-	66	57
1939	39	-	26	16	28	68	-	-	2.3	65	35	-	65	56
1940	40	-	27	17	33	70	-	-	2.5	67	37	-	66	58
1941	41	-	-	24	40	73	-	-	2.6	76	41	-	72	61
1945	104	105	123	101	102	89	-	-	4.0	85	38	-	77	75
1946	105	105	115	94	99	91	-	-	5.0	84	35	-	81	73
1947	95	111	102	91	95	94	-	-	9	97	42	-	86	63
1948	102	128	100	104	103	104	-	-	100	100	100	100	100	100
1949	95	100	94	104	116	104	-	-	105	94	101	-	104	98
1950	104	91	87	88	104	108	-	-	103	98	107	92	107	100
1951	114	78	94	93	103	116	-	-	101	103	107	98	115	108
1952	118	85	97	98	107	123	-	-	105	102	105	98	124	110
January	117	85	98	98	107	123	-	-	104	103	107	101	123	105
February	116	85	98	98	108	123	-	-	104	103	107	101	122	105
March	116	85	98	98	108	123	-	-	104	103	107	101	122	105
April	115	85	98	103	124	147	-	-	104	104	114	98	122	110
May	115	85	94	103	144	144	-	-	107	105	112	-	120	110
June	115	84	-	103	143	143	-	-	105	102	-	-	121	110

يناير
فبراير
مارس
أبريل
مايو
يونيو

(1) Source : reproduced from «Monthly Bulletin of Statistics, Statistical Office of the United Nations» Vol. VI No. 8, August 1952 pp. 126-135. (2) 1937-1950 Yearly averages, beginning 1951 monthly figures (3) Cairo (4) Baghdad (5) Beyrouth (6) Istanbul (7) Europeans only (8) Paris (9) July-December (10) Bombay (11) Karachi.

(١) المصدر : نقل من «Monthly Bulletin of Statistics, Statistical Office of the United Nations» Vol. VI No. 8, August 1952 pp. 126-135. (٢) ١٩٣٧ - ١٩٥٠ سنوات أولية وأبديت من سنة ١٩٥١ (٣) القاهرة (٤) بغداد (٥) بيروت (٦) إسطنبول (٧) الأوروبيون فقط (٨) باريس (٩) يوليو - ديسمبر (١٠) بومباي (١١) كراتشي.

الرقم القياسي لنفقة المعيشة

(يوليو - أغسطس سنة ١٩٣٩ = ١٠٠)

الرقم القياسي لنفقة المعيشة الذي تصدره مصلحة الإحصاء والتعداد يعتمد في حسابه على أساس بحث المصروفات المأهولة بالنسبة لعائلات موظفي الحكومة من الطبقة المتوسطة في الدرجة الأخيرة التي يتراوح دخلها ما بين ١٥-١٦ جنيهًا شهريًا والتي يتألف عدد أفرادها من ٢-٣ أشخاص تعادل " أفراد ذكور بالغين من حيث الاستهلاك " .

والقسم المصروفات الرئيسية والنسب المئوية للوزن المطلق لكل قسم منها هو كما يلي :
مواد الغذاء والوقود والصابون ٤٥ والسكن ١٦ وأجور الانتقال ٣ والمصروفات البشرية ٥
والملابس ١٦ والمصروفات الترفيهية ٥ والصاريات الأخرى ٧

حساب الأوزان : في القسم الأول الخاص بالمواد الغذائية والوقود والصابون أخذت حصة المصروفات للمواد الرئيسية التي تمثل في استهلاك العائلة والمدة بواسطة الكميات المقومة لاستهلاك العائلة ونسبت إلى فترة الأساس .

وبالنسبة للملابس فقد اختير عدد ٣٢ صنفًا ليمثل الأصناف العدد للاستعمال والمتوسط الحسابي للأسعار النسبية لهذه الأصناف يوضح نسبة الزيادة في أسعار الملابس .

وقد روعيتم اللغة الزائدة في اختيار الأصناف سواء في المواد الغذائية أو في الملابس وذلك لضمان وجود وحدة التماثل طوال السنة وحتى لا تتأثر بالتواسم أو بالظهور أو اختفاء بعض الأصناف كما دعي أيضًا في اختيار هذه الأصناف أن تكون من السلسلة طول العام .
وقد دعي في الإيجاز أن يغطي الضروبي للبناءة والصيانة - أما المصروفات البشرية والمصروفات الأخرى فقد دعي فيها أن تشمل مع الأقسام الأخرى زيادة أو نقصا .

INDEX NUMBER OF COST OF LIVING

(June - August 1939 = 100)

The cost of living index number published by the Statistical Department, Ministry of Finance and Economy, is based on the principle of the family budget of expenditure. The families taken into account are those of the lower middle class with a monthly income of L.E. 12-18 and with 6.3 members on average (or 5 consumption units).

Main expenditure groups and the weight given to each group (in percentage) are :

Food, fuel and soap 45, Rent (including direct and general taxes on the premises) 16, Fares 3, Petty expenses 5.3, Clothing 16.7, School fees 6.5 and Sundry expenses 7.

Computation : in the group of food, fuel and soap, the aggregate expenditure of the principal articles of consumption weighted by the quantities necessary for the monthly consumption of the commodities therein of the said family is taken and related to that of the base period. For clothing the arithmetic mean of price relatives is used.

The choice of commodities in the foodstuffs and clothing groups has been made so as to ensure uniformity all the year round, in order that the index may not be affected by the seasonal appearance or disappearance of certain items.

ESTIMATES OF TOTAL POPULATION (1) (2) (3)

(Thousands)

ملايين

	1937	1938	1940	1942	1944	1946	1948	1950	1953	
North Africa										
Egypt (4), (26)	16000	16300	16600	17322	18107	18836	19628	20479	20726	مصر (٢٦)
Libya	—	—	—	3700	4300	4800	—	5100	—	البحر
Cyprus	371	376	400	412	425	447	466	484	492	قبرص
Turkey (5)	10823	11151	11821	12307	12940	13640	14340	15033	—	تركيا (٥)
Asia										
S. Rhodesia (6)	1359	1384	1437	1531	1638	1810	1944	2095	2158	جنوب رودسيا (٦)
Tanganyika (7) (26)	5105	5221	5290	5277	5459	5600	5728	5707	5827	تانجانيقا (٧) (٢٦)
Africa										
Union of South Africa (8)	6805	6988	70363	10718	11024	11451	11890	12230	12649	الاتحاد الجنوب افريقي (٨)
China	452410	—	458313	458440	460810	455570	463407	—	—	الصين
India (9), (27)	170547	174920	185343	190363	198416	204970	212130	225000	236892	الهند (٩) (٢٧)
Indonesia	67938	68499	70470	—	—	—	72000	73500	76500	اندونيسيا
Japan (10), (28)	70360	70500	71540	73450	73860	76155	80007	83500	84600	اليابان (١٠) (٢٨)
Philippines (11)	15448	15814	16459	17000	17440	18427	19134	19615	19705	الفلبين (١١)
Belgium (12), (26)	8349	8374	8301	8240	8291	8367	8507	8634	8678	بلجيكا (١٢) (٢٦)
France (13)	41200	41100	38800	38700	38300	40300	41200	41000	42300	فرنسا (١٣)
Europe										
Germany (14), (26)	67831	68424	70113	70408	—	66007	66490	67602	68129	ألمانيا (١٤) (٢٦)
Greece (20) (15)	6973	7001	7290	7390	7379	7418	7749	7900	7900	اليونان (٢٠) (١٥)
Italy (16), (26)	42372	42690	43555	44178	44634	44994	45700	46072	46565	ايطاليا (١٦) (٢٦)
Spain (17)	25043	25279	25757	26284	26440	27340	27761	28287	28404	اسبانيا (١٧)
Sweden (18), (26)	6276	6297	6350	6420	6501	6610	6682	7017	7074	السويد (١٨) (٢٦)
Switzerland (19) (20)	4170	4195	4226	4282	4302	4406	4600	4700	4750	سويسرا (١٩) (٢٠)
U. Kingdom (21)	47289	47404	48228	48400	49010	49217	50066	50401	50945	المملكة المتحدة (٢١)
The Americas										
Canada (22)	11045	11157	11381	11654	11973	12407	12857	13449	14039	كندا (٢٢)
United States (21)	128829	129825	131970	134669	138053	141216	146071	151772	154357	الولايات المتحدة (٢١)
Brazil (22)	20600	20477	41100	43100	45100	47308	49704	52124	53707	البرازيل (٢٢)
Mexico (23)	18737	19071	19000	20057	21674	22771	23870	25007	26313	المكسيك (٢٣)
Australia (24)	6830	6896	7030	7181	7310	7466	7710	8100	8401	استراليا (٢٤)
New Zealand	1587	1604	1631	1639	1654	1671	1840	1900	1948	نيوزيلندا

See explanatory note on the following page

راجع التوضيح على الصفحة التالية

(١) المصدر : نقل عن : الشهرية للتقديرات للإحصاءات مكتب الإحصاء التابع لهيئة الأمم المتحدة : المجلد الأساسي ، العدد 8 ، من شهر أغسطس سنة ١٩٥٢ الصفحات من ١-٤

(٢) عدد السكان التقديري في منتصف السنة

(٣) الأرقام التقديرية لعدد السكان معدلة بحيث تشمل القوات المسلحة الموجودة خارج حدود القطر ولا تشمل القوات المسلحة الأجنبية الموجودة داخل حدود القطر عالم يذكر ما يخالف ذلك - كما أن التقديرات تشمل السكان الاصليين وأهل البادية والأتراك الذين لا يوجدون في عمل أو مهنة كالمنداء وكذا اللاجئين - والتقدير يشمل مساحة الكلية للقطر عالم يذكر ما يخالف ذلك

أربع أحدث تعداد للسكان والأرقام الاجالية (بالآلاف) لكل دولة على الوجه الآتي :

عدد السكان	التاريخ	عدد السكان	التاريخ
٦٠٩٢٥	١٩٥٠ أكتوبر ١٢ (٥١)	١٩٠٨٨	١٩٤٧ مارس ١٧-١٦ (٢١)
٧١٢٨	١٩٤٨ فبراير ٢٥ (٥٧)	١٥٧٦	١٩٤٨ أغسطس ٢٦ (٦١)
٢٥٦٨٩٢	١٩٥١ مارس ١ (٦١)	١١٤١٨	١٩٤٦ مايو ٧ (٥٥)
١٩٩٢٢	١٩٤٨ أكتوبر ١ (١١)	٨٢٢٠٠	١٩٥٠ أول أكتوبر (١١)
٢٩٨٢٠	١٩٤٦ مارس ١٠ (١٢)	٨٥١٢	١٩٥٠ ديسمبر ٢٦ (١٢)
٧٦٠٠	١٩٥١ أبريل ٧ (١٤)	٦٥٦٥١	١٩٤٦ أكتوبر ٢٩ (١٤)
٢٧٧٦٩	١٩٥٠ ديسمبر ٢٦ (١٧)	٢٧٠٢٩	١٩٥١ 2 نوفمبر (١٦)
٤٦١٥	١٩٥٠ ديسمبر ١ (١٩)	٧٠٤٧	١٩٥٠ ديسمبر ٢٦ (١٨)
١٥٠٩٦٧	١٩٥٠ أبريل ١ (٢١)	١٢٨٦٢	١٩٥١ يونيو ١ (٢٠)
٢٥٢٣٨	١٩٥٠ يونيو ٦ (٢٢)	١٦٤٥٠	١٩٥٠ يوليو ١ (٢٢)
١٦٤٠	١٩٥١ أبريل ١٧ (٢٥)	٧٤٧٩	١٩٤٧ يونيو ٣٠ (٢٤)

(٢٦) أحرست التقديرات باستخراج متوسط عدد السكان لأول وأخر السنة (٢٧) الأرقام من السنوات ١٩٢٧ إلى ١٩٤٦ عن الهند باكفيا قبل التقسيم - ابتداء من سنة ١٩٤٧ بعد التقسيم - عدد السكان التقديري للباكستان في منتصف سنة ١٩٤٦ يبلغ ٧١٢٨٩٢ (٢٨) عدد السكان التقديري للجزر الأربع من أول أكتوبر من كل عام (٢٩) السويد (٣٠) عدد المناطق الثلاثة في سنة ١٩٢٩ يبلغ ١٠٦٠٠-١٠٦١٠ (٣١) ابتداء من سنة ١٩٤٧ الإرقام عن حرب ألمانيا فقط (٣٢) الأرقام تشمل جزر الدوديكانيك ابتداء من سنة ١٩٤٨ (٣٣) الأرقام من السنوات ١٩٢٧ إلى ١٩٢٩ لا تشمل القوات المسلحة وكذا رجال البحرية التجارية الموجودين عبر البحار (٣٤) تشمل الأرقام ليوغوسلافيا اعتباراً من سنة ١٩٤٩

(١) Source: reproduced from «Monthly Bulletin of Statistics, Statistical Office of the United Nations» Vol. 6 No. 8, August, 1952, pp. 1-4.

(2) Mid year present in area population.

(3) The figures represent, unless otherwise indicated, estimates of the total population present in the area, modified to include armed forces stationed outside the country, and to exclude armed forces of alien powers present in the country. Thus, aborigines and nomadic peoples, displaced persons and refugees are included in the estimates. Except where otherwise indicated the estimates refer to total present territory of the country.

Date of the latest available census and the total figures (in thousands) for every country are as follows:-

(4) 26-27 March 1947	10088	(5) 22 October 1950	30975
(6) 31 August 1948	1570	(7) 25 February 1948	7478
(8) 7 May 1946	11413	(9) 1st March 1931	334892
(10) 1st October 1950	83300	(11) 1st October 1948	19231
(12) 31 December 1950	8512	(13) 10 March 1946	29820
(14) 29 October 1946	65151	(15) 7 April 1951	7600
(16) 4 November 1951	47021	(17) 31 December 1950	27709
(18) 31 December 1950	7847	(19) 1st December 1950	4715
(20) 1st June 1951	13393	(21) 1st April 1950	150697
(22) 1st July 1950	52645	(23) 6 June 1950	28308
(24) 30 June 1947	7579	(25) 17 April 1951	1940

(26) Estimates obtained by averaging population at beginning and end of each year (27) 1937-1946, total territory pre-partition India; beginning 1947 post partition India. 1949 mid-year estimates for Pakistan is 74,485,942. (28) 1 October estimate for the four principal islands (29) 1937-1943, territory of 1937; 1946 population enumerated in four zones including Berlin (1939 enumerated for corresponding area was 38610, 600); beginning 1947, Western Germany only. (30) Beginning 1948 including Dodecanese, (31) 1937-1939 excluding armed forces overseas and merchant seamen at sea. (32) Beginning 1948, including Newfoundland.

معدل الزيادة أو النقص في عدد السكان الإجمالي — RATE OF INCREASE OR DECREASE OF TOTAL POPULATION

RATE PER 1000 OF POPULATION		السنة ١٠٠٠ من السكان							السنة ١٠٠٠ من السكان	
		1928	1940	1942	1944	1946	1948	1950	1952	
Arab States	Egypt	18.1	18.1	18.2	18.2	18.2	18.2	19.0	13.9	شمال أفريقيا
	Iraq	—	—	12.3	18.0	42.0	—	—	—	شمال أفريقيا
Middle East	Cyprus	13.4	20.3	7.3	31.2	27.5	17.4	16.0	16.0	شمال أفريقيا
	Turkey	10.7	10	10.8	10.9	13.3	12.9	66.3	25.7	شمال أفريقيا
Africa	Southern Rhodesia	19.6	—	37.9	37.3	15.3	35.1	36.9	30.0	شمال أفريقيا
	Tanganyika	10.8	3.6	2.4	16.7	8.2	—	2.5	15.5	شمال أفريقيا
Asia	Union of South Africa	18.7	13.0	16.8	16.9	16.3	19.6	17.9	26.0	شمال أفريقيا
	China	—	—	—	—	7	17	—	—	شمال أفريقيا
Europe	India	17.4	14.1	9.7	4.5	10.2	10.0	4.0	—	شمال أفريقيا
	Indonesia	15.0	15.0	—	—	—	—	—	—	شمال أفريقيا
The Americas	Japan	3.3	8.6	9.6	—	51.7	36.3	6.8	39.2	شمال أفريقيا
	Philippines	21.0	19.6	19.0	19.0	19.0	19.0	1.0	10.5	شمال أفريقيا
Oceania	Belgium	3.4	—	3.6	6.1	3.1	12.7	2.9	4.4	شمال أفريقيا
	France	—	31.6	—	5.1	30.7	12.3	7.0	7.0	شمال أفريقيا
	Germany	8.7	10.9	2.0	—	—	31.0	13.1	9.4	شمال أفريقيا
	Greece	12.6	17.9	—	5.8	13.1	28.2	13.2	—	شمال أفريقيا
	Italy	7.6	10.3	6.0	3.4	6.8	7.3	6.0	6.2	شمال أفريقيا
	Spain	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	0.4	—	شمال أفريقيا
	Sweden	3.3	4.7	0.7	10.0	12.5	11.8	8.8	8.1	شمال أفريقيا
	Switzerland	2.8	4.7	0.8	9.4	14.3	13.6	13.0	11.7	شمال أفريقيا
	United Kingdom	4.3	9.7	3.8	4.7	0.7	9.9	4.0	—	شمال أفريقيا
	Canada	9.7	1.01	12.8	13.8	32.0	23.7	21.9	21.3	شمال أفريقيا
	United States	7.8	8.3	10.9	11.6	12.1	17.7	17.1	17.2	شمال أفريقيا
	Brazil	26.5	20.5	20.5	20.5	30.8	30.5	30.5	23.4	شمال أفريقيا
	Mexico	17.9	18.0	22.2	24.0	24.6	18.9	4.6	29.9	شمال أفريقيا
	Australia	9.2	10.2	10.9	10.4	9.9	17.2	3.5	29.0	شمال أفريقيا
	New Zealand	10.7	5.5	6.0	12.9	7.7	22.2	20.7	14.5	شمال أفريقيا

Rate of Increase or decrease is computed by obtaining the difference between each two successive years and dividing that figure by the figure of the first year and then multiplying the result by 1000.

معدل الزيادة أو النقص محسوب بطريقة استخرج الفرق بين كل سنتين وقسمته على رقم السنة الأولى. ثم ضرب الناتج في ألف.

